

pour comprendre le présent et construire un avenir durable



Octobre
2011

DOSSIER 2011-348 (AFFAIRE 093000339)

HABITAT-HABITANTS

**APPROCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE
DE DUNKERQUE, D'HAZEBROUCK ET DE BAILLEUL ENTRE 2001 ET 2009**



Maîtrise d'ouvrage de l'étude
DDTM59/SH/PLHEE

Références administratives
N° d'affaire : 093000339

Historique des versions du document

Version	Date	Auteur	Commentaires
1	Septembre 2011	Stéphane DANEL	Version provisoire
2	Octobre 2011	Stéphane DANEL	Version définitive

Chargé d'affaire pilote - Affaire suivie par

Stéphane DANEL – Département Risques et développement des territoires	
Tél. 03 20 49 63 20	Mél. stephane.danel@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteurs

Stéphane DANEL, CETE NP / RDT / DUHF

Contributeurs

Martine WILLEMS, CETE NP / RDT / IGS pour la réalisation des documents cartographiques

Relecteur

Sylvain GUERRINI, CETE NP / RDT / DUHF

Visas techniques

Le chargé d'affaire pilote



Stéphane Danel

Le relecteur



Le chef de groupe



La reproduction partielle ou intégrale de ce document est interdite sans accord préalable du CETE

Sommaire

I] METHODE D'ÉLABORATION DU PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE.....	6
I.1) Choix des indicateurs.....	6
I.1.1) Le revenu brut moyen.....	6
a) Par commune.....	7
b) Par quartiers.....	8
I.1.2) Les revenus étalonnés par rapport aux plafonds d'accès au logement social	10
a) par commune.....	11
b) Par quartier.....	12
I.1.3) Pourcentage de ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté.....	14
a) Par commune.....	15
b) Par quartier.....	16
I.1.4) Pourcentage de ménages non imposables.....	18
a) Par commune.....	19
b) Par quartier.....	20
I.1.5) Pourcentage de ménages bénéficiant d'un dégrèvement de la taxe d'habitation.....	22
a) Par commune.....	23
b) Par quartiers.....	24
I.1.6) Pourcentage de ménages en sur-occupation.....	26
a) Par commune	27
b) Par quartier	28
I.1.7) Pourcentage de ménages avec rattachés fiscaux du point de vue de la taxe d'habitation.....	30
a) Par commune.....	31
b) Par quartier.....	32
I.1.8) Pourcentage de familles mono-parentales.....	34
a) Par commune.....	35
b) Par quartiers.....	36
I.2) Notation par commune et par quartier.....	38

I.2.1) Choix de la moyenne ou de la médiane.....	38
I.2.2) Le Système de notation mis en place.....	38
I.2.3) Attribution d'une note synthétique.....	41
II] ANALYSE DU PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DE SON EVOLUTION ENTRE 2001 ET 2009.....	42
II.1) Le triangle des revenus.....	42
II.2) Le total des résidences principales.....	44
II.2.1) Par communes pour l'arrondissement de Dunkerque.....	44
a) En 2001.....	44
b) En 2009.....	45
c) Le triangle des revenus.....	47
II.2.2) Par quartier pour la Communauté Urbaine de Dunkerque.....	48
a) En 2001.....	49
b) En 2009.....	50
c) Le triangle des revenus.....	52
II.3) Le parc des propriétaires occupants.....	54
II.3.1) Par commune pour l'arrondissement de Dunkerque.....	54
a) En 2001.....	54
b) En 2009.....	55
c) Le triangle des revenus.....	57
II.3.2) Par quartier pour la Communauté Urbaine de Dunkerque.....	59
a) En 2001.....	59
b) En 2009.....	60
c) Le triangle des revenus.....	62
II.4) Les locataires du parc privé.....	64
II.4.1) Par commune pour l'arrondissement de Dunkerque.....	64
a) En 2001.....	64
b) En 2009.....	65
c) Le triangle des revenus.....	67
II.4.2) Par quartier pour la Communauté Urbaine de Dunkerque.....	69
a) En 2001.....	69
b) En 2009.....	70
c) Le triangle des revenus.....	72

II.5) Les locataires du parc social.....	74
II.5.1) Par commune pour l'arrondissement de Dunkerque.....	74
a) n 2001.....	74
b) En 2009.....	75
c) Le triangle des revenus.....	77
II.5.2) Par quartier pour la Communauté Urbaine de Dunkerque.....	79
a) En 2001.....	79
b) En 2009.....	80
c) Le triangle des revenus.....	82
 III] ANNEXE.....	 84

En 2004, la DDE du Nord-Arrondissement de Dunkerque a confié au CETE Nord-Picardie une étude sur la connaissance du parc privé au niveau de l'arrondissement de Dunkerque

Cette étude, menée grâce aux données du fichier FILOCOM, consistait à mieux connaître le parc de logements privés au regard de ses caractéristiques physiques, de son peuplement et du rôle joué par ce parc dans le marché local du logement.

L'objectif de l'étude était de porter un éclairage :

-sur le rôle joué par le parc privé dans la constitution et l'évolution des disparités socio-spatiales au sein de l'arrondissement et de la CUD, notamment en comparaison du parc HLM

-sur les conditions de logements que le parc privé offre à ses occupants, notamment pour les catégories les plus défavorisées.

L'évolution des politiques locales de l'habitat et la prise en compte de nouvelles problématiques (notamment la problématique ANRU) ont conduit la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) à demander en 2009, au CETE, une mise à jour de l'étude et à cette occasion à redéfinir le découpage initial en quartiers.

La première partie de cette nouvelle étude a consisté à redéfinir sur un territoire test, en l'occurrence sur la commune de Dunkerque, un zonage en quartiers s'appuyant principalement sur la structure urbaine.

Le découpage a été fait avec l'aide de la DDTM et d'acteurs locaux (Ville de Dunkerque, Communauté urbaine de Dunkerque et Agence d'urbanisme de Dunkerque).

La méthode s'est basée sur :

-Un premier découpage urbanistique de la commune en quartiers,

-La confrontation de ce découpage avec les données du Fichier FILOCOM 2009 qui imposent, à l'échelle infra-communale, un travail à la section cadastrale,

-L'ajustement des deux approches pour aboutir au découpage définitif.

Dans un second temps, cette méthode de découpage a été appliquée, après avoir été validée par la DDTM et les élus locaux, à l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque ainsi qu'aux communes d'Hazebrouck et de Bailleul.

Outre la fourniture de données FILOCOM pour 2001 et 2009 qui faisait l'objet d'un document spécifique, le deuxième volet de l'étude correspond à une approche socio-économique des territoires de la CUD, d'Hazebrouck et de Bailleul.

Cette approche repose sur la mise au point d'une méthode d'analyse multi-critères.

Basé sur le choix de 8 indicateurs FILOCOM, un profil socio-économique a été établi en 2001 et en 2009 pour l'ensemble des résidences principales ainsi que pour chacun des trois principaux statuts d'occupation que sont les propriétaires occupants, les locataires du parc social et les locataires du parc privé.

Il s'agit également de caractériser l'évolution de ce profil entre 2001 et 2009.

I] METHODE D'ÉLABORATION DU PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE

La méthode mise au point et dont la description suit a pour but d'être facilement reproductible à différentes échelles et sur différents territoires.

Cette méthode s'applique ici à deux échelles différentes selon le type de territoire auquel elle se réfère.

Dans un premier temps nous avons choisi une approche communale pour l'ensemble des communes de l'arrondissement de Dunkerque soit 115 communes.

Dans un second temps la méthode s'applique à l'échelle des quartiers c'est à dire selon un regroupement de sections cadastrales effectué par commune.

La mise en œuvre de cette méthode à l'échelle des quartiers concerne exclusivement les principaux centres urbains à savoir l'ensemble des communes de la CUD et les communes d'Hazebrouck et de Bailleul. Les quartiers ainsi définis ont d'abord fait l'objet d'une proposition du CETE et ensuite, la DDTM s'est chargée de démarcher chacune des communes concernées afin de leur faire valider le découpage.

Selon l'échelle, le territoire de référence est l'arrondissement pour l'approche communale ou la CUD pour l'approche par quartier.

Pour cette approche, les valeurs des quartiers d'Hazebrouck et de Bailleul n'entrent pas dans les calculs détaillés ci-dessous. Ces valeurs ont été comparées à celles des quartiers de la CUD.

I.1) CHOIX DES INDICATEURS

Les indicateurs qui permettent de qualifier la situation socio-économique des ménages sont construits à partir du Fichier FILOCOM.

Par la suite la DDTM pourra compléter la méthode par un choix d'indicateurs complémentaires issus d'autres sources de données comme : le fichier CNAF (Allocataires d'un aide au logement, Poids des prestations, Montant des aides au logement), le recensement de l'INSEE (Catégories socio-professionnelles, Niveau de diplôme selon la tranche d'âge) ou encore l'EPLS (Enquête sur le parc locatif social).

Pour l'approche par quartier, il faudra en revanche s'assurer de la compatibilité entre le zonage territorial FILOCOM (dont la maille d'étude la plus fine à l'échelle infra communale est la section cadastrale) et les zonages territoriaux des sources autres que FILOCOM.

Les indicateurs ont été choisis pour 2001, pour 2009 et pour chacun d'eux nous avons calculé l'évolution en 2009 par rapport à 2001. Le calcul des indicateurs à l'échelle communale pour l'ensemble de l'arrondissement et à l'échelle des quartiers pour l'ensemble de la CUD a été fourni sous forme de fichiers Excel annexés à ce rapport.

Néanmoins, pour chacun d'eux sont fournis ci-dessous un tableau à la commune (pour les communes de la CUD) avec quelques valeurs de référence et un tableau au quartier (pour les communes de la CUD également). L'évolution concerne la période 2001-2009 et les valeurs indiquées en pourcentage ou en nombre sont celles de l'année 2009.

I.1.1) Le revenu brut moyen

Pour comparer les données à une même date, il est tout à fait possible de travailler à partir du revenu net ou du revenu brut. En revanche, pour mesurer les évolutions entre 2001 et 2009, il est préférable de travailler sur les revenus bruts en raison de la suppression, en 2005 par les services fiscaux et pour les déclarations de revenus, de l'abattement forfaitaire de 20%. La suppression de cet abattement a eu pour conséquence d'augmenter de façon significative le niveau de revenu net des ménage entre 2005 et 2007 (années de référence des fichiers FILOCOM).

a) Par commune

Revenu brut moyen par commune en 2009					
Terrirotire	Locataires du parc social	Locataires du parc privé	Propriétaires occupants	Total résidences principales	
ARMBOUTS-CAPPEL	24 410	33 160	42 012	39 436	
BOURBOURG	22 442	20 129	35 890	29 220	
BRAY-DUNES	22 080	21 507	36 525	33 141	
CAPPELLE-LA-GRANDE	19 083	28 689	33 949	28 692	
Coudekerque	25 908	35 972	56 314	52 144	
Coudekerque-BRANCHE	20 541	20 952	34 553	28 588	
DUNKERQUE	18 606	22 594	42 553	30 525	
FORT-MARDYCK	18 257	24 969	32 192	29 109	
GRANDE-SYNTHÉ	18 868	24 138	33 989	24 465	
GRAND-FORT-PHILIPPE	19 060	27 919	32 350	27 968	
GRAVELINES	21 923	34 026	40 689	32 760	
LEFFRINCKOUCKE	23 512	26 126	44 160	37 293	
LOON-PLAGE	21 676	31 547	37 429	32 377	
SAINT-POL-SUR-MER	17 371	18 694	31 767	23 878	
TÉTEGHEM	18 704	34 218	55 587	46 755	
ZUYDCOOTE	24 979	39 304	43 873	39 856	
BAILLEUL	21 897	24 367	40 566	33 332	
HAZEBROUCK	17 589	22 612	37 672	30 484	
CUD	19 219	23 668	39 009	30 032	
Arrondissement	19 430	24 119	39 437	32 312	
Departement 59	17 998	22 691	41 033	32 218	
Departement 62	16 982	21 011	37 230	29 786	
Région	17 674	22 035	39 634	31 334	
FRANCE	20 923	26 442	43 501	35 990	
Commune de l'arrondissement ayant :	La valeur la plus faible	Lederzelle 3 411	Bissezele 14 316	Watten 30 515	Saint pol/mer 23 942
	l'évolution 2001-2009 la plus forte	Les Moères 963,4%	Ste Marie Cappelle 135%	St Georges/ l'AA 108,8	Ste Marie Cappelle 96,9%

Source: DGI / Filocom 2009

Pour cet indicateur comme pour les suivants, le tableau à la commune reprend les communes de la CUD ainsi que Bailleul et Hazebrouck. Il détaille les statuts d'occupation et fournit également le total Résidences principales tout statut confondu. Quelques valeurs de référence sont indiquées, notamment celles de la CUD, l'Arrondissement de Dunkerque, les départements du Nord et du Pas-de-calais ainsi que la Région.

Comme il s'agit de cibler les zones les plus en difficulté, seule la commune ayant la valeur la plus faible parmi l'ensemble des communes de l'arrondissement de Dunkerque est renseignée pour chaque statut et pour le total RP. Egalement pour l'ensemble de l'arrondissement de Dunkerque est indiquée la commune qui connaît l'évolution la plus forte sur la période 2001-2009.

Ainsi constate-t-on qu'à la lecture du total des RP, le niveau de la CUD est légèrement inférieure à ceux de l'arrondissement et de la région. C'est une commune de la CUD, Saint-Pol-sur-Mer, qui a la plus faible valeur de l'arrondissement (23878€). L'évolution la plus importante sur la période 2001-2009 concerne les locataires du parc social de la commune des Moères pour laquelle la valeur du revenu brut moyen à quasiment été multipliée par 10 sur la période.

b) Par quartiers

Commune	Revenu brut moyen par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Valeur la plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale	Valeur la plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale	Valeur la plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale	Valeur la plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale
ARMBOUTS-CAPPEL	Ville 39318,11	Ville 20,15	39435,67	Ville 41776,68	Ville 20,62	42011,83	Ville 34094,35	Ville 11,57	33159,86	Ville 24337,24	Ville 14,3	24410,26
BOURBOURG	Centre Ville 26299,44	Gare 53,58	29219,96	Château 33124,29	Gare 52,29	35890,35	Centre Ville 17677,26	Centre Ville 23,74	20128,84	Centre Ville 19637,33	Gare 51,6	22442,39
BRAY-DUNES	Village 31779,9	Village 27,54	33140,9	Village 33832,82	Village 29,2	36524,62	Plage 19913,12	Village 37,89	21507,12	Plage 18401,72	Village 29,54	22080,17
CAPPELLE-LA-GRANDE	Centre 22776,71	Cheminots 29,81	28692,47	Cheminots 27336,21	Cheminots 32,08	33949,43	Kroem Enouck 21919,31	Cheminots 81,02	28689,05	CIL 13198,53	Kroem Enouck 47,7	19082,79
Coudekerque	Village 52959,78	Village 24,15	52144,27	Village 57441,23	Village 27,55	56314,32	Village 35667,69	Village 19,59	35971,54	Village 25908,27	Village 27,07	25908,27
Coudekerque-BRANCHE	Vieux Coudekerque 25277,68	Sainte Germaine 27,25	28588,03	Vieux Coudekerque 32302,05	Sainte Germaine 29,59	34553,31	Vieux Coudekerque 17627,34	Sainte Germaine 18,05	20952,23	Petit Steendam 17317,88	Petit Ssteendam 35,85	20540,97
DUNKERQUE	Jeu de Maille-Carré de la Vieille(partie) 16147,56	Jeu de Maille-Carré de la Vieille(partie) 29,08	30525,43	Ile Jeanty 27789,33	Rosendaël Gare 31,97	42552,95	Ile Jeanty 10941,56	Basse Ville 26,33	22593,93	Malo Centre 13137,18	Malo Balnéaire 53,93	18605,9
FORT-MARDYCK	Ville 29108,88	Ville 17,98	29108,88	Ville 32192,02	Ville 18,54	32192,02	Ville 24968,83	Ville 7,26	24968,83	Ville 18257,2	Ville 34,52	18257,2
GRANDE-SYNTHÉ	Centre Ville 17455,42	Basroch 32,21	24465,1	Centre Ville 29146,06	Basroch 41,9	33989,18	Courghain 17857,37	Centre Ville 52,47	24138,32	Centre Ville 16213,49	Basroch 39,43	18867,74
GRAND-FORT-PHILIPPE	Centre 25126,31	Centre 28,89	27967,78	Centre 28369,29	Centre 29,6	32350,29	Centre 22308,7	Centre 33,83	27919,2	Centre 18462,29	Centre 28,29	19059,7
GRAVELINES	Gare Semeuse 29508,51	Centre 31,72	32760,48	Gare Semeuse 32898,15	Centre 44,56	40688,98	Centre 24635,83	Gare Semeuse 52,08	34026,07	Les Huttes 18697,37	Petit Fort Philippe 26,92	21923,05
LEFFRINCKOUCKE	Centre 30446,92	Village 43,14	37292,64	Centre 37821,57	Village 44,51	44160,43	Village 20562,65	Quartier des Dunes 72,96	26125,84	Centre 22453,6	Village 33,96	23512,3

Commune	Revenu brut moyen par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Valeur la plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale	Valeur la plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale	Valeur la plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale	Valeur la plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale
LOON-PLAGE	Ville Récente 32375,58	Ville Récente 28,43	32377,27	Ville Récente 37569,89	Ville Récente 29,3	37428,76	Ville Récente 31485,72	Ville Récente 18,09	31547,04	Ville Récente 21689,14	Reste Loon-Plage 39,45	21675,84
SAINT-POL-SUR-MER	Guynemer-Jean Bbart 15526,08	Jardins 27,18	23878,49	Guynemer-Jean Bart 24356,37	Cheminots-Saint Gobain-Samaritaine 29,71	31766,99	Est 16308,17	Guynemer-Jean Bart 25,23	18693,98	Guynemer-Jean Bart 14099,05	Jardins 36,08	17370,88
TÉTEGHEM	Degroote 28441,86	Centre ville côté Coudekerque 50,14	46755,1	Centre ville côté Leffrinckoucke 46145,61	Centre ville côté Coudekerque 45,77	55587,34	Centre ville côté Leffrinckoucke 32535,05	Centre ville côté Coudekerque 62,39	34217,64	Degroote 17096,21	Centre ville côté Coudekerque 39,47	18703,5
ZUYDCOOTE	Village 35566,45	Plage 26,97	39855,56	Village 40755,77	Plage 27,4	43872,78	Plage 30466,23	Plage 69,1	39303,73	Village 24038,79	Village 26,1	24979,24
BAILLEUL	Zone activité 29766,38	Sud 33,56	33332,22	Zone activité 36331,69	Sud 36,83	40565,99	Centre 2 22841,31	Monts de Flandre 86,65	24367,09	Zone activité 20946,39	Zone activité 23,59	21896,82
HAZEBROUCK	Tissages 28418,82	Chappelle Vandamme 27,68	30484,25	Tissages 31671,99	Chappelle Vandamme 29,25	37671,61	Centre ville 20213,07	Chappelle Vandamme 24,66	22611,67	Centre ville 14632,44	Notre dame-Hoflandt 39,12	17588,54
CUD	Saint pol/mer quartier Guynemer 15526,08	Evolution 2001-2009 23,53%	Valeur CUD 30032,09	Saint pol/mer quartier Guynemer 24356,37	Evolution 2001-2009 25,06%	Valeur CUD 39009,18	Dunkerque quartier Ile Jeanty 10941,56	Evolution 2001-2009 16,64%	Valeur CUD 23668,13	Dunkerque Quartier Malo Centre 13137,18	Evolution 2001-2009 24,15%	Valeur CUD 19219,38

Source: DGI / Filocom 2009

Comme pour le tableau à la commune, le tableau par quartier fournit la valeur la plus faible et l'évolution la plus forte sur la période 2001-2009. Le classement est fait par quartier au sein de chaque commune (exemple pour la commune de Dunkerque et pour le total RP, c'est le quartier du Jeu de maille-Carré de la vieille qui enregistre la valeur la plus faible du revenu brut moyen soit 16147,56€). Pour la référence CUD, le classement est fait par rapport à l'ensemble des quartiers de la CUD.

Seuls les quartiers qui ont été identifiés et nommés lors de la phase de découpage des communes en quartiers sont repris. Ainsi, les regroupements de sections cadastrales qui n'ont pas été nommés spécifiquement (identifiés comme « Reste » + du nom de la commune dans les tableaux de chiffres fournis en annexe) n'entrent pas dans l'analyse.

Le quartier Guynemer de la commune de Saint-Pol-sur-Mer semble particulièrement touché par une faible valeur du revenu brut moyen puisqu'il enregistre la valeur la plus basse de la CUD pour le total RP. En revanche, ce quartier enregistre l'évolution la plus forte de la commune sur la période 2001-2009 (+ 25,23%) pour le parc des locataires du parc privé ce qui le place nettement au dessus de la valeur de la CUD (+16,64%).

I.1.2) Les revenus étalonnés par rapport aux plafonds d'accès au logement social

Les plafonds d'accès au logement social appelés plafonds HLM dans FILOCOM, sont calculés selon les revenus et la composition familiale des ménages. Ils sont exprimés en pourcentage par rapport aux plafonds PLUS (plafond d'accès au logement social) et sont révisés chaque année à partir d'un arrêté émis par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Ces revenus ont été calculés selon quatre tranches à savoir : <30%, 30-60%, 60-100% et >100%.

Il sont fournis tels quels dans les fichiers Excel mais nous avons choisi, à l'instar du revenu brut moyen, de retenir comme indicateur synthétique la moyenne des revenus des ménages de la commune exprimée en pourcentage des plafonds PLUS. Ceci dans le but d'en faire un indicateur unique comme les autres.

Commentaire du tableau ci-dessous:

Pour chacun des segments de parc, le plafond HLM moyen de la CUD est supérieur ou très proche des niveaux de la région et de l'arrondissement.

C'est ce dernier qui enregistre quasiment la valeur la plus forte avec le département du nord tout statut confondu.

Au sein de la CUD, c'est la ville de Coudekerque qui possède le plafond moyen le plus élevé pour le total RP (148,01%). La valeur la plus basse concerne Grande-synthe (71,78%).

Pour les propriétaires occupants (PO):	Valeur la plus forte: Teteghem (162,7%)	Valeur la plus faible: Fort Mardyck (96,4%)
Pour les locataires privés (LP):	Valeur la plus forte: Zuydcoote (121,5%)	Valeur la plus basse: Saint Pol sur Mer (59,4%)
Pour les locataires du parc social (LH):	Valeur la plus forte: Zuydcoote (77%)	Valeur la plus basse: Saint Pol sur Mer (53,2%)

Comme pour le revenu brut moyen, c'est le parc social de la commune des Moères qui connaît l'évolution la plus forte sur la période 2001-2009 (valeur multipliée par un peu plus de huit).

NB: En terme d'évolution, les valeurs indiquées ici et par la suite sont parfois fortes puisqu'elles concernent des variations qui s'appliquent sur de petits effectifs.

a) par commune

Revenus moyens étalonnés par rapport aux plafonds d'accès au logement social par commune en 2009					
Territoire	Locataires du parc social (%)	Locataires du parc privé (%)	Propriétaires occupants(%)	Total résidences principales (%)	
ARMBOUTS-CAPPEL	70,9	100,6	122,8	114,9	
BOURBOURG	64,7	63,8	108,7	88,9	
BRAY-DUNES	61,9	70,0	114,2	103,3	
CAPPELLE-LA-GRANDE	57,6	83,1	101,1	85,7	
COUDEKERQUE	62,7	113,7	162,1	148,0	
COUDEKERQUE-BRANCHE	63,6	65,3	105,1	87,5	
DUNKERQUE	59,8	79,2	135,3	99,2	
FORT-MARDYCK	54,8	76,5	96,4	87,4	
GRANDE-SYNTHÉ	54,9	68,3	99,7	71,8	
GRAND-FORT-PHILIPPE	57,1	86,7	97,3	84,3	
GRAVELINES	64,6	105,3	121,1	98,1	
LEFFRINCKOUCKE	68,1	87,1	133,1	112,2	
LOON-PLAGE	61,3	92,8	106,3	92,2	
SAINT-POL-SUR-MER	53,2	59,4	96,7	73,3	
TÉTEGHEM	58,0	101,7	162,7	137,4	
ZUYDCOOTE	77,0	121,5	131,3	118,9	
BAILLEUL	66,6	80,7	121,4	101,7	
HAZEBROUCK	50,6	72,0	113,4	92,2	
CUD	58,8	78,7	119,4	93,0	
Arrondissement	58,9	77,5	116,9	97,1	
Departement 59	55,7	74,6	121,9	97,7	
Departement 62	52,2	66,0	110,5	89,6	
Région	54,6	71,2	117,7	94,8	
FRANCE	60,1	83,7	127,4	106,7	
Commune de l'arrondissement ayant :	le % le plus faible	Lederzeele 10%	Bissezeele 41%	Saint momelin 85%	Grande synthe 72,8%
	l'évolution 2001-2009 la plus forte	Les moères 831,1%	Saint marie cappelle 116,7%	Drincham 250%	St Georges/l'AA 136%

Source: DGI / Filocom 2009

b) *Par quartier*

Commune	Revenus étalonnés par rapport aux plafonds d'accès au logement social par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
ARMOUITS-CAPPEL	Ville 113,74	Ville -8,85	114,9	Ville 121,39	Ville 9,21	122,82	Ville 97,05	Ville 2,34	100,6	Ville 67,26	Ville 3,14	70,86
BOURBOURG	Centre Ville 84,62	Rue Verte -7,44	88,89	Château 100,27	Gare 46,34	108,73	Centre Ville 57,93	Centre ville 6	63,79	Centre ville 59,98	Gare 30,12	64,69
BRAY-DUNES	Village 94,01	Plage -3,21	103,31	Village 100,7	Village 10,25	114,19	Plage 67,58	Village 19,6	69,98	Plage 60,64	Village 13,48	61,89
CAPPELLE-LA-GRANDE	Centre 68,7	Sept Planètes 2,31	85,65	Cheminots 78,84	Hooghe Porte 15,52	101,12	Kroem Enouck 63,47	Cheminots 76,95	83,06	CIL 46,2	GMF 36,98	57,61
Coudekerque	Village 152,26	Village -5,97	148,01	Village 165,31	Village 8,69	162,05	Village 110,86	Village 8,71	113,73	Village 62,72	Village 6,09	62,72
Coudekerque-BRANCHE	Vieux Coudekerque 79,14	Centre Ville -4,3	87,46	Vieux Coudekerque 98,14	Grand Steendam 17,45	105,11	Vieux Coudekerque 56,39	Vieux Coudekerque 3,93	65,25	Petit Steendam 52,46	Petit Steendam 22,03	63,6
DUNKERQUE	Jeu de Maille-Carré de la Vieille(partie) 48,47	Dunkerque Centre 6,48	99,19	Louis XIV 94,94	Malo Balnéaire 14,27	135,32	Ile Jeanty 41,17	Basse Ville 16,3	79,18	Ile Jeanty 43,52	Mardyck 38,5	59,83
FORT-MARDYCK	Ville 87,31	Ville 0,98	87,35	Ville 96,41	Ville -1,1	96,41	Ville 76,47	Ville -10,26	76,47	Ville 54,82	Ville 20,19	54,82
GRANDE-SYNTHÉ	Centre Ville 54,82	SaintJacques -1,53	71,78	Saint Jacques 90,14	Basroch 34,27	99,65	Courghain 58,05	Centre Ville 18,62	68,28	Centre Ville 49,91	Basroch 18,08	54,86
GRAND-FORT-PHILIPPE	Centre 77,16	Centre -12,77	84,33	Centre 87,29	Centre 11,34	97,31	Centre 70,32	Centre 20,76	86,73	Centre 54,73	Centre 18,87	57,09
GRAVELINES	GareSemeuse 88,91	Gare Semeuse 6,86	98,12	Gare Semeuse 97,72	Centre 21,39	121,07	Centre 82,53	Gare Semeuse 38,99	105,3	Les Huttes 58,25	Petit Fort Philippe 12,16	64,63
LEFFRINCKOUCKE	Centre 93,06	Plage -9,55	112,22	Centre 116,22	Village 23,9	133,14	Village 65,96	Quartier des Dunes 48,02	87,14	Village 58	Centre 12,04	68,06
LOON-PLAGE	Ville Récente 92,38	Ville Récente -13,52	92,16	Ville Récente 106,88	Ville Récente 13,64	106,29	Ville Récente 92,53	Ville Récente 3,79	92,84	Ville Récente 61,31	Ville Récente 17,65	61,28
SAINT-POL-SUR-MER	Guynemer-Jean Rart 48,69	Egalité-Bazennes -2,58	73,28	Guynemer-Jean Rart 76,24	Cheminots-Saint Gobain-Samaritaine 15,31	96,7	Est 55,62	Est 12,05	59,44	Guynemer-Jean Bart 44,13	Liberté-Bayard 18,11	53,21

Commune	Revenus étalonnés par rapport aux plafonds d'accès au logement social par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus faible	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
TÉTEGHEM	Degroote 85,58	Degroote -2,68	137,4	Centre ville côté Leffrinckoucke 135,98	Centre ville côté Coudekerque 26,4	162,66	Centre ville côté Leffrinckoucke 96,83	Degroote 56,64	101,67	Degroote 54,74	Centre ville côté Coudekerque 31,18	58,03
ZUYDCOOTE	Village 105,98	Village -7,35	118,91	Village 121,36	Plage 14,23	131,28	Village 95,77	Plage 44,45	121,54	Village 70,84	Village 13,65	77,04
BAILLEUL	Tissages 86,37	Monts de Flandre 2,42	101,67	Zone activité 105,78	Ravensberg-Monts de Lille 17,11	121,41	Centre 2 77,74	Monts de Flandre 20,11	80,66	Centre 1 64,63	Ouest 8,6	66,64
HAZEBROUCK	Zone activité 89,62	Centre ville 1,91	92,19	Tissages 96,4	Notre dame-Hoflandt 10	113,35	Centre ville 68,48	Chappelle Vandamme 8,68	71,98	Nouveau monde 46,75	Notre dame-Hoflandt 12,78	50,62
CUD	Dunkerque quartier Jeu de Maille 48,47%	Evolution 2001-2009 7,28%	Valeur CUD 93%	Saint pol/mer 76,24%	Evolution 2001-2009 8,06%	Valeur CUD 119,42%	Dunkerque quartier Ile Jeanty 41,17%	Evolution 2001-2009 1,88%	Valeur CUD 78,67%	Saint pol/mer quartier Guynemer 44,13%	Evolution 2001-2009 9,45%	Valeur CUD 58,82%

Source: DGI / Filocom 2009

Dans le tableau, certains pourcentages par quartiers indiqués comme étant les plus faibles de la commune affichent néanmoins des valeurs supérieures à 100%. Par exemple, le quartier Coudekerque Village indique un plafond moyen de 152,26% pour le total RP ou 165,31% pour les propriétaires occupants.

A l'inverse, certains quartiers semblent très défavorisés. Le quartier Dunkerque Jeu de Maille-Carré de la Vieille a un plafond moyen de 48,47% pour le total RP ce qui est très nettement en dessous de la moyenne communale à savoir 99,19%.

On constate également que les évolutions les plus fortes sont dans certains cas négatives ce qui témoigne d'une régression générale de l'ensemble des quartiers d'une commune. Par exemple, le quartier Village de Zuydcoote enregistre pour le total RP une valeur de -7,35% en tant qu'évolution la plus forte.

Au niveau de la CUD, les évolutions du plafond HLM moyen restent faibles sur la période puisqu'aucune valeur ne dépasse les 10% quelque soit le segment de parc ou le total RP.

I.1.3) Pourcentage de ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté

Dans FILOCOM, le seuil de pauvreté correspond à la demi-médiane du revenu net annuel par unité de consommation. Le taux de 50% du revenu médian est une convention statistique. Le seuil de pauvreté peut être national ou local, c'est à dire que le revenu médian pris en compte peut être celui de l'ensemble des ménages français ou celui des ménages par exemple d'une aire de marché.

La valeur de référence choisie est ici celle de l'arrondissement de Dunkerque et correspond :

-Pour 2001 à 4277 € et,

-Pour 2009 à 7074 €.

A titre indicatif, le seuil de pauvreté national calculé à partir des fichiers Filocom est:

-Pour 2001: 4865 €

-Pour 2009: 7753 €

Commentaire du tableau ci-dessous:

Par souci de logique avec les deux indicateurs précédents et dans le but de cibler les zones les plus en difficulté, ce sont ici les pourcentages les plus forts qui sont indiqués. Il en va maintenant de même pour le tableau d'analyse par quartier ainsi que pour tous les autres indicateurs. En effet, pour le seuil de pauvreté, il est logique que le pourcentage le plus fort coïncide avec des valeurs de revenu brut moyen et de plafond HLM moyen les plus basses.

Tous statuts confondus, la CUD se situe légèrement en dessous du niveau régional et au dessus du niveau de l'arrondissement. Le pourcentage le plus élevé concerne Grande-Synthe (31,43%) et le plus faible concerne Zuydcoote (6,09%)

Pour les propriétaires occupants (PO):	Pourcentage le plus fort: Fort Mardyck (7,3%)	Pourcentage le plus faible: Zuydcoote (2,2%)
Pour les locataires privés (LP):	Pourcentage le plus fort: Bourbourg (9,6%)	Pourcentage le plus faible: Armbouts-Cappel (0,6%)
Pour les locataires du parc social (LH):	Pourcentage le plus fort: Grande Synthe (26,6%)	Pourcentage le plus faible: Coudekerque (1,7%)

Les évolutions les plus fortes affichent des valeurs importantes. Le parc social est de nouveau détenteur de la plus forte évolution avec un taux de 900% sur la période 2001-2009

a) *Par commune*

Ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté par commune en 2009					
Territoire	Locataires du parc social (%)	Locataires du parc privé (%)	Propriétaires occupants(%)	Total résidences principales (%)	
ARMOUITS-CAPPEL	3,0	0,6	4,0	7,9	
BOURBOURG	5,6	9,6	5,8	20,8	
BRAY-DUNES	2,5	4,1	7,2	15,0	
CAPPELLE-LA-GRANDE	12,9	1,4	5,6	19,9	
COUDEKERQUE	1,7	1,4	4,2	8,3	
COUDEKERQUE-BRANCHE	9,5	3,5	4,9	18,8	
DUNKERQUE	10,3	7,5	3,3	21,1	
FORT-MARDYCK	7,5	1,7	7,3	17,0	
GRANDE-SYNTHÉ	26,6	2,1	3,8	31,4	
GRAND-FORT-PHILIPPE	10,8	3,8	4,9	19,3	
GRAVELINES	10,7	3,1	2,8	17,2	
LEFFRINCKOUCKE	6,7	3,6	4,6	13,6	
LOON-PLAGE	9,0	3,2	5,6	17,2	
SAINT-POL-SUR-MER	19,7	4,4	4,7	28,7	
TÉTEGHEM	7,9	1,3	2,6	11,7	
ZUYDCOOTE	3,6	1,4	2,2	6,1	
BAILLEUL	5,7	3,1	3,9	14,3	
HAZEBROUCK	7,6	5,5	5,4	20,2	
CUD	12,1	5,0	4,1	21,2	
Arrondissement	8,3	4,9	5,3	18,5	
Departement 59	8,6	7,0	5,6	21,1	
Departement 62	7,7	8,5	6,6	22,8	
Région	8,3	7,5	5,9	21,8	
FRANCE	5,3	5,9	5,6	16,8	
Commune de l'arrondissement ayant :	le % le plus fort	Grande synthe 26,6%	Saint momelin 9,7%	Nieurlet 16,7%	Grande Synthe 31,4%
	l'évolution 2001-2009 la plus forte	Zegerscappel 900%	Ledringhem 400%	Drincham 250%	Oxelaëre 43,5%

Source: DGI / Filocom 2009

b) *Par quartier*

Commune	Ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
ARMOUITS-CAPPEL	Ville 6,4	Ville 10,34	7,93	Ville 2,4	Ville 20	3,97	Ville 0,4	Ville 100	0,61	Ville 3,6	Ville 0	2,98
BOURBOURG	Centre Ville 29,64	Gare 305,56	20,81	Rue Verte 6,68	Gare 500	5,78	Centre Ville 22,79	Gare 550	9,64	Rue Verte 11,87	Gare 163,64	5,55
BRAY-DUNES	Plage 15,05	Plage 32,69	15,01	Village 7,88	Plage 3,57	7,19	Plage 7,31	Plage 63,41	4,07	Village 3,33	Village 137,5	2,46
CAPPELLE-LA-GRANDE	Centre 30,99	Sept Planètes 40	19,85	CIL 9,86	Kroem Enouck 52,38	5,61	Kroem Enouck 2,82	Centre 200	1,43	Centre 29,42	CIL 83,33	12,92
Coudekerque	Village 8,29	Village 18,52	8,25	Village 4,4	Village -5,56	4,16	Village 2,07	Village 60	1,43	Village 1,81	Village 75	1,71
Coudekerque-BRANCHE	Vieux Coudekerque 25,98	Centre Ville 9,63	18,8	Vieux Coudekerque 6,36	Centre Ville 2,11	4,9	Vieux Coudekerque 10,9	Centre Ville 56,72	3,53	Petit Steendam 14,7	Centre Ville 1,36	9,52
DUNKERQUE	Jeu de Maille-Carré de la Vieille(partie) 52,31	Citadelle 95,45	21,05	Dessinguez-Lapin Blanc 8,75	Citadelle 700	3,26	Soubise 28,35	Jeu de maille-Carré de la Vieille(partie) 85,71	7,48	Jeu de maille-Carré de la Vieille(partie) 50,14	Malo Centre 1700	10,31
FORT-MARDYCK	Ville 17,01	Ville -3,66	16,99	Ville 7,25	Ville -10,62	7,25	Ville 2,23	Ville 34,78	1,69	Ville 7,54	Ville -4,55	7,54
GRANDE-SYNTHÉ	Centre Ville 45,46	Saint Jacques 18,83	31,43	Saint Jacques 7,15	Centre Ville 25	3,78	Courghain 2,36	Saint Jacques 136,36	2,06	Centre Ville 44,18	Basroch 84,62	26,59
GRAND-FORT-PHILIPPE	Centre 19,9	Stade -12,09	19,33	Centre 6,41	Stade 10,71	4,86	Centre 4,83	Stade 10	3,76	Stade 13,31	Centre -14,75	10,8
GRAVELINES	Centre 18,8	Petit Fort Philippe 0,92	17,19	Gare Semeuse 6,35	Gare Semeuse 33,33	2,82	Gare Semeuse 7,94	Petit Fort Philippe 89,8	3,08	Les Huttes 13,91	Gare Semeuse 100	10,69
LEFFRINCKOUCKE	Centre 17,3	Plage 33,33	13,61	Village 7,1	Plage 66,67	4,58	Village 7,1	Quartier des Dunes 0	3,6	Centre 10,27	Centre 7,04	6,67
LOON-PLAGE	Ville Récente 17,22	Ville Récente -13,82	17,21	Ville Récente 5,43	Ville Récente -17,14	5,58	Ville Récente 2,67	Ville Récente 16,33	3,17	Ville Récente 9,12	Ville Récente -18,07	8,97
SAINT-POL-SUR-MER	Guynemer-Jean Bart 48,25	Saint-Benoît 7,26	28,74	Saint-Benoît 7,08	Guynemer-Jean Bart 26,09	4,71	Est 11,44	Egalité-Bazennes 100	4,36	Guynemer-Jean Bart 44,56	Saint-Benoît 39,53	19,72

Commune	Ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
TÉTEGHEM	Degroote 30,79	Degroote 4,4	11,73	Centre Ville côté Leffrinckoucke 3,69	Centre Ville côté Coudekerque 100	2,6	Centre Ville côté Coudekerque 1,42	Centre Ville côté Coudekerque 200	1,28	Degroote 29,66	Degroote 7,02	7,89
ZUYDCOOTE	Village 9,19	Plage -28,57	6,09	Village 2,47	Plage -33,33	2,21	Village 0,71	Village -50	1,41	Village 6,01	Plage 100	3,57
BAILLEUL	Monts de Flandre 22,59	Centre 2 23,61	14,31	Monts de Flandre 6,06	Monts de Flandre 29,41	3,92	Centre 2 6,2	Sud 200	3,1	Monts de Flandre 14,33	Monts de Flandre 1,96	5,65
HAZEBROUCK	Centre Ville 24,53	Centre Ville 24,88	20,16	Tissages 7	Centre Ville 7,78	5,39	Centre Ville 15,19	Notre dame-Hoflandt 78,79	5,45	Nouveau monde 14,52	Chappelle Vandamme -1,32	7,6
CUD	Dunkerque quartier Jeu de Maille 52,31%	Evolution 2001-2009 -1,69%	Valeur CUD 21,15%	Cappelle la grande quartier CIL 9,86%	Evolution 2001-2009 -11,76%	Valeur CUD 4,1%	Dunkerque quartier Soubise 28,35%	Evolution 2001-2009 4,96%	Valeur CUD 4,97%	Dunkerque quartier Jeu de Maille 50,14%	Evolution 2001-2009 -0,44%	Valeur CUD 12,09%

Source: DGI / Filocom 2009

A l'exception des locataires du parc privé, on constate une évolution négative du pourcentage de ménages situés sous le seuil de pauvreté sur la période 2001-2009. Certains quartiers affichent des valeurs fortement négatives en tant qu'évolution la plus forte ce qui témoigne d'une nette amélioration de la situation.

Exemple pour la commune de Zuydcoote: le quartier Plage donne comme évolution la plus forte une régression de la part de ménages situés sous le seuil de pauvreté de -28,57%. Sur cette commune, les tableaux montrent que les autres parties de la ville connaissent une régression de -33,33% pour le quartier Village et de -100% pour le reste de la commune.

On constate également que pour la CUD, le quartier Jeu de Maille de Dunkerque présente à deux reprises le pourcentage le plus élevé: pour le total RP (52,31%) et pour les locataires du parc social (50,14%).

I.1.4) Pourcentage de ménages non imposables

Grâce à FILOCOM, nous savons qu'un ménage est imposable ou non à l'impôt sur le revenu. C'est une information de type binaire (« Oui », « Non »), basique mais néanmoins représentative de la disparité entre les parcs. En général et à titre d'exemple, le parc social a tendance à concentrer plus de ménages non imposables que le parc des propriétaires occupants dont le niveau de revenu est plus élevé. Le pourcentage de ménages non imposables est donc un indicateur de niveau de pauvreté de la population.

Commentaire du tableau ci-dessous:

Pour le total RP, la CUD se situe légèrement sous le niveau régional et légèrement au dessus du niveau de l'arrondissement de Dunkerque. La valeur la plus forte concerne la commune de Saint-Pol-sur-Mer (71,83%) et la valeur la plus faible la commune de Coudekerque (36,56%).

En revanche, chacun des segments de parc de la CUD affiche des valeurs nettement inférieures au niveau régional.

Pour les propriétaires occupants (PO):	Pourcentage le plus fort: Fort-Mardyck (44,3%)	Pourcentage le plus faible: Dunkerque (18,8%)
Pour les locataires privés (LP):	Pourcentage le plus fort: Bourbourg (20,1%)	Pourcentage le plus faible: Armbouts-Cappel (2,2%)
Pour les locataires du parc social (LH):	Pourcentage le plus fort: Saint-Pol-sur-Mer (38,1%)	Pourcentage le plus faible: Coudekerque (5,9%)

En terme d'évolution sur la période 2001-2009, c'est encore le parc social qui affiche la valeur la plus élevée avec une progression de la part de ménages non imposables de 1800%.

a) Par commune

Ménages non imposables par commune en 2009					
Territoire	Locataires du parc social (%)	Locataires du parc privé (%)	Propriétaires occupants(%)	Total résidences principales (%)	
ARMBOUTS-CAPPEL	10,0	2,2	34,7	47,2	
BOURBOURG	13,8	21,0	32,4	67,0	
BRAY-DUNES	6,2	10,8	37,6	54,7	
CAPPELLE-LA-GRANDE	27,1	3,2	34,1	64,4	
COUDEKERQUE	5,9	5,1	23,7	36,6	
COUDEKERQUE-BRANCHE	24,1	8,5	29,7	62,3	
DUNKERQUE	22,1	16,3	18,8	57,1	
FORT-MARDYCK	16,1	4,4	44,3	64,8	
GRANDE-SYNTHÉ	50,1	2,7	19,8	72,2	
GRAND-FORT-PHILIPPE	23,1	9,0	33,6	65,7	
GRAVELINES	26,2	9,7	20,1	56,0	
LEFFRINCKOUCKE	18,6	5,1	25,3	49,2	
LOON-PLAGE	22,9	7,5	32,3	62,7	
SAINT-POL-SUR-MER	38,1	7,9	26,0	71,8	
TÉTEGHEM	16,4	3,3	22,2	42,0	
ZUYDCOOTE	12,2	4,6	24,8	42,8	
BAILLEUL	14,8	13,3	26,3	54,5	
HAZEBROUCK	15,0	18,1	31,8	64,9	
CUD	25,8	10,7	24,2	60,7	
Arrondissement	18,0	11,3	30,7	60,0	
Departement 59	17,2	14,3	28,3	59,8	
Departement 62	14,6	18,5	32,3	65,4	
Région	16,2	15,8	29,8	61,8	
FRANCE	11,3	14,1	27,6	53,1	
Commune de l'arrondissement ayant :	le % le plus fort	Grande Synthe 50,1%	Oxelaère 25,1%	Zuytpeene 61,1%	Saint-Momelin 75,5%
	l'évolution 2001-2009 la plus forte	Zegerscappel 1800%	St Georges/l'AA 266,7%	Craywick 12,9%	Wylder 89,2%

Source: DGI / Filocom 2009

b) Par quartier

Commune	Ménages non imposables par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
ARMOUITS-CAPPEL	Ville 43	Ville 59,26	47,17	Ville 31,2	Ville 87,95	34,66	Ville 1,6	Ville 100	2,21	Ville 10,2	Ville 6,25	10,04
BOURBOURG	Centre Ville 72,96	Gare 506,82	67,03	Château 42,57	Gare 577,78	32,36	Centre Ville 46,7	Gare 491,67	20,98	Rue Verte 28,08	Gare 428,57	13,8
BRAY-DUNES	Village 58,49	Plage 57,24	54,65	Village 43,08	Plage 45,88	37,58	Plage 15,05	Plage 74,68	10,76	Village 8,23	Village 184,85	6,22
CAPPELLE-LA-GRANDE	Cheminots 75,46	Sept Planètes 200	64,4	CIL 57,8	Sept Planètes 182,35	34,11	Kroem Enouck 5,87	Sept Planètes 500	3,2	Centre 62,23	Centre 16,42	27,12
Coudekerque	Village 34,46	Village 52,87	36,56	Village 23,06	Village 34,85	23,72	Village 5,18	Village 100	5,13	Village 6,22	Village 118,18	5,87
Coudekerque-BRANCHE	Petit Steendam 67,01	Centre Ville 30,82	62,32	Sainte Germaine 38,76	Petit Steendam 36,17	29,72	Vieux Coudekerque 17,96	Grand Steendam 80	8,51	Centre Ville 32,58	Centre Ville 24,52	24,13
DUNKERQUE	Jeu de maille-Carré de la Vieille(partie) 84,52	Citadelle 130,7	57,1	Dessinguez-Lapin Blanc 39,84	Citadelle 262,5	18,75	Soubise 46,4	Citadelle 105,08	16,29	Jeu de maille-Carré de la Vieille(partie) 81,48	Malo Centre 575	22,12
FORT-MARDYCK	Ville 64,8	Ville 26,33	64,79	Ville 44,32	Ville 31,28	44,32	Ville 4,38	Ville 15,09	4,38	Ville 16,09	Ville 17,28	16,09
GRANDE-SYNTHÉ	Centre Ville 81,4	Saint Jacques 43,17	72,2	Saint Jacques 40,93	Centre Ville 127,78	19,77	Courghain 4,91	Saint Jacques 100	2,72	Centre Ville 75,47	Basroch 100,85	50,1
GRAND-FORT-PHILIPPE	Centre 71,17	Stade 27,04	65,66	Centre 40	Stade 68,35	33,57	Centre 12,33	Centre 33,33	9	Stade 28,18	Stade 4,35	23,13
GRAVELINES	Les Huttes 58,14	Pont de Pierre 46,72	55,96	Gare Semeuse 30,16	Pont de Pierre 112,5	20,12	Centre 16,24	Petit Fort Philippe 84,09	9,72	Les Huttes 30,11	Gare Semeuse 900	26,2
LEFFRINCKOUCKE	Centre 57,3	Plage 53,85	49,23	Plage 31,21	Quartier des Dunes 63,49	25,3	Village 13,66	Quartier des Dunes 75	5,13	Centre 29,32	Village 36,36	18,63
LOON-PLAGE	Ville Récente 62,69	Ville Récente 26,8	62,72	Ville Récente 31,79	Ville Récente 30,83	32,33	Ville Récente 7,49	Ville Récente 45,45	7,46	Ville Récente 23,41	Ville Récente 17,1	22,94
SAINT-POL-SUR-	Guynemer-Jean	Saint-Benoît	71,83	Saint-Benoît	Liberté-Bayard	25,99	Est 18,61	Egalité-	7,89	Guynemer-Jean	Saint-Benoît	38,11

Commune	Ménages non imposables par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
MER	Bart 86,61	33,2		42,3	47,62			Bazennes 61,11		Bart 74,93	47,83	
TÉTEGHEM	Degroote 64,94	Centre Ville côté Coudekerque 83,78	41,98	Centre Ville côté Leffrinckoucke 30,75	Centre Ville côté Coudekerque 158,82	22,18	Centre Ville côté Leffrinckoucke 4,16	Centre Ville côté Leffrinckoucke 46,67	3,3	Degroote 56,33	Centre Ville côté Leffrinckoucke 78,79	16,4
ZUYDCOOTE	Village 45,94	Plage 33,82	42,83	Plage 29,67	Village 46,67	24,83	Village 3,53	Plage 100	4,59	Village 19,08	Plage 66,67	12,24
BAILLEUL	Monts de Flandre 63,26	Ravensberg-Monts de Lille 46,32	54,47	Sud 40,3	Centre 2 52,41	26,29	Centre 2 17,59	Centre 2 95,5	13,32	Monts de Flandre 32,04	Ouest 35,97	14,77
HAZEBROUCK	Tissages 67,49	Notre dame-Hoflandt 49,87	64,85	Tissages 39,02	Notre dame-Hoflandt 61,9	31,83	Centre Ville 34,12	Tissages 84,03	18,06	Nouveau monde 24,95	Notre dame-Hoflandt 9,33	14,98
CUD	Saint Pol/mer quartier Guynemer 86,6%	Evolution 2001-2009 22,81%	Valeur CUD 60,71%	Cappelle la grande quartier CIL57,8%	Evolution 2001-2009 31,77%	Valeur CUD 24,24%	Bourbourg quartier Centre Ville 46,7%	Evolution 2001-2009 24,56%	Valeur CUD 10,72%	Dunkerque quartier jeu de Maille 81,48%	Evolution 2001-2009 14,79%	Valeur CUD 25,76%

Source: DGI / Filocom 2009

Qu'il s'agisse de la CUD ou du détail des quartiers par commune, la part de ménages non imposables est en progression sur la période 2001-2009. Certains quartiers affichent des hausses très fortes, notamment, pour le total RP, les propriétaires occupants et les locataires privés, le quartier Sept Planètes de la commune de Cappelle-la-Grande (total RP:200%, PO:182,36% et LP:500%).

Notons également, pour le parc social, de fortes hausses des quartiers de Gravelines Gare Semeuse (+900%) et Dunkerque Malo Centre (+575%) sur la période.

Le parc des locataires privés affiche des valeurs qui sont en moyenne plus faibles que celles des propriétaire occupants ou des locataires du parc social. Certains quartiers se placent nettement au dessus de la moyenne communale. Par exemple, le quartier Dunkerque Jeu de Maille-Carré de la Vieille à une part de ménages non imposables de 81,48% pour le parc social alors que la moyenne de la commune est de 22,12%.

I.1.5) Pourcentage de ménages bénéficiant d'un dégrèvement de la taxe d'habitation

Il existe dans FILOCOM plusieurs motifs de dégrèvement mais en général les dégrèvements ou exonération de la taxe d'habitation correspondent à des situations de précarité ou de bas revenus.

Si les revenus du ménage sont en général pris en compte pour le calcul du dégrèvement (exemple: dégrèvement total égal au montant de la taxe d'habitation ou dégrèvement partiel égal à 50% du montant de la taxe d'habitation), certaines exonérations sont aussi liées à l'âge (exemple: exonération pour les personnes de plus de 60 ans ou exonération pour les épouses de plus de 60 ans).

D'autres motifs existent parmi lesquels on trouve principalement:

- l'exonération au titre de l'allocation adulte handicapé,
- l'exonération veuf ou veuve,
- l'exonération infirme ou invalide.

Commentaire du tableau ci-dessous:

Par rapport à la région et à l'arrondissement la CUD affiche un niveau de dégrèvement supérieur pour quasiment tous les segments de parc ainsi que pour le total des RP.

Seuls les locataires du parc privé de la région (14,02%) affichent un taux supérieur à celui de la CUD (11,543%).

Pour le total des RP:	Pourcentage le plus fort: Saint-Pol-sur-Mer (80,5%)	Pourcentage le plus faible: Armbouts-Cappel (24,4%)
Pour les propriétaires occupants (PO):	Pourcentage le plus fort: Cappelle-la-Grande (40,9%)	Pourcentage le plus faible: Coudekerque (14,9%)
Pour les locataires privés (LP):	Pourcentage le plus fort: Dunkerque (19,2%)	Pourcentage le plus faible: Armbouts-Cappel (1,4%)
Pour les locataires du parc social (LH):	Pourcentage le plus fort: Grande-Synthe (47,2%)	Pourcentage le plus faible: Coudekerque (3,2%)

Les locataires du parc privé affichent des taux plus faibles que ceux des propriétaires occupants et des locataire du parc social. Pour ces deux derniers segments de parcs, l'ordre de grandeur est comparable.

En terme d'évolution sur la période 2001-2009, c'est encore le parc social qui affiche l'évolution la plus forte de la CUD avec un taux de 1200% pour la commune de Zegerscappel.

a) Par commune

Ménages bénéficiant d'un dégrèvement de la taxe d'habitation par commune en 2009					
Territoire	Locataires du parc social (%)	Locataires du parc privé (%)	Propriétaires occupants(%)	Total résidences principales (%)	
ARMOUITS-CAPPEL	6,4	1,4	16,2	24,4	
BOURBOURG	12,3	18,5	32,7	63,3	
BRAY-DUNES	5,4	9,3	36,3	51,2	
CAPPELLE-LA-GRANDE	28,6	3,6	40,9	73,1	
COUDEKERQUE	3,2	3,4	14,9	22,2	
COUDEKERQUE-BRANCHE	24,3	8,7	35,2	68,2	
DUNKERQUE	23,1	19,2	23,4	65,6	
FORT-MARDYCK	13,8	4,2	39,0	57,0	
GRANDE-SYNTHÉ	47,2	2,8	20,1	69,8	
GRAND-FORT-PHILIPPE	22,0	7,0	30,0	59,0	
GRAVELINES	20,8	7,8	17,2	45,7	
LEFFRINCKOUCKE	14,1	4,2	25,0	43,3	
LOON-PLAGE	18,5	6,0	28,8	53,2	
SAINT-POL-SUR-MER	41,4	8,7	30,6	80,5	
TÉTEGHEM	9,3	2,5	18,7	30,6	
ZUYDCOOTE	8,7	2,6	19,2	30,9	
BAILLEUL	11,3	12,7	20,4	44,4	
HAZEBROUCK	12,1	14,3	24,1	50,4	
CUD	25,3	11,5	26,5	63,3	
Arrondissement	16,8	10,1	25,0	51,9	
Departement 59	16,2	13,2	22,7	52,0	
Departement 62	13,9	15,6	24,3	53,7	
Région	15,3	14,0	23,3	52,6	
FRANCE	10,6	12,4	22,0	45,0	
Commune de l'arrondissement ayant :	le % le plus fort	Grande-Synthe 47,2%	Dunkerque 19,2%	Cappelle la Grande 40,9%	St Pol/mer 80,4%
	l'évolution 2001-2009 la plus forte	Zegerscappel 1200%	Ledringhem 350%	Craywicq 48 %	Oxelaëre 42,9%

Source: DGI / Filocom 2009

b) *Par quartiers*

Commune	Ménages bénéficiant d'un dégrèvement de la taxe d'habitation par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
ARMBOUTS-CAPPEL	Ville 21	Ville 1,94	24,35	Ville 13,2	Ville 3,13	16,23	Ville 1	Ville 0	1,43	Ville 6,8	Ville 0	6,4
BOURBOURG	Centre Ville 64,69	Gare 359,26	63,27	Château 47,46	Gare 555,56	32,65	Centre Ville 39,66	Gare 235	18,46	Rue Verte 24,59	Gare 293,75	12,27
BRAY-DUNES	Village 51,58	Plage 20,57	51,16	Village 39,32	Plage 5,61	36,32	Plage 14,18	Plage 73,33	9,26	Village 7,01	Village 166,67	5,4
CAPPELLE-LA-GRANDE	Centre 81,22	Sept Planètes 75	73,05	CIL 61,7	Sept Planètes 61,29	40,92	Kroem Enouck 5,87	Sept Planètes 500	3,56	Centre 66,2	GMF 25,58	28,62
Coudekerque	Village 21,24	Village 5,13	22,17	Village 14,51	Village -13,85	14,91	Village 3,37	Village 116,67	3,42	Village 3,37	Village 85,71	3,18
Coudekerque-BRANCHE	Centre Ville 71,8	Centre Ville 7,31	68,24	Sainte Germaine 43,91	Petit Steendam -1,66	35,21	Vieux Coudekerque 17,09	Grand Steendam 50	8,7	Centre Ville 33,78	Centre Ville 12,42	24,28
DUNKERQUE	Ile Jeanty 87,39	Citadelle 105,38	65,64	Dessinguez-Lapin Blanc 45,31	Citadelle 223,08	23,37	Soubise 48,25	Citadelle 91,76	19,17	Jeu de maille-Carré de la Vieille(partie) 80,95	Malo Centre 371,43	23,09
FORT-MARDYCK	Ville 57	Ville -4,22	57	Ville 38,98	Ville -10,54	38,98	Ville 4,24	Ville 3,51	4,24	Ville 13,78	Ville 16,36	13,78
GRANDE-SYNTHÉ	Centre Ville 78,9	Albeck 21,63	69,83	Saint Jacques 36,38	Courghain 11,19	20,07	Courghain 5,38	Saint Jacques 53,13	2,84	Centre Ville 71,3	Basroch 87,61	47,23
GRAND-FORT-PHILIPPE	Stade 59,2	Stade 0,5	58,98	Centre 32,39	Stade 0,36	30	Centre 8,91	Centre -3,6	7,02	Stade 27,2	Stade 5,3	21,95
GRAVELINES	Centre 52,48	Centre 11,5	45,72	Les Huttes 19,86	Pont de Pierre 33,33	17,19	Centre 13,83	Centre 58,62	7,78	Les Huttes 23,73	Gare Semeuse 700	20,79
LEFFRINCKOUCKE	Quartier des Dunes 45,41	Quartier des Dunes 1,54	43,33	Plage 37,14	Quartier des Dunes 16,85	25,03	Village 9,84	Village 38,46	4,19	Quartier des Dunes 21,33	Plage 0	14,06
LOON-PLAGE	Ville Récente 53,41	Ville Récente 1,6	53,22	Ville Récente 28,44	Ville Récente -0,16	28,77	Ville Récente 6,08	Ville Récente 23,81	6,04	Ville Récente 18,9	Ville Récente -1,46	18,53
SAINT-POL-SUR-MER	Guynemer-Jean Bart 89,15	Est 11,95	80,45	Saint-Benoît 51,72	Cheminots-Saint Gobain-Samaritaine 5,24	30,55	Est 20,73	Jardins 22,13	8,67	Guynemer-Jean Bart 75,7	Saint-Benoît 44,76	41,38

Commune	Ménages bénéficiant d'un dégrèvement de la taxe d'habitation par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
TÉTEGHEM	Degroote 38,25	Degroote 39,64	30,57	Centre Ville côté Leffrinckoucke 25,24	Centre Ville côté Coudekerque 33,33	18,68	Centre Ville côté Leffrinckoucke 3,31	Centre Ville côté Leffrinckoucke 12,9	2,49	Degroote 30,63	Degroote 71,82	9,3
ZUYDCOOTE	Village 32,51	Plage 7,04	30,92	Plage 23,89	Plage 5,36	19,19	Plage 2,43	Plage 20	2,55	Village 12,01	Plage 10	8,66
BAILLEUL	Centre 2 47,69	Centre 2 24,79	44,43	Ravensberg-Monts de Lille 25,43	Zone activité 20	20,39	Centre 2 17,37	Sud 133,33	12,7	Monts de Flandre 24,52	Ouest 6,72	11,34
HAZEBROUCK	Centre Ville 54,19	Notre dame-Hoflandt 29,15	50,42	Notre dame-Hoflandt 29,04	Notre dame-Hoflandt 29,44	24,11	Centre Ville 28,89	Tissages 114,85	14,25	Nouveau Monde 20,08	Chappelle Vandamme 16,33	12,07
CUD	St-Pol/mer quartier Guynemer 89,15%	Evolution 2001-2009 4,07%	Valeur CUD 63,34%	Cappellela Grande quartier CIL 61,7%	Evolution 2001-2009 -3,32%	Valeur CUD 26,51%	Dunkerque Quartier Soubise 48,25%	Evolution 2001-2009 11,54%	Valeur CUD 11,53%	Dunkerque quartier jeu de Maille 80,95%	Evolution 2001-2009 9,5%	Valeur CUD 15,31%

Source: DGI / Filocom 2009

En terme d'évolution sur la période 2001-2009, les valeurs sont assez disparates. Certains quartiers affichent de fortes hausses (quartier Bourbourg Gare: 359,26% pour le total RP et 555,26% pour les PO, quartier Cappelle-la-Grande Sept planètes :500% pour les LP, quartier Gravelines Gare Semeuse 700% pour les LH) . Certaines évolutions les plus fortes restent négatives, notamment le quartier Coudekerque Village pour le PO (-13,85%) ce qui témoigne d'une amélioration de la situation de l'ensemble des quartiers de la commune pour ce segment de parc.

Au regard du total des RP, la part de ménages bénéficiant d'un dégrèvement de la taxe d'habitation reste importante. Au niveau de la CUD, le parc des propriétaires occupants est celui qui affiche le taux le plus important (26,51%).

I.1.6) Pourcentage de ménages en sur-occupation

Il existe dans Filocom deux définitions de la sur-occupation: la sur-occupation lourde et la sur-occupation légère.

La sur-occupation lourde correspond à des logements qui offrent une superficie habitable de moins de 9 m² par personne. Les logements en sur-occupation légère sont définis comme ceux qui présentent une superficie habitable de moins de 16 m² pour la première personne et de moins de 11 m² pour les personnes suivantes.

L'INSEE propose une définition de la sur-occupation plus complexe et fondée non pas sur la surface du logement mais sur le nombre de pièces nécessaires en fonction du nombre de personnes du ménage.

Un logement normalement peuplé doit au moins comporter : une pièce de séjour pour le ménage; une pièce pour chaque personne de référence d'une famille; une pièce pour les autres personnes non célibataires et pour les célibataires de 19 ans et plus; et pour les célibataires de moins de 19 ans: une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans; sinon une pièce par enfant. Selon cette norme, un peu moins d'une résidence principale sur six est «sur-occupée» ; à l'inverse, près de deux sur trois sont «sous-occupées» et seulement une sur six est conforme à la norme.

Une troisième définition existe, celle du code de la sécurité sociale et est utilisée par la loi DALO pour définir les publics prioritaires. Selon cette définition, un logement est en sur-occupation lorsqu'il ne présente pas une surface habitable globale au moins égale à 16 m² pour un ménage sans enfant ou deux personnes, augmenté de 9 m² par personne et plus dans la limite de 70 m² pour 8 personnes et plus.

C'est ici la définition Filocom de la sur-occupation lourde qui a été retenue.

Commentaire du tableau ci-dessous:

Les valeurs de la CUD sont proches de celles de l'arrondissement et de la région. Le segment des locataires privés de la CUD affiche un taux de sur-occupation un peu plus en retrait que celui de la région. Les taux constatés sont faibles et équilibrés entre les différents segments de parc. Certains se caractérisent même par une absence de ménages en sur-occupation.

Parmi les ménages pour lesquels le taux de sur-occupation est supérieur à 0 nous avons:

Pour le total résidences principales (RP):	Pourcentage le plus fort: Saint-Pol-sur-Mer (0,59%)	Pourcentage le plus faible: Cappelle-la-Grande (0,07%)
Pour les propriétaires occupants (PO):	Pourcentage le plus fort: Bourbourg (0,19%)	Pourcentage le plus faible: Grande-Synthe (0,03%)
Pour les locataires privés (LP):	Pourcentage le plus fort: Dunkerque/Coudekerque-Branche (0,3%)	Pourcentage le plus faible: Grande-Synthe (0,03%)
Pour les locataires du parc social (LH):	Pourcentage le plus fort: Saint-Pol-sur-Mer (0,34%)	Pourcentage le plus faible: Cappelle-la-Grande (0,03%)

En terme d'évolution sur la période 2001-2009 pour la CUD, le parc social (Teteghem 100%) est cette fois-ci en retrait par rapport aux deux autres parcs qui affichent des évolutions les plus fortes comparables (200%).

a) Par commune

Ménages en sur-occupation par commune en 2009					
Territoire	Locataires du parc social (%)	Locataires du parc privé (%)	Propriétaires occupants(%)	Total résidences principales (%)	
ARMOUITS-CAPPEL	0,00	0,00	0,00	0,00	
BOURBOURG	0,00	0,15	0,19	0,34	
BRAY-DUNES	0,00	0,19	0,14	0,38	
CAPPELLE-LA-GRANDE	0,03	0,03	0,00	0,07	
COUDEKERQUE	0,00	0,24	0,00	0,24	
COUDEKERQUE-BRANCHE	0,19	0,30	0,10	0,57	
DUNKERQUE	0,13	0,30	0,12	0,56	
FORT-MARDYCK	0,00	0,00	0,14	0,14	
GRANDE-SYNTHÉ	0,26	0,03	0,03	0,34	
GRAND-FORT-PHILIPPE	0,00	0,13	0,18	0,35	
GRAVELINES	0,04	0,20	0,00	0,26	
LEFFRINCKOUCKE	0,06	0,11	0,06	0,22	
LOON-PLAGE	0,05	0,00	0,09	0,13	
SAINT-POL-SUR-MER	0,34	0,19	0,07	0,59	
TÉTEGHEM	0,08	0,04	0,15	0,27	
ZUYDCOOTE	0,00	0,17	0,00	0,16	
BAILLEUL	0,05	0,11	0,09	0,25	
HAZEBROUCK	0,17	0,21	0,12	0,53	
CUD	0,14	0,20	0,09	0,44	
Arrondissement	0,10	0,17	0,12	0,38	
Departement 59	0,16	0,36	0,19	0,72	
Departement 62	0,07	0,25	0,14	0,47	
Région	0,13	0,32	0,17	0,43	
FRANCE	0,3	0,5	0,4	1,2	
Commune de l'arrondissement ayant :	le % le plus fort	St pol/mer 0,3%	Drincham 1,2%	St georges/l'AA 3,01	St georges/l'AA 2,9%
	l'évolution 2001-2009 la plus forte	Téteghem 100%	Bavinchove 200%	Ghyvelde 200%	Haverskerque 200%

Source: DGI / Filocom 2009

b) Par quartier

Commune	Ménages en sur-occupation par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
ARMOUITS-CAPPEL	Ville 0	Ville 0	0	Ville 0	Ville 0	0	Ville 0	Ville 0	0	Ville 0	Ville 0	0
BOURBOURG	Centre Ville 1,05	Gare 0	0,34	Centre Ville 0,53	Gare 0	0,34	Centre Ville 0,53	Centre Ville 33,33	0,54	Centre Ville 0	Centre Ville 0	0
BRAY-DUNES	Plage 0,65	Plage 100	0,34	Plage 0,33	Plage 200	0,19	Plage 0,33	Village 100	1,26	Plage 0	Plage 0	0
CAPPELLE-LA-GRANDE	Kroem Enouck 0,23	CIL 0	0,07	CIL 0	CIL 0	0	GMF 0,17	CIL 0	0,65	Kroem Enouck 0,23	CIL 0	0,1
Coudekerque	Village 0,26	Village 100	0,24	Village 0	Village 0	0	Village 0,26	Village 100	2,56	Village 0	Village 0	0
Coudekerque-BRANCHE	Vieux Coudekerque 0,96	Grand Steendam 200	0,58	Vieux Coudekerque 0,17	Grand Steendam 100	0,17	Vieux Coudekerque 0,7	Centre Ville 60	2,42	Petit Steendam 0,61	Grand Steendam 100	0,6
DUNKERQUE	Soubise 2,36	Citadelle 100	0,56	Louis XIV 0,68	Bagatelle 200	0,26	Soubise 1,84	Citadelle 100	1,15	Jeu de maille-Carré de la Vieille(partie) 1,44	Rosendaël centre 200	0,48
FORT-MARDYCK	Ville 0,14	Ville -33,33	0,14	Ville 0,14	Ville -33,33	0,19	Ville 0	Ville 0	0	Ville 0	Ville 0	0
GRANDE-SYNTHÉ	Centre Ville 0,89	Basroch 300	0,31	Basroch 0,18	Basroch 0	0,08	Basroch 0,18	Basroch 100	0,72	Centre Ville 0,89	Basroch 200	0,43
GRAND-FORT-PHILIPPE	Centre 0,58	Centre -46,15	0,31	Centre 0,33	Centre -55,56	0,32	Centre 0,25	Centre 0	0,88	Centre 0	Stade 0	0
GRAVELINES	Petit Fort Philippe 0,45	Petit Fort Philippe 80	0,24	Centre 0	Centre 0	0	Petit Fort Philippe 0,35	Petit Fort Philippe 75	0,89	Petit Fort Philippe 0,1	Petit Fort Philippe 100	0,13
LEFFRINCKOUCKE	Village 1,09	Plage 100	0,22	Plage 0,22	Plage 100	0,08	Village 1,09	Plage 0	1,17	Centre 0,14	Centre 0	0,22
LOON-PLAGE	Ville Récente 0,09	Ville Récente -66,67	0,14	Ville Récente 0,05	Reste Loon-Plage 100	0,15	Ville Récente 0	Ville Récente 0	0	Ville Récente 0,05	Ville Récente -50	0,17
SAINT-POL-SUR-MER	Guynemer-Jean Bbart 1,7	Jardins 0	0,6	Est 0,19	Jardins 100	0,16	Jardins 0,61	Liberté-Bayard 100	1,8	Guynemer-Jean Bart 1,61	Est 500	0,75
TÉTEGHEM	Degroote 0,32	Degroote 100	0,27	Centre coté Leffrinckoucke 0,09	Centre Ville côté Coudekerque 0	0,21	Chapeau rouge 0	Centre Ville côté Coudekerque 0	0,57	Degroote 0,32	Degroote 200	0,38

Commune	Ménages en sur-occupation par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
ZUYDCOOTE	Plage 0,4	Plage 100	0,17	Plage 0	Plage 0	0	Plage 0,4	Plage 100	1,59	Plage 0	Plage 0	0
BAILLEUL	Zone activité 0,52	Zone activité 100	0,25	Sud 0,5	Centre 1 0	0,15	Ravensberg-Monts de Lille 0,22	Centre 1 100	0,47	Zone activité 0,52	Zone activité 100	0,28
HAZEBROUCK	Centre Ville 0,72	Centre Ville 15,38	0,5	Tissage 0,25	Centre Ville 0	0,2	Centre Ville 0,62	Centre Ville 18,18	0,81	Nouveau Monde 0,35	Nouveau Monde 16,67	1,06
CUD	Dunkerque Quartier Soubise 2,36%	Evolution 2001-2009 -41,29%	Valeur CUD 0,44%	Dunkerque Quartier Louis XIV 0,68%	Evolution 2001-2009 -48,95%	Valeur CUD 0,18%	Dunkerque Quartier Soubise 1,84%	Evolution 2001-2009 -29,87%	Valeur CUD 1,19%	Gravelines Quartier Guynemer Jean Bart 1,61%	Evolution 2001-2009 -48,39%	Valeur CUD 0,44%

Source: DGI / Filocom 2009

En terme d'évolution sur la période 2001-2009, les évolutions les plus importantes par quartier sont souvent nulles ou négatives quel que soit le segment de parc concerné. Ceci témoigne du fait que la part des ménages en sur-occupation est en nette régression depuis 2001. Cette observation se confirme au niveau de la CUD puisque chacun des segments de parc ainsi que le total RP affichent une forte diminution sur la période.

Notons néanmoins que pour la commune de Dunkerque, les quartiers Citadelle (total RP et LP) Bagatelle (PO) et Rosendaël Centre (LH) font état de fortes progressions depuis 2001.

En valeur, les taux de ménages en sur-occupation sont faibles, en général inférieurs à 1%.

Le quartier Dunkerque Soubise affiche en revanche à deux reprises les taux les plus forts de la CUD (pour le total RP à 2,36% et pour les LP à 1,84%).

I.1.7) Pourcentage de ménages avec rattachés fiscaux du point de vue de la taxe d'habitation

Dans Filocom, un ménage est constitué de l'ensemble des personnes qui sont fiscalement rattachées à un logement. Il doit être distingué du foyer fiscal, défini par rapport à l'impôt sur le revenu, et qui correspond à l'ensemble des personnes qui figurent sur une même déclaration de revenus.

Ainsi le rattachement du point de vue de la taxe d'habitation correspond à la cohabitation de deux ou plusieurs foyers fiscaux dans un même logement.

Les motifs de cohabitation peuvent être divers. On peut y trouver des situations de cohabitation forcée, liées à une difficulté d'accès à un logement pour des raisons économiques (insuffisance des revenus, plus ou moins combinée à des tensions sur le marché).

Plus les situations de rattachement sont nombreuses sur un territoire, plus la probabilité est forte qu'une partie au moins d'entre elles correspond à une cohabitation forcée ou caractérise des ménages en situation de précarité.

Cependant la variété des situations possibles incite à prendre cet indicateur avec prudence et à le compléter par d'autres indicateurs afin de confirmer ou d'infirmer une observation faite sur un territoire donné.

Commentaire du tableau ci-dessous:

Hors-mis pour les locataires du parc social, la CUD affiche pour tous les segments de parc et pour l'ensemble des résidences principales un pourcentage de ménages avec rattachés fiscaux proche de celui de l'Arrondissement et inférieur aux niveaux de la région et des deux départements.

Pour le total résidences principales (RP):	Pourcentage le plus fort: Grande Sunthe (24,8%)	Pourcentage le plus faible: Zuydcoote (14,6%)
Pour les propriétaires occupants (PO):	Pourcentage le plus fort: Armbouts-Cappel (15,8%)	Pourcentage le plus faible: Dunkerque (6,7%)
Pour les locataires privés (LP):	Pourcentage le plus fort: Gravelines (5,2%)	Pourcentage le plus faible: Armbouts-Cappel (0,6%)
Pour les locataires du parc social (LH):	Pourcentage le plus fort: Grande-Synthe (15,2%)	Pourcentage le plus faible: Coudekerque (1%)

Au regard des valeurs, le parc des propriétaires occupants concentre plus de ménages avec rattachés fiscaux que les deux autres parcs.

En terme d'évolution les plus fortes, les valeurs sont importantes, notamment pour les locataires du parc social et le parc des locataires privés. C'est ce dernier qui présente avec la commune d'Uxem (500%) l'évolution la plus forte de la CUD sur la période 2001-2009

a) Par commune

Ménages avec rattaché fiscaux par commune en 2009					
Territoire	Locataires du parc social (%)	Locataires du parc privé (%)	Propriétaires occupants (%)	Total résidences principales (%)	
ARMOUITS-CAPPEL	3,4	0,6	15,8	19,9	
BOURBOURG	4,6	3,9	10,1	18,6	
BRAY-DUNES	1,5	2,4	12,5	16,3	
CAPPELLE-LA-GRANDE	5,5	0,7	10,8	17,0	
COUDEKERQUE	1,0	1,0	13,7	16,0	
COUDEKERQUE-BRANCHE	5,9	2,1	9,7	17,7	
DUNKERQUE	5,4	3,9	6,7	16,0	
FORT-MARDYCK	4,6	1,4	14,8	20,7	
GRANDE-SYNTHÉ	15,2	0,9	8,7	24,8	
GRAND-FORT-PHILIPPE	7,9	3,2	11,7	22,8	
GRAVELINES	9,4	5,2	9,1	23,7	
LEFFRINCKOUCKE	6,2	0,8	11,2	18,2	
LOON-PLAGE	6,5	3,3	12,5	22,5	
SAINT-POL-SUR-MER	11,4	2,5	8,7	22,6	
TÉTEGHEM	3,8	1,3	13,1	18,3	
ZUYDCOOTE	2,7	0,9	11,4	14,6	
BAILLEUL	5,1	3,3	11,0	19,5	
HAZEBROUCK	4,0	3,7	10,0	17,7	
CUD	7,1	2,9	8,9	18,9	
Arrondissement	4,9	2,9	11,0	18,9	
Departement 59	4,7	4,5	11,9	21,1	
Departement 62	3,7	5,1	11,8	20,6	
Région	4,4	4,7	11,9	20,9	
FRANCE	3,0	3,3	10,5	16,9	
Commune de l'arrondissement ayant :	le % le plus fort	Grande-Synthe 15,2%	Oxelaëre 7,4%	Wulverdinghe 24,2%	Nieurlet 27,1%
	l'évolution 2001-2009 la plus forte	Coudekerque 300%	Uxem 500%	Oxelaëre 63,2%	Oxelaërre 88%

Source: DGI / Filocom 2009

b) Par quartier

Commune	Ménages avec rattaché fiscaux par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
ARMOUITS-CAPPEL	Ville 19,8	Ville -29,79	19,89	Ville 15,6	Ville -26,42	15,78	Ville 0,8	Ville 33,33	0,55	Ville 3,4	Ville -46,88	3,42
BOURBOURG	Rue Verte 22,81	Gare 711,11	18,61	Château 13,14	Gare 600	10,08	Centre ville 6,85	Gare 650	3,93	Rue Verte 8,74	Gare 1050	4,61
BRAY-DUNES	Village 19,53	Village -1,76	16,33	Village 15,06	Village -9,47	12,54	Plage 2,4	Village 0	2,36	Village 2,28	Village 116,67	1,5
CAPPELLE-LA-GRANDE	Kroem Enouck 20,66	Sept Planètes 100	17	Kroem Enouck 15,49	Sept Planètes 140	10,81	Kroem Enouck 1,17	CIL 100	0,69	Centre 11,42	CIL 200	5,51
Coudekerque	Village 15,8	Village 22	16,04	Village 13,73	Village 20,45	13,69	Village 1,04	Village -20	0,98	Village 1,04	Village 300	0,98
Coudekerque-BRANCHE	Grand Steendam 21,46	Grand Steendam -1,98	17,66	Grand Steendam 12,95	Grand Steendam 12,88	9,7	Vieux Coudekerque 3,75	Grand Steendam 12,5	2,05	Grand Steendam 7,73	Grand Steendam -20,54	5,92
DUNKERQUE	Banc vert-Pont déchiré 24,25	Malo Balnéaire 17,6	15,99	Saint Nicolas 14,89	Jeu de maille-Carré de la Vieille(partie) 400	6,71	Soubise 9,09	Saint Nicolas 129,41	3,89	Banc vert-Pont déchiré 19,58	Malo Balnéaire 400	5,39
FORT-MARDYCK	Ville 20,75	Ville -5,86	20,68	Ville 14,79	Ville -12,34	14,79	Ville 1,36	Ville -9,52	1,36	Ville 4,59	Ville 25,49	4,59
GRANDE-SYNTHÉ	Basroch 31,63	Basroch 49,14	24,82	Basroch 17,73	Basroch 51,56	8,7	Saint Jacques 1,21	Centre ville 500	0,88	Centre ville 23,08	Basroch 57,78	15,24
GRAND-FORT-PHILIPPE	Stade 24,66	Stade -3,82	22,84	Stade 12,23	Stade 1,63	11,65	Centre 3,83	Stade 52,94	3,24	Stade 9,88	Centre -1,33	7,87
GRAVELINES	Pont de Pierre 27,53	Pont de Pierre 94,64	23,73	Les Huttes 11,68	Pont de Pierre 115	9,12	Gare Semeuse 7,94	Centre 48,15	5,18	Pont de Pierre 13,38	Gare Semeuse 400	9,36
LEFFRINCKOUCKE	Quartier des Dunes 21,79	Village 11,54	18,2	Plage 14,07	Village 61,54	11,19	Village 2,73	Quartier des Dunes 0	0,83	Quartier des Dunes 11,01	Plage 0	6,17
LOON-PLAGE	Ville Récente 22,17	Ville Récente -6,69	22,48	Ville Récente 12,25	Ville Récente -4,73	12,53	Ville Récente 3,27	Ville Récente 18,64	3,34	Ville Récente 6,64	Ville Récente -18,39	6,5
SAINT-POL-SUR-MER	Guynemer-Jean Bart 26,28	Jardins 30,98	22,56	Saint-Benoît 12,87	Cheminots-Saint Gobain-Samaritaine 40	8,67	Est 5,72	Guynemer-Jean Bart 83,33	2,5	Guynemer-Jean Bart 23,32	Jardins 58,93	11,39

Commune	Ménages avec rattaché fiscaux par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
TÉTEGHEM	Degroote 19,61	Centre ville côté Coudekerque 64,71	18,27	Centre ville côté Leffrinckoucke 15,69	Centre ville côté Coudekerque 84,62	13,09	Centre ville côté Leffrinckoucke 1,51	Centre ville côté Leffrinckoucke 45,45	1,34	Degroote 13,13	Centre ville côté Coudekerque 33,33	3,79
ZUYDCOOTE	Plage 20,24	Plage 13,64	14,64	Plage 18,62	Plage 31,43	11,38	Plage 0,81	Plage -50	0,85	Village 3,89	Village -35,29	2,72
BAILLEUL	Zone activité 27,75	Zone activité 23,26	19,5	Sud 22,28	Sud 21,62	11,02	Zone activité 5,76	Zone activité 175	3,33	Monts de Flandre 12,12	Zone activité 23,53	5,13
HAZEBROUCK	Nouveau Monde 21,03	Notre dame-Hoflandt 16,08	17,67	Reste Hazebrouck 20,26	Nouveau Monde 15,5	9,97	Centre Ville 5,56	Chappelle Vandamme 124	3,7	Nouveau Monde 7,46	Notre dame-Hoflandt 27,78	3,99
CUD	Grande-Synthe quartier Basroch 31,63%	Evolution 2001-2009 -5,22%	Valeur CUD 18,89%	Zuydcoote quartier Plage 18,62%	Evolution 2001-2009 -7,19%	Valeur CUD 8,94%	Dunkerque quartier Soubise 9,09%	Evolution 2001-2009 -4,59%	Valeur CUD 2,86%	Saint-Pol/mer quartier Guynemer 23,32%	Evolution 2001-2009 -2,88%	Valeur CUD 7,1%

Source: DGI / Filocom 2009

Au niveau de la CUD, la part de ménages avec rattachés fiscaux est en régression depuis 2001 pour tous les segments de parc et pour le total des résidences principales. C'est le parc de propriétaires occupants qui marque la diminution la plus forte (-7,19%).

Au niveau des quartiers, certains font état de fortes hausses pour chacun des segments de parc et pour le total RP .

Le quartier Gare de la commune de Bourbourg se caractérise par la valeur la plus élevée de la CUD en terme d'évolution pour le total RP (711,1%), et pour chacun des segments de parc (PO :600%, LP: 650% et LH:1050%).

Les évolutions les plus fortes en valeurs négatives sont plus modérées. Notons que la commune d'Armbouts-Cappel se distingue des autres communes de la CUD puisque le quartier Ville affiche à plusieurs reprises les valeurs négatives les plus fortes de la CUD à savoir, pour le total RP -29,79%, pour les PO -26,42% et pour les LH -46,88%.

I.1.8) Pourcentage de familles mono-parentales

La monoparentalité n'est pas en soi un critère de fragilité économique, mais plutôt un facteur d'aggravation. Dans l'ensemble, les situations de fragilité sont proportionnellement plus fréquentes parmi les familles mono-parentales, ne serait ce que parce qu'elles n'ont le plus souvent qu'une seule source de revenus. La présomption d'une fragilité est plus forte quand la monoparentalité se conjugue à d'autres facteurs de fragilité possibles et c'est pour cette raison qu'il ne peut s'agir que d'un indicateur complémentaire.

Commentaire du tableau ci-dessous:

Les écarts constatés sont faibles entre la CUD et les autres territoires de référence (Arrondissement, départements 59 et 62, Région). Les taux de familles monoparentales sont légèrement plus élevés dans le parc social que dans les deux autres parcs. Le parc social de la CUD semble particulièrement touché puisqu'il affiche, par rapport aux autres territoires de référence et par rapport aux parcs des propriétaires occupants et des locataires privés, le taux le plus fort.

Pour le total résidences principales (RP):	Pourcentage le plus fort: Saint-Pol-sur-mer (13,5%)	Pourcentage le plus faible: Armbouts-Cappel (6,1%),
Pour les propriétaires occupants (PO):	Pourcentage le plus fort: Armbouts-cappel (4,4%)	Pourcentage le plus faible: Grande-Synthe (1,7%)
Pour les locataires privés (LP):	Pourcentage le plus fort: Bourbourg (5,6%)	Pourcentage le plus faible: Grande-synthe (0,7%)
Pour les locataires du parc social (LH):	Pourcentage le plus fort: Grande-Synthe (10,8%)	Pourcentage le plus faible: Armbouts-Cappel (1%)

Les évolutions les plus fortes concernent le parc social et le parc des locataires privés qui affichent des taux importants et identiques (600%) sur la période 2001-2009.

a) Par commune

Familles monoparentales par commune en 2009					
Territoire	Locataires du parc social (%)	Locataires du parc privé (%)	Propriétaires occupants(%)	Total résidences principales (%)	
ARMOUITS-CAPPEL	1,0	0,8	4,4	6,1	
BOURBOURG	1,7	5,6	2,5	9,7	
BRAY-DUNES	2,0	2,9	3,0	8,0	
CAPPELLE-LA-GRANDE	5,9	1,0	2,7	9,6	
Coudekerque	1,7	1,0	4,4	7,1	
Coudekerque-BRANCHE	4,8	2,1	3,2	10,1	
DUNKERQUE	5,0	3,1	2,2	10,3	
FORT-MARDYCK	4,2	0,9	3,8	9,0	
GRANDE-SYNTHÉ	10,8	0,7	1,7	13,2	
GRAND-FORT-PHILIPPE	3,9	2,3	2,4	8,7	
GRAVELINES	6,6	2,9	2,3	11,8	
LEFFRINCKOUCKE	2,3	1,2	3,7	7,1	
LOON-PLAGE	4,7	1,9	3,8	10,5	
SAINT-POL-SUR-MER	9,2	2,0	2,3	13,5	
TÉTEGHEM	3,7	1,0	2,6	7,4	
ZUYDCOOTE	2,9	1,2	2,7	7,1	
BAILLEUL	3,2	3,3	2,5	9,0	
HAZEBROUCK	2,9	3,7	2,9	9,5	
CUD	5,7	2,4	2,5	10,6	
Arrondissement	3,9	2,6	3,1	9,5	
Departement 59	3,9	3,4	3,1	10,8	
Departement 62	3,3	3,7	3,0	10,1	
Région	3,7	3,5	3,4	10,6	
FRANCE	2,7	3,1	3,6	9,5	
Commune de l'arrondissement ayant :	le % le plus fort	Grande synthe 10,8%	Oxelaëre 6%	Wylder 8%	Saint-Pol/mer 13,5%
	l'évolution 2001-2009 la plus forte	Zegerscappel 600%	Ochtezeele 600%	Drincham 300%	Pradelles 233,3%

Source: DGI / Filocom 2009

b) *Par quartiers*

Commune	Familles monoparentales par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
ARMBOUTS-CAPPEL	Ville 6,6	Ville 13,79	6,09	Ville 4,4	Ville 15,79	4,42	Ville 1	Ville 400	0,77	Ville 1,2	Ville -33,33	0,99
BOURBOURG	Centre Ville 14,36	Gare 409,09	9,73	Gare 4,58	Gare 500	2,49	Centre Ville 12,52	Gare 380	5,59	Gare 3,56	Gare 366,67	1,7
BRAY-DUNES	Village 8,41	Plage 31,37	7,98	Village 3,68	Plage -9,09	3,04	Plage 3,6	Plage 43,48	2,89	Village 2,45	Village 180	2,03
CAPPELLE-LA-GRANDE	Centre 15,02	Sept Planètes 350	9,58	Sept Planètes 5,98	Sept Planètes 250	2,67	Kroem Enouck 2,35	Centre 200	1,02	Centre 13,93	Sept Planètes 0	5,93
Coudekerque	Village 7,25	Village 33,33	7,08	Village 4,4	Village 13,33	4,4	Village 1,04	Village 33,33	0,98	Village 1,81	Village 133,33	1,71
Coudekerque-BRANCHE	Vieux Coudekerque 12,82	Sainte Germaine 28,48	10,06	Sainte Germaine 5,2	Sainte Germaine 42,31	3,22	Vieux Coudekerque 5,06	Centre ville 30,3	2,14	Petit Steendam 6,61	Centre Ville 21,28	4,76
DUNKERQUE	Jeu de maille-Carré de la Vieille(partie) 20,92	Citadelle 137,04	10,3	Dessinguez-Lapin Blanc 4,53	Citadelle 400	2,2	Soubise 10,05	Jeu de maille-Carré de la Vieille(partie) 100	3,12	Jeu de maille-Carré de la Vieille(partie) 20,63	Citadelle 263,64	5
FORT-MARDYCK	Ville 8,97	Ville 1,63	9,03	Ville 3,8	Ville 23,26	3,8	Ville 0,93	Ville -35	0,93	Ville 4,24	Ville -1,67	4,24
GRANDE-SYNTHÉ	Centre Ville 17,65	Basroch 14,04	13,16	Courghain 3,3	SaintJacques 12,2	1,74	Saint Jacques 1,08	Saint Jacques 54,55	0,68	Centre Ville 16,67	Basroch 54,55	10,78
GRAND-FORT-PHILIPPE	Stade 8,71	Centre -11,3	8,65	Centre 2,58	Stade 0	2,38	Centre 3	Stade 7,14	2,29	Stade 5,09	Centre -5,41	3,91
GRAVELINES	Gare Semeuse 15,87	Pont de Pierre 92,86	11,82	Gare Semeuse 9,52	Pont de Pierre 350	2,25	Centre 5,56	Pont de Pierre 100	2,93	Pont de Pierre 9,85	Gare Semeuse 400	6,63
LEFFRINCKOUCKE	Village 9,84	Village 28,57	7,1	Village 6,56	Village 200	3,69	Plage 1,76	Plage -20	1,21	Quartier des Dunes 3,21	Plage 0	2,26
LOON-PLAGE	Ville Récente 10,38	Ville Récente 12,12	10,47	Ville Récente 3,65	Ville Récente 36,84	3,75	Ville Récente 1,92	Ville Récente -6,82	1,88	Ville Récente 4,82	Ville Récente 6,19	4,71
SAINT-POL-SUR-MER	Guynemer-JeanBbart 20,09	Est 35,4	13,47	Est 4,03	Saint-Benoît 71,43	2,32	Est 4,78	Egalité-Bazennes 100	1,99	Guynemer-Jean Bart 19,01	Saint-Benoît 50	9,2

Commune	Familles monoparentales par quartier en 2009											
	Total résidences principales			Propriétaires occupants			Locataires Privés			Locataires du parc social		
	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)	Pourcentage le plus élevé	Evolution 2001-2009 la plus forte (%)	Valeur communale (%)
TÉTEGHEM	Degroote 14,91	Chapeau Rouge 100	7,35	Centre ville côté Coudekerque 6,13	Centre ville côté Coudekerque 160	2,6	Centre ville côté Coudekerque 1,89	Centre ville côté Coudekerque 33,33	1	Degroote 13,94	Chapeau Rouge 0	3,71
ZUYDCOOTE	Village 7,77	Plage -27,78	7,07	Plage 3,24	Village -30	2,72	Plage 0,81	Plage 100	1,19	Village 4,59	Plage -25	2,89
BAILLEUL	Zone activité 16,75	Centre 2 25,45	9	Ravensberg-Monts de Lille 5,39	Centre 1 70,59	2,52	Centre 2 4,37	Centre 2 83,05	3,33	Zone activité 9,42	Centre 2 16,36	3,15
HAZEBROUCK	Nouveau Monde 12,52	Notre dame-Hoflandt 46,15	9,48	Notre dame-Hoflandt 3,56	Centre Ville 68,18	2,91	Centre Ville 5,65	Notre dame-Hoflandt 105,56	3,65	Nouveau Monde 7,16	Chappelle Vandamme 1,69	2,92
CUD	Dunkerque quartier jeu de Maille 20,92%	Evolution 2001-2009 -0,12%	Valeur CUD 10,55%	Gravelines quartier Gare Semeuse 9,52%	Evolution 2001-2009 6,66%	Valeur CUD 2,5%	Bourbourg quartier Centre Ville 12,52%	Evolution 2001-2009 -1,87%	Valeur CUD 2,38%	Dunkerque quartier jeu de Maille 20,63%	Evolution 2001-2009 -2,13%	Valeur CUD 5,68%

Source: DGI / Filocom 2009

Au niveau de la CUD, le parc des locataires privés et le parc social présentent une légère diminution de la part des familles monoparentales sur la période 2001-2009. Le parc des propriétaires occupants témoigne quant à lui d'une augmentation.

Au niveau des quartiers, les évolutions les plus fortes montrent parfois des valeurs importantes et supérieures à 100% quelque soit le segment de parc considéré ou pour le total des RP. Le quartier Gare de la commune de Bourbourg témoigne d'une augmentation considérable du nombre de familles monoparentales sur la période 2001-2009 puisque tous les segments de parc et le total RP affichent des taux importants et supérieurs à 300%.

Certains quartiers affichent en revanche des évolutions nulles voire négatives ce qui témoigne d'une régression de la part de familles monoparentales sur l'ensemble de la commune concernée.

I.2) NOTATION PAR COMMUNE ET PAR QUARTIER

Suite au choix des 8 indicateurs, chacun d'entre eux fait l'objet d'une notation selon le schéma suivant:

-Une notation par commune pour le total des résidences principales et par statut d'occupation (Propriétaires occupants, Locataires du parc privé et locataires du parc social) pour l'ensemble des communes de l'arrondissement de Dunkerque. La démarche est faite pour l'année 2001 et pour l'année 2009.

-Une notation par quartier pour le total des résidences principales et par statut d'occupation (Propriétaires occupants, Locataires du parc privé et locataires du parc social) pour l'ensemble des quartiers de la Communauté Urbaine de Dunkerque. La démarche est faite pour l'année 2001 et pour l'année 2009.

Chaque indicateur peut ainsi être considéré comme une série statistique de 115 valeurs (une par commune) pour l'arrondissement de Dunkerque et de 100 valeurs (une par quartier) pour la CUD. Ces valeurs sont données en nombre lorsqu'il s'agit des revenus bruts fiscaux des ménages ou des plafonds HLM ou en pourcentage lorsqu'il s'agit des 6 autres indicateurs.

Le but de cette étape est d'analyser la répartition des valeurs au sein de chaque série statistique et d'effectuer cette démarche par commune et par quartier.

L'ensemble de la méthode comprend donc au total 128 séries statistiques à savoir:

8 indicateurs x **4** segments de parc (total RP, Locataires privés, Locataires du parc social et Propriétaires occupants) x **2** (Approche par commune pour l'arrondissement de Dunkerque et approche par quartier pour la CUD) x **2** (année 2001 et année 2009).

I.2.1) Choix de la moyenne ou de la médiane

L'analyse de la répartition des valeurs pour un indicateur donné (ou série statistique) peut se faire en évaluant chacune des valeurs par rapport à la moyenne arithmétique ou à la médiane de l'ensemble de la série.

La moyenne arithmétique correspond à la somme des observations divisée par le nombre d'observations alors que la médiane est la valeur qui partage la distribution en deux moitiés égales (le 50^{ème} percentile)

Toutefois, les qualités de ces deux outils diffèrent; la moyenne arithmétique se laisse souvent perturber par des valeurs extrêmes alors que la médiane est stable. Ce fait est important car les valeurs extrêmes peuvent correspondre à des erreurs ou à des valeurs isolées et non représentatives de l'échantillon étudié.

Nous avons ainsi choisi d'éliminer ce risque potentiel et de faire notre évaluation par rapport à la médiane des huit séries statistiques ou indicateurs.

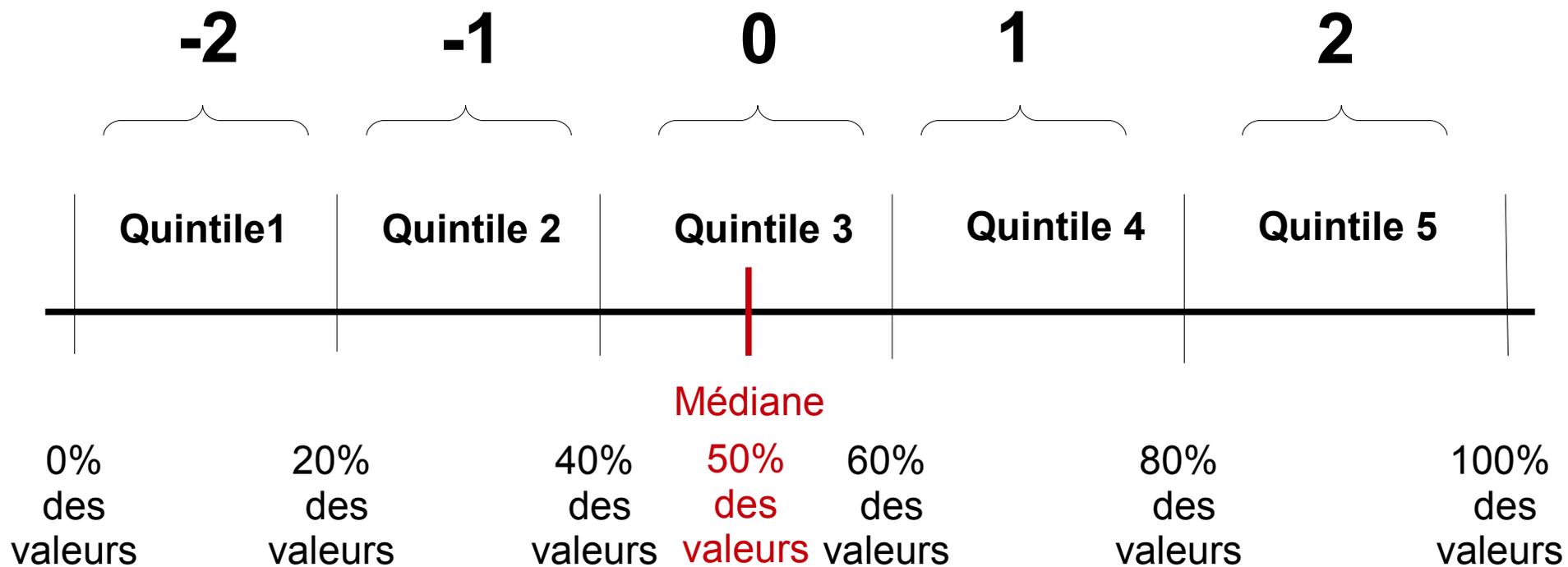
I.2.2) Le Système de notation mis en place

Nous avons analysé, au sein de chaque série ou indicateur, la symétrie de la répartition des valeurs autour de la médiane.

Chaque série a ainsi été découpée en deux, le point central étant la médiane, puis en cinq, chacun des cinq points représentant un quintile.

Le quintile est une portion de la distribution de fréquence concernant un cinquième du total de l'échantillon.

Le schéma de la répartition est le suivant:



Le découpage de chaque série statistique en quintiles permet d'obtenir 5 intervalles. Nous avons fait correspondre une note pour chaque intervalle qui s'échelonne ainsi de -2 à +2 soit : -2, -1, 0, 1, 2.

De cette manière la note de 0 est donnée au quintile qui encadre la médiane (40 à 60% des valeurs).

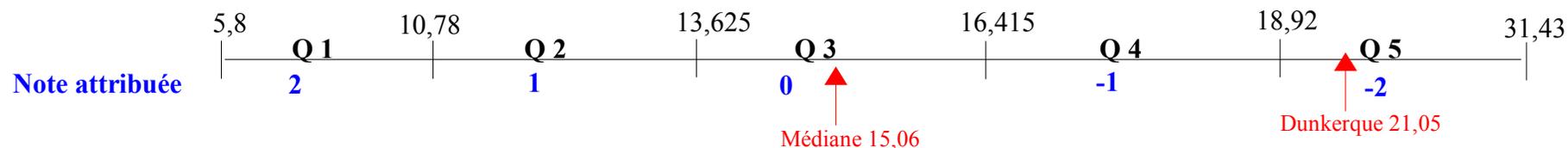
Chaque commune pour ce qui concerne l'approche communale pour l'arrondissement de Dunkerque ou chaque quartier pour ce qui concerne l'approche par quartier pour la CUD se voit attribuer une note qui est fonction du segment de parc, de la valeur de l'indicateur étudié pour ce segment et de sa position dans l'échelle de notation.

Exemple pour l'approche communale, pour la commune de Dunkerque, pour le total des résidences principales et pour l'indicateur part des ménages située sous le seuil de pauvreté:

La valeur de la part est pour Dunkerque et pour le total RP de 21,05%.

La valeur de la médiane de la série (part de ménage situé sous le seuil de pauvreté, pour le total RP, par commune pour l'arrondissement de Dunkerque) est de 15,06%.

Comme il s'agit de l'approche par commune, le territoire de référence est ici l'arrondissement. Les valeurs des quintiles sont pour cet exemple:



La commune de Dunkerque reçoit ici la note de -2 : la valeur 21,05 est en effet comprise dans l'intervalle situé entre 18,92 et 31,43.

On notera, dans cet exemple que plus la part est élevée, plus la note est négative. En effet comme il s'agit de la part de ménage située sous le seuil de pauvreté, il est logique qu'une part importante soit un critère défavorable et donc que la note attribuée soit négative.

La démarche est identique pour tous les indicateurs sauf pour le plafond HLM moyen et pour le Revenu brut moyen. Il est ici nécessaire d'inverser l'échelle de notation à savoir que dans cas, plus la valeur est faible, plus la note attribuée est basse.

Le but de cette démarche est que l'ensemble des indicateurs varient de la même manière afin d'attribuer à chaque commune ou quartier une note qui soit cohérente.

I.2.3) Attribution d'une note synthétique

Pour les années 2001 et 2009 ainsi que pour chacun des segments de parc, chaque commune de l'arrondissement de Dunkerque et chaque quartier de la CUD reçoit une série de 8 notes s'échelonnant de -2 à +2 (un note par indicateur).

Sachant que nous faisons varier l'ensemble des indicateurs dans le le même sens, nous avons fait la somme des huit notes afin d'aboutir à une seule note qui représente ainsi la synthèse des huit indicateurs. Cette note qui s'échelonne au maximum de -16 à +16 est unique pour 2001, pour 2009 et pour chacun des segments de parc + le total des résidences principales.

En procédant de cette manière on considère, pour une commune de l'arrondissement de Dunkerque ou qu'un quartier de la CUD, que plus la note est négative plus la commune ou le quartier cumulera de facteurs défavorables. De la même façon, plus la note se rapproche de la valeur maximale (+16) moins la commune ou le quartier cumule de facteurs défavorables. Même si d'une certaine manière il existe un lien de causalité, il ne s'agit pas de faire un état des lieux de la richesse ou de la pauvreté d'un territoire mais de cibler les secteurs les plus défavorisés où se cumulent un ensemble de difficultés. Nous établissons ainsi le profil social et économique d'un territoire à différentes échelles géographiques.

Exemple de note attribuée: Extrait par quartier du total des résidences principales pour la commune de Grande Synthe en 2009

Nom de commune	Quartier	Revenu brut moyen	Plafond HLM moyen	Situation Seuil de pauvreté	Ménages non imposables	Dégrèvement	Ménages avec rattachés fiscaux	Familles mono-parentales	Sur-occupation	Note synthétique 2009
GRANDE-SYNTHE	Albeck	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	0	-14
GRANDE-SYNTHE	Basroch	-1	-2	-2	-2	-1	-2	-1	-2	-13
GRANDE-SYNTHE	Centre ville	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-16
GRANDE-SYNTHE	Courghain	-1	-1	-1	0	-1	0	-1	2	-3
GRANDE-SYNTHE	Moulin	-2	-2	-2	-2	-1	-2	-2	0	-13
GRANDE-SYNTHE	Reste Grande-synthe	1	0	0	-1	1	-2	1	-2	-2
GRANDE-SYNTHE	Saint Jacques	-1	-1	0	-1	0	-2	1	1	-3

II] ANALYSE DU PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DE SON ÉVOLUTION ENTRE 2001 ET 2009

La note synthétique obtenue par application de la méthode de notation a été cartographiée pour 2001 et pour 2009:

- Par commune pour l'ensemble de l'arrondissement de Dunkerque,
- Par quartier pour la communauté urbaine de Dunkerque.

Sur les cartes de l'année 2009, figure la schématisation de l'évolution de la situation en 2009 par rapport à 2001.

L'analyse que nous avons choisi de faire a été faite pour le total des résidences principales et pour chacun des segments de parc à savoir les propriétaires occupants, les locataires du parc privé et les locataires du parc social.

Au sein de chacune de ces quatre catégories, nous faisons la distinction entre l'approche par commune pour l'ensemble de l'arrondissement de Dunkerque et l'approche par quartier pour la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Cette analyse a été complétée par la fourniture d'un indicateur supplémentaire de mixité sociale à savoir le triangle des revenus.

II.1) LE TRIANGLE DES REVENUS

Le triangle des revenus consiste, pour un territoire donné, en l'analyse de la répartition des revenus par rapport aux plafonds d'attribution des logements sociaux (plafonds HLM) selon trois tranches : la tranche inférieure à 60% de plafonds, la tranche s'échelonnant de 60% à 100% des plafonds HLM et enfin la tranche supérieure à 100% des plafonds HLM.

Ces trois tranches sont représentées au sein d'un outil graphique : le diagramme triangulaire.

De cette manière, il est possible de mesurer:

- Pour l'approche communale: la spécialisation des communes par rapport à l'arrondissement,
- Pour l'approche par quartier: la spécialisation des quartiers par rapport à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Ainsi, selon l'approche, chaque commune ou chaque quartier est représenté par un point à l'intérieur d'un diagramme à trois axes correspondant à la distribution des ménages selon les trois tranches de revenus décrites ci-dessus.

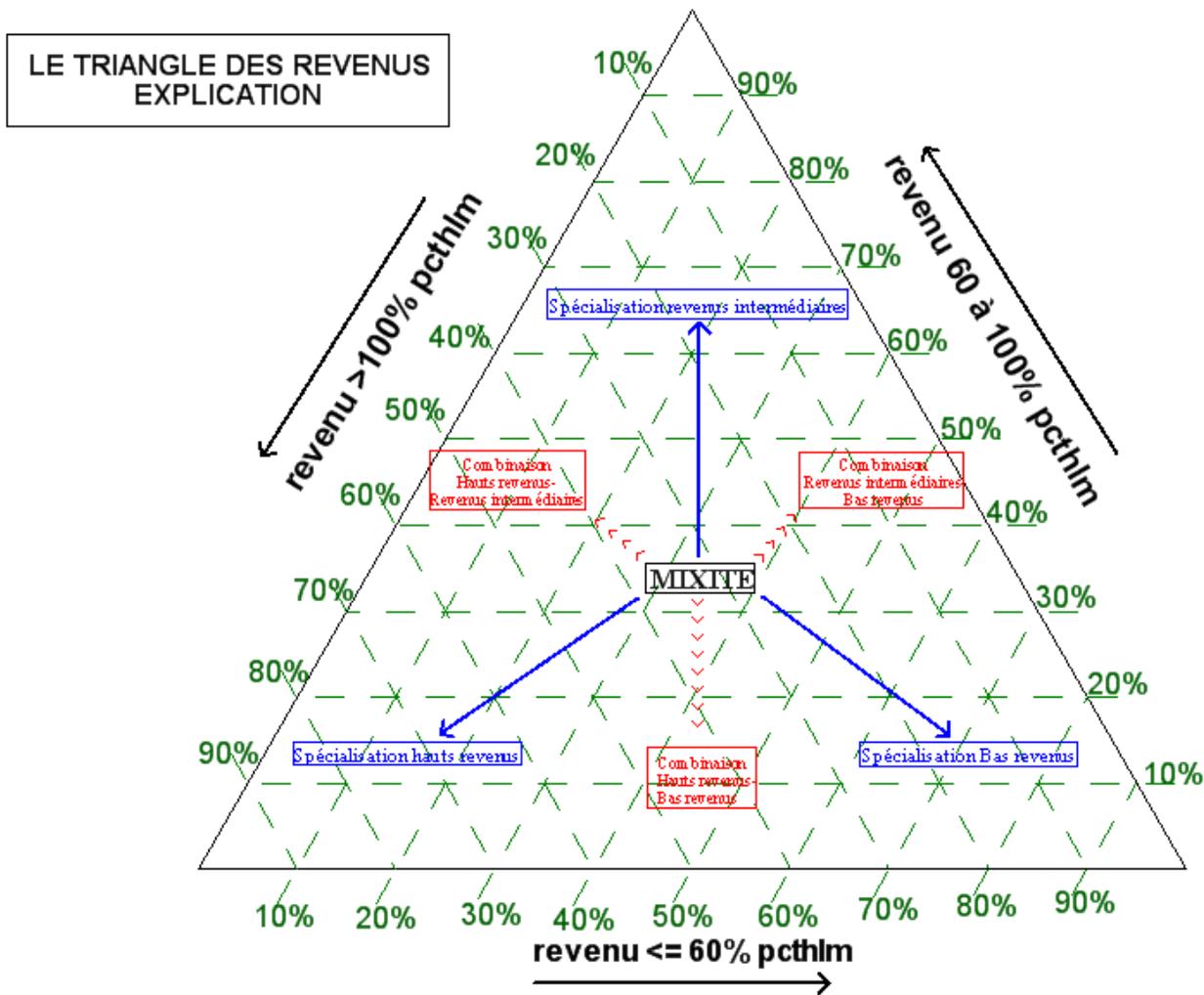
Il est possible :

- D'observer quantitativement la spécialisation sociale : l'éloignement des points représentant chaque commune ou chaque quartier par rapport au point de référence (l'arrondissement pour l'approche communale ou la CUD pour l'approche par quartier) est une mesure quantitative de la spécialisation sociale.

Des lignes de rappel situées sur les trois axes du triangle facilitent la lecture des pourcentages de ménages appartenant à chaque catégorie.

- D'observer qualitativement la spécialisation sociale : la direction dans laquelle se situent les points par rapport au point correspondant au territoire de référence.

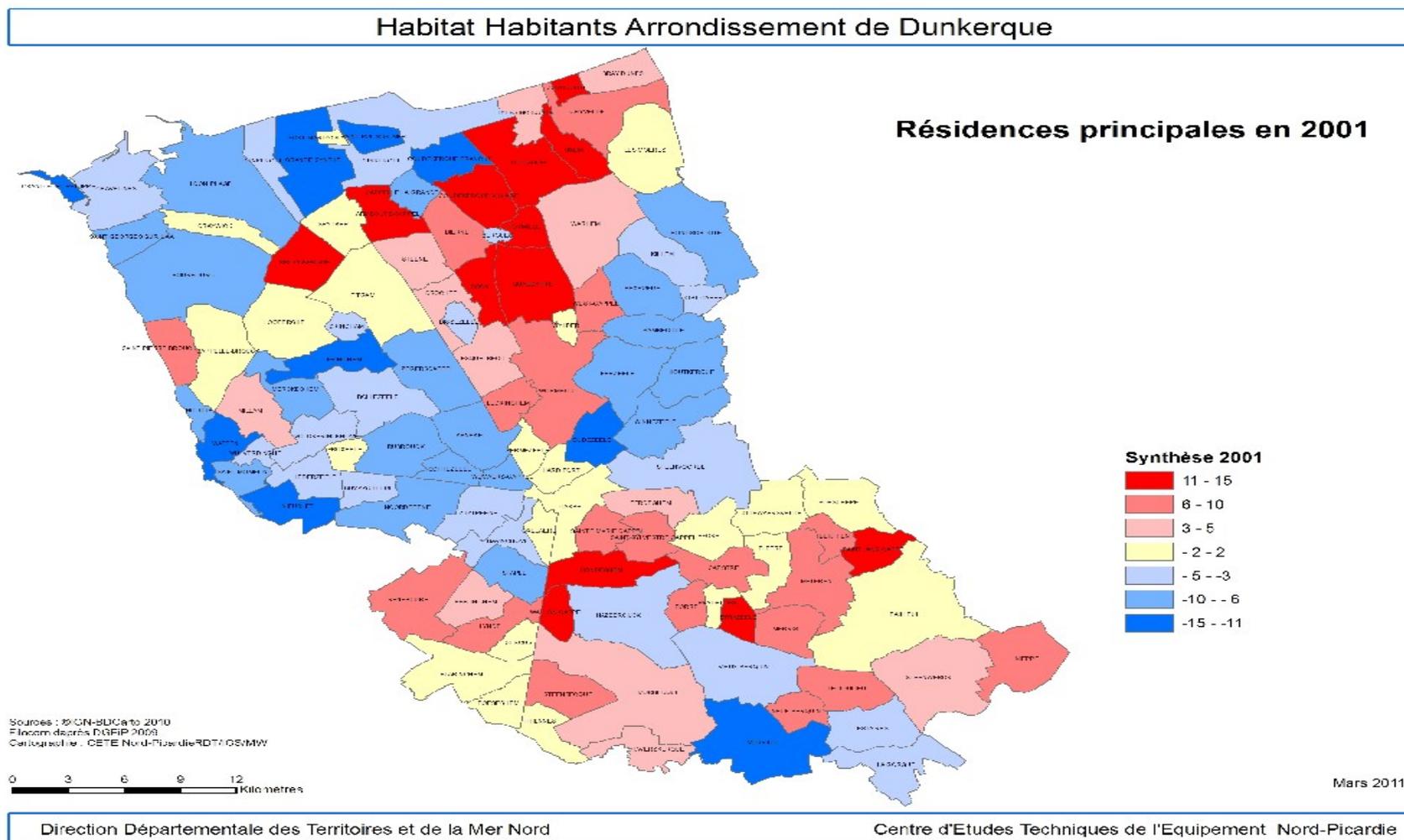
A chaque sommet du triangle correspond un territoire fictif qui n'aurait qu'une seule catégorie de ménages : les points éloignés dans cette direction correspondront donc à une commune spécialisée dans cette catégorie de ménage.



II.2) LE TOTAL DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

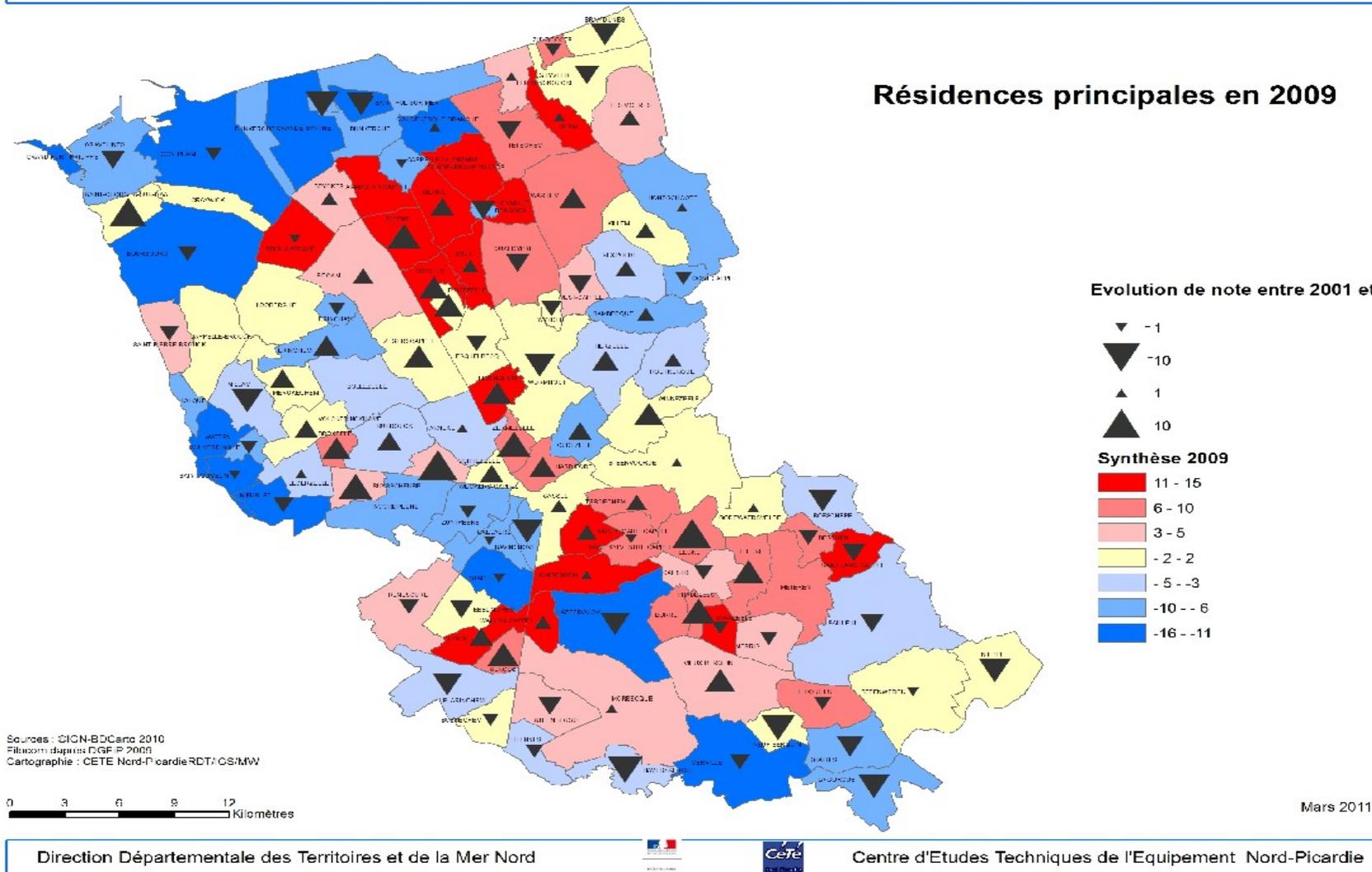
II.2.1) Par communes pour l'arrondissement de Dunkerque

a) *En 2001*



b) *En 2009*

Habitat Habitants Arrondissement de Dunkerque



Au regard de la carte 2009 il apparaît que ce sont les communes situées en périphérie de l'arrondissement qui cumulent le plus de facteurs défavorables. On notera en particulier deux noyaux durs représentés d'une part par un ensemble de communes situées autour de Rubrouck et d'autre part par la majorité des communes de la Communauté urbaine de Dunkerque, notamment celles du littoral.

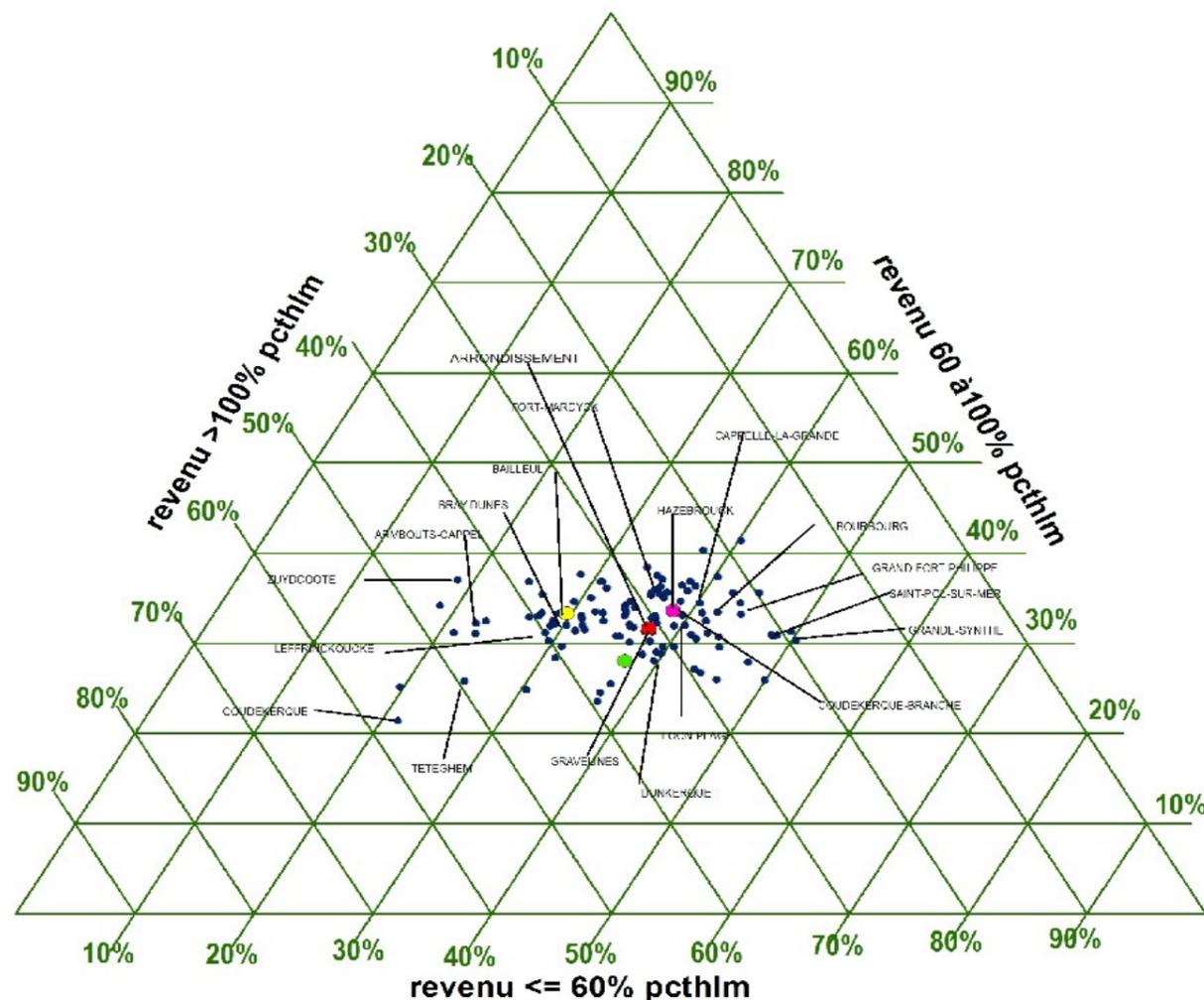
Un groupe de communes parmi lesquelles on trouve Steene, Berne, Armbouts-Cappel, Coudekerque village, Brouckerque, Uxem, Bray dunes et Zuydcoote sépare le littoral de l'arrière pays. Ces communes ont une situation assez intermédiaire ou cumulent moins de facteurs défavorables puisque la note attribuée se situe dans les plus fortes valeurs.

L'analyse de l'évolution entre 2001 et 2009 montre que les communes centre qui cumulaient le plus de facteurs défavorables (en bleu sur la carte) ont une situation qui s'est globalement aggravée sur la période (Dunkerque, Hazebrouck, Bailleul, Merville). A l'inverse, les communes péri-urbaines qui cumulaient le moins de facteurs défavorables (en rouge) ont une situation qui s'est améliorée.

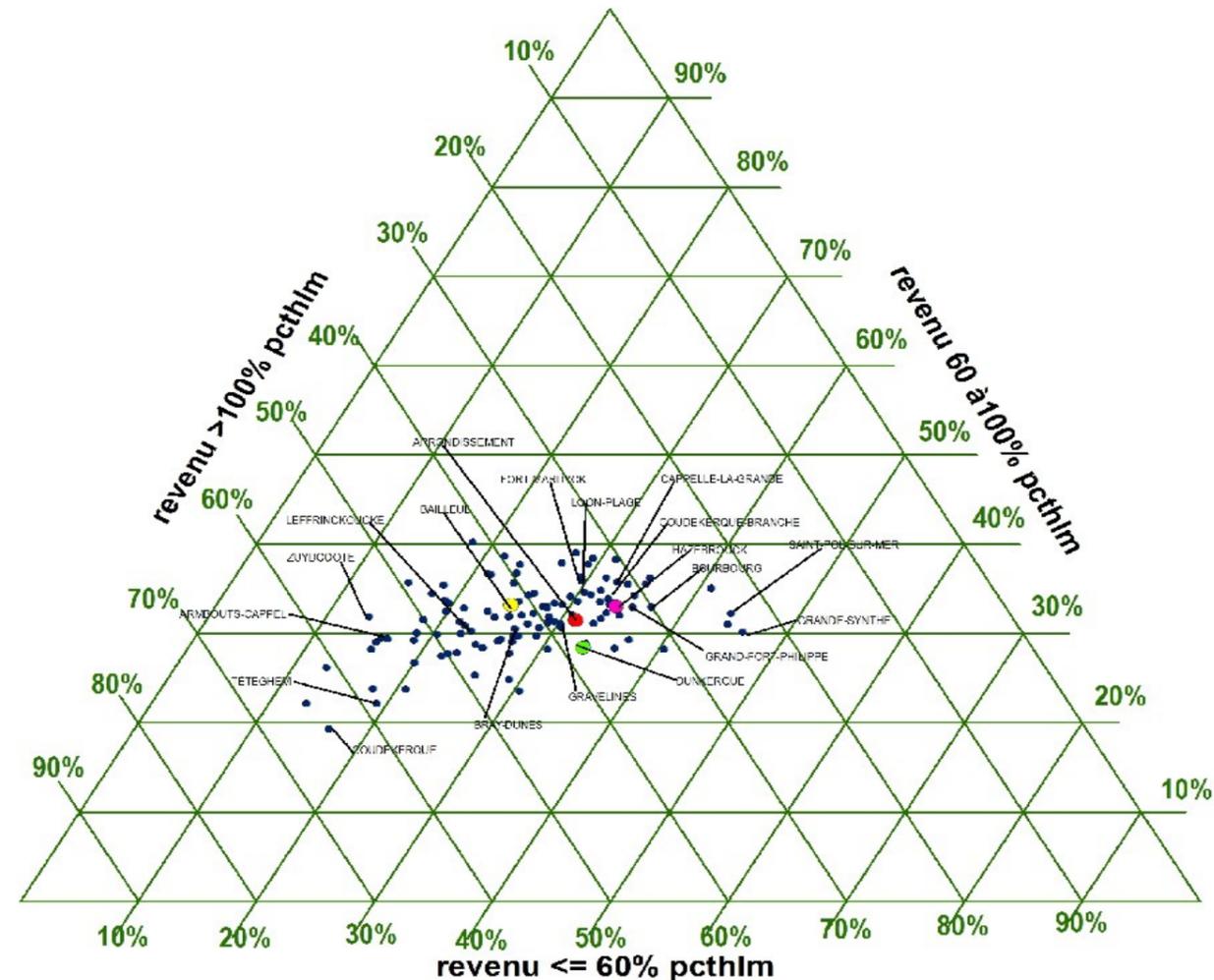
A l'échelle communale, on constate ainsi que les disparités socio-spatiales s'accroissent.

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul Triangle des revenus

Résidences principales en 2001



Résidences principales en 2009



Sources : Plocom d'après DGFip
Cartographie : Cete Nord-Picardie DRD1/RGS/MW

Juin 2011

Sur les diagrammes triangulaires figurent les référents suivants:

- en rouge l'arrondissement de Dunkerque
- en vert la commune de Dunkerque
- en rose la commune d'Hazebrouck
- en jaune la commune de Bailleul

Chaque point se définit par ses coordonnées par rapport au trois axes: les coordonnées de la base du triangle correspondent à la part des revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM, les coordonnées du côté droit à la part des revenus compris entre 60% et 100% des plafonds HLM et les coordonnées du côté gauche à la part des revenus supérieurs à 100% des plafonds HLM.

Pour chaque point la somme des trois parts est égale à 100% et sa position au sein du triangle correspond à l'intersection des trois axes relatifs aux parts correspondantes.

On constate ainsi qu'une commune comme Coudekerque se caractérise en 2001 par une part de bas revenus légèrement supérieure à 20%, une part de revenus intermédiaires légèrement supérieure à 20% et une part de hauts revenus supérieure à 55%. Cette même commune à une position en 2009 qui s'est décalée vers la gauche ce qui témoigne d'une baisse de la part des bas revenus au profit de celle des hauts revenus. C'est une commune légèrement spécialisée dans les revenus supérieurs à 100% des plafonds HLM.

De la même manière on constate que le nuage de points s'est décalé très légèrement vers la gauche du triangle sur la période 2001-2009 ce qui témoigne en général pour l'ensemble des communes et des référents de la même observation que pour Coudekerque à savoir une hausse de la part des revenus > 100% au profit de la part des revenus < 60%.

Globalement, l'ensemble des communes et l'arrondissement occupent une valeur centrale très proche de la mixité qui peut être estimée à environ 33% de chaque part de revenus.

Dunkerque et Hazebrouck sont proches et ont une part de bas revenus légèrement plus forte que la commune de Bailleul.

La commune qui à la part de bas revenus la plus forte sur les deux années de référence est Grande-Synthe.

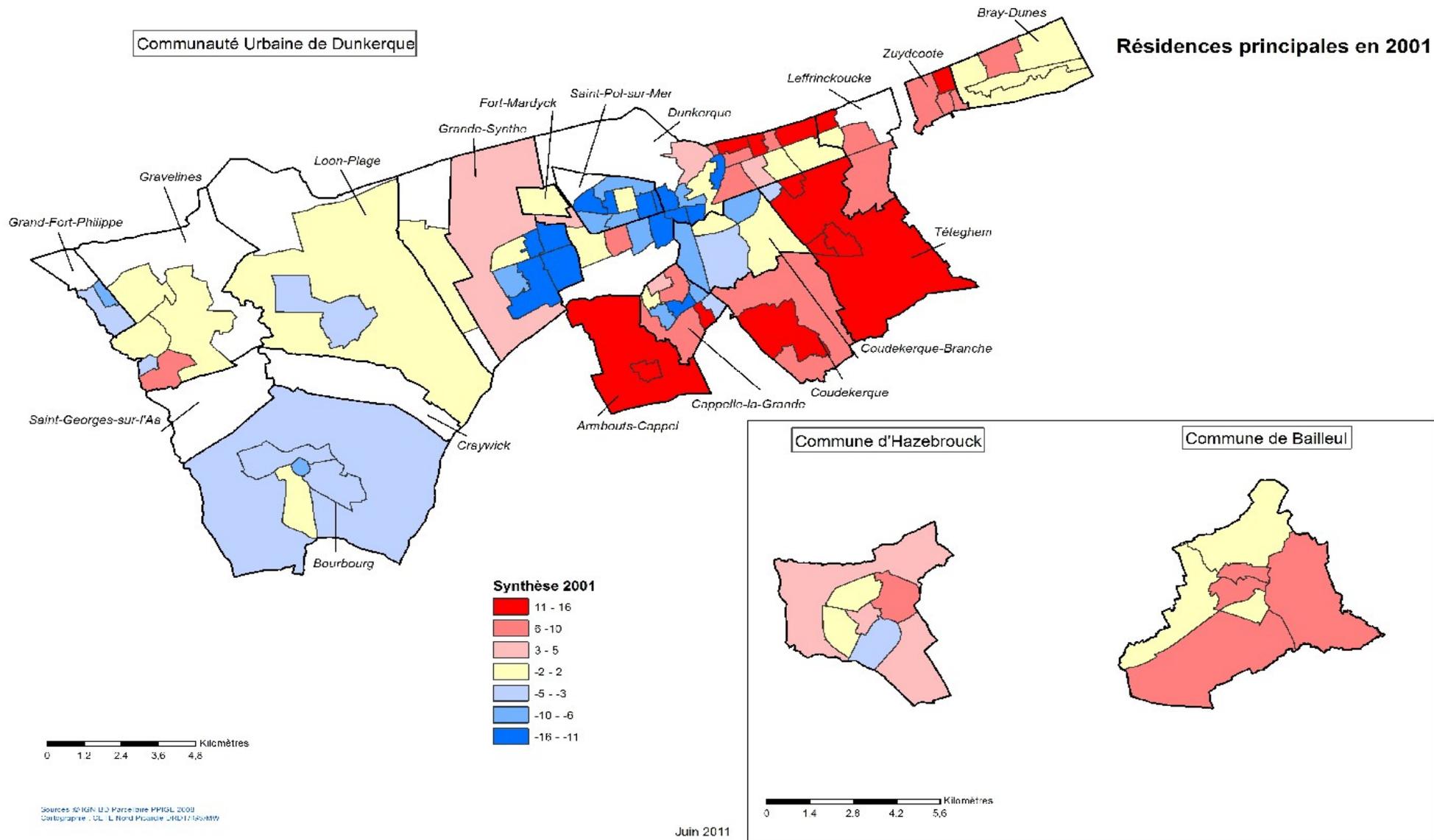
II.2.2) Par quartier pour la Communauté Urbaine de Dunkerque

Rappelons que la référence n'est pas la même entre les cartes pour l'approche communale et les cartes pour l'approche par quartier.

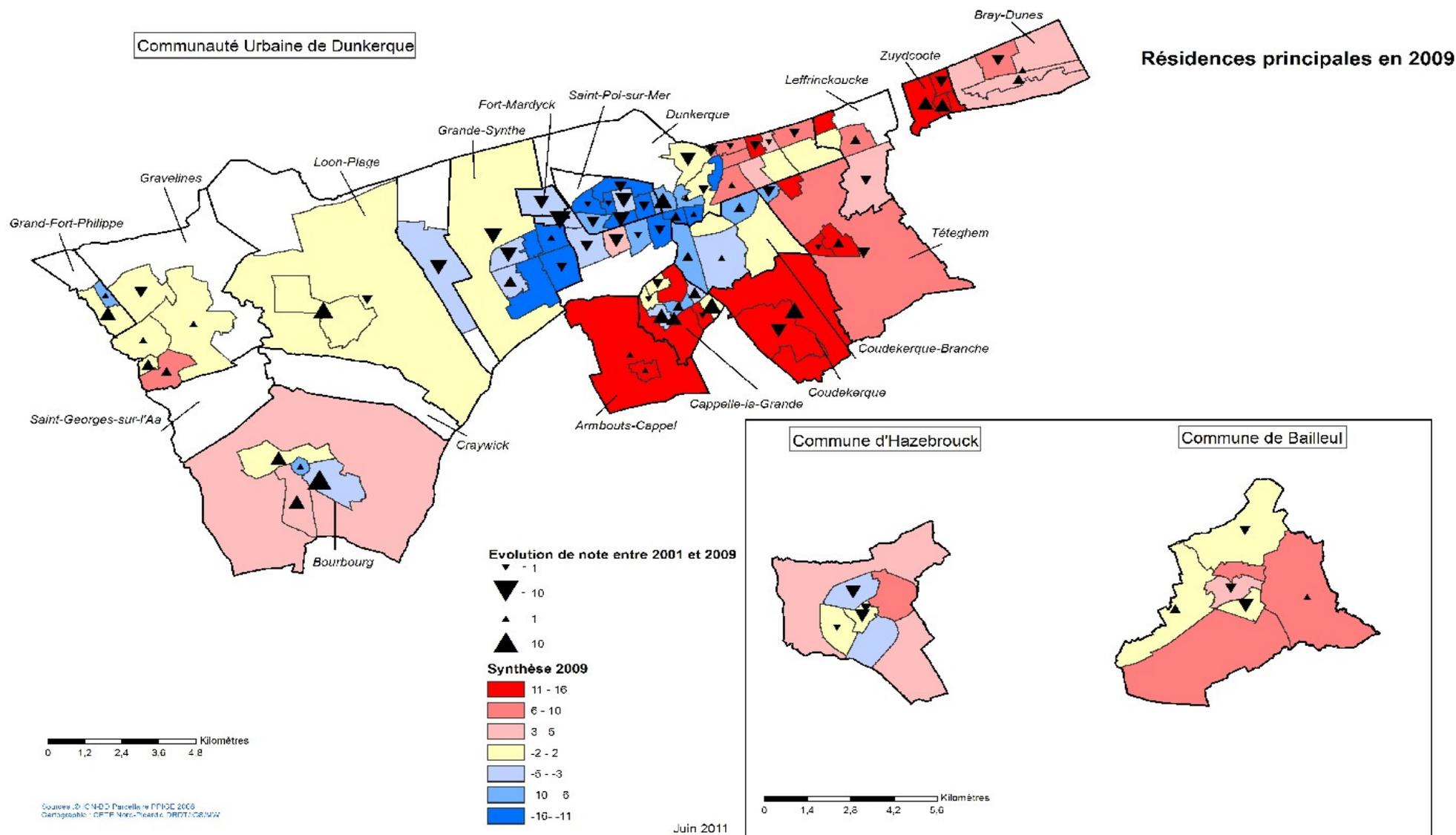
En effet, pour l'approche communale les valeurs de référence sont prises par rapport à l'arrondissement de Dunkerque alors que pour l'approche par quartier les valeurs de référence sont prises par rapport à la communauté Urbaine de Dunkerque.

Bien que les couleurs qui ont été choisies pour réaliser les cartes communales et les cartes par quartiers soient identiques, il ne serait pas judicieux de comparer les deux échelles entre elles.

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul



Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul



Par souci de simplification et pour éviter la multiplication des planches, les communes de Bailleul et d'Hazebrouck ont été rapprochées et figurent à une échelle comparable sur la même carte que la CUD.

On constate globalement que l'ensemble des quartiers des communes de la partie centre de Dunkerque, de Saint-Pol-sur-Mer, et de Grande-Synthe ont une situation qui s'est dégradée sur la période 2001-2009 puisque la note synthétique a baissé de manière significative.

Pour les quartiers de la partie Est de Dunkerque (Ilot bBeu, Malo, Bagatelle, Rosendaël), la situation est restée quasiment inchangée avec une note en général positive.

Certains quartiers du littoral notamment les quartiers Village de Bray-dunes et de Zuydcoote connaissent une hausse de leur note entre 2001 et 2009.

Ces quartiers, avec ceux des communes d'Armbouts-Cappel, de Coudekerque et de Tetghem sont parmi ceux qui cumulent le moins de facteurs défavorables.

On constate également que la commune de Bourbourg connaît une augmentation de la note pour l'ensemble de ses quartiers sur la période. En 2009, seuls deux d'entre eux (Centre-Ville et Rue Verte) conservent une note négative.

Si la situation a très peu évoluée pour Bailleul, elle s'est, en revanche, légèrement dégradée pour la majorité des quartiers de la commune d'Hazebrouck.

c) *Le triangle des revenus*

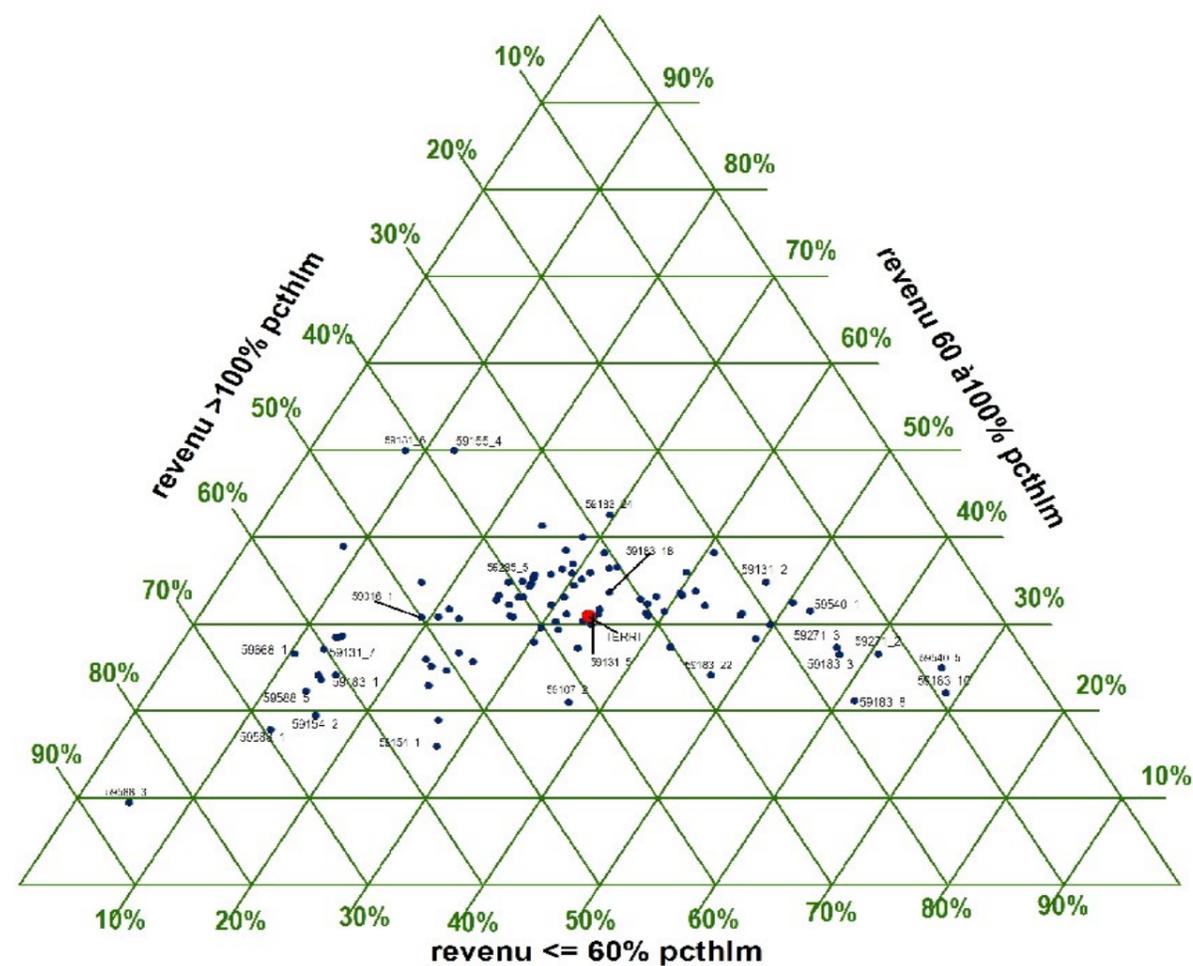
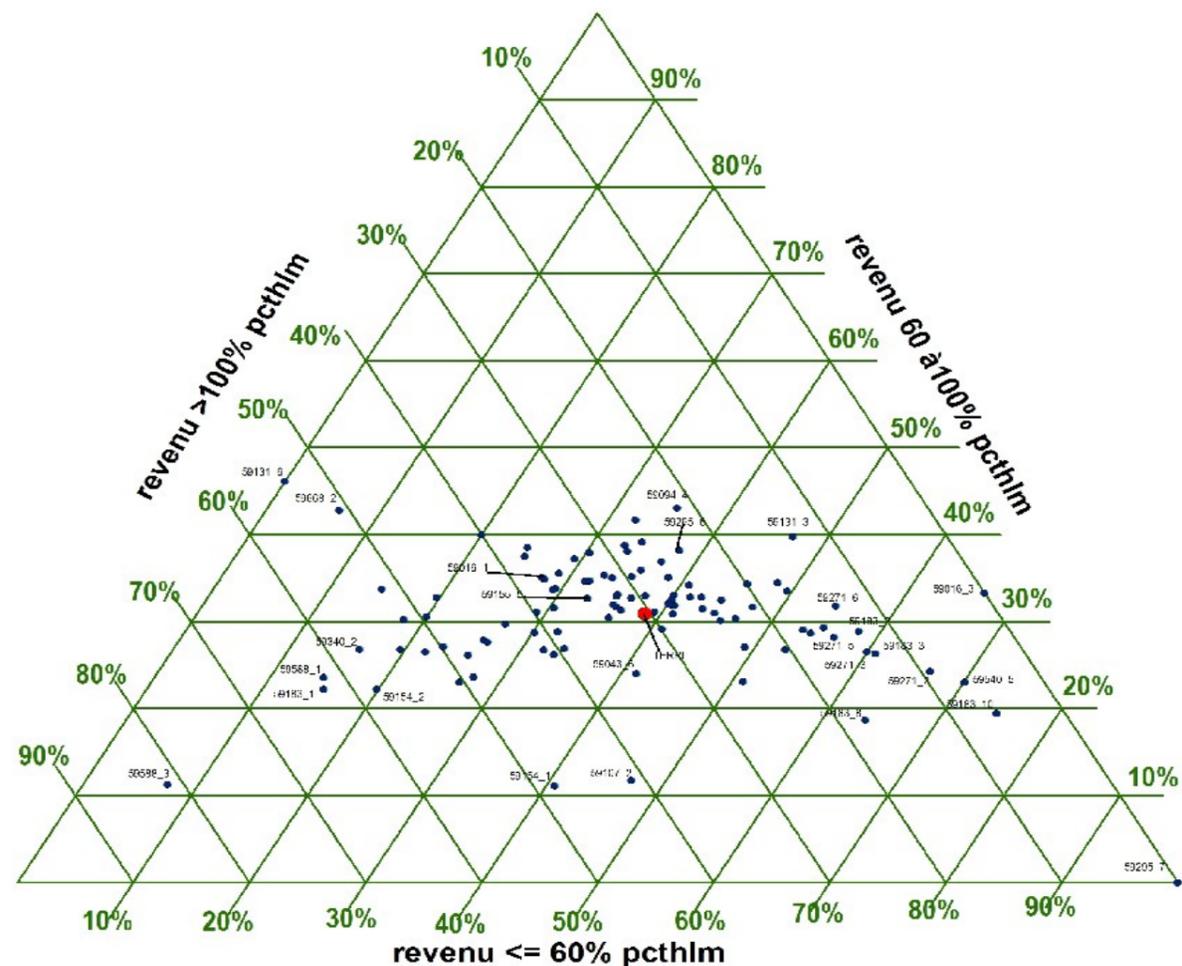
Pour éviter de rendre la lecture du diagramme difficile, nous avons remplacé le nom des quartiers par leur identifiant.

La liste des quartiers et de leur identifiant correspondant est donnée en annexe à la fin de ce document.

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul
Triangle des revenus

Résidences principales en 2001

Résidences principales en 2009



Sources : Filocom d'après DCFp
 Cartographie : CFTF Nord-Picardie DRDT/IGS/MW

Juin 2011

L'identifiant quartier est constitué du code INSEE de la commune suivi d'un numéro de quartier attribué de façon arbitraire au sein de la commune.

Le point rouge représente la valeur du point de référence à savoir ici la CUD.

A l'inverse de l'approche communale ou le nuage de points est centré autour du point de mixité, il est ici beaucoup plus éclaté et témoigne pour certains quartiers d'une nette spécialisation.

On retrouve néanmoins une majorité de points qui se regroupe autour de la valeur CUD.

Il n'y a pas de spécialisation dans les revenus intermédiaires. En revanche certains quartiers marquent une nette spécialisation dans les bas revenus, notamment les quartiers 59540_5 (Saint-Pol-sur-Mer quartier Guynemer-Jean Bart) et 59183_10 (Dunkerque quartier Jeu de maille-Carré de la Vieille).

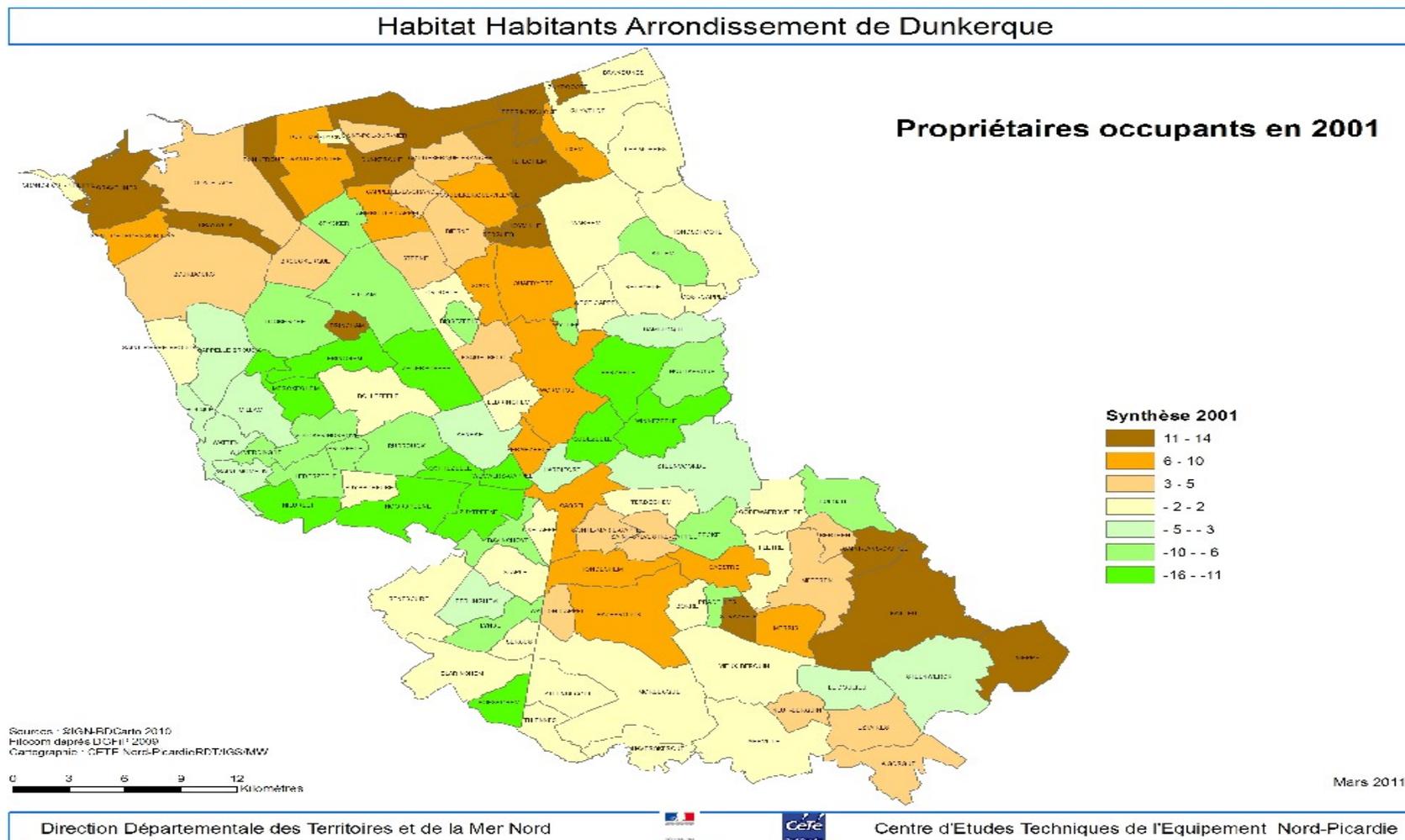
A l'inverse d'autres quartiers sont nettement spécialisés dans les hauts revenus comme les quartiers 59588_3 (Teteghem quartier Chapeau Rouge), 59183_1 (Dunkerque quartier Bagatelle) et 59588_1 (Teteghem quartier Centre Ville côté Coudekerque). Pour ces quartiers, la part des revenus >100% est supérieure à 60% en 2001 et en 2009.

Les évolutions sur la période semblent faibles et les rapports entre tranches de revenus sont conservés.

II.3) LE PARC DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

II.3.1) Par commune pour l'arrondissement de Dunkerque

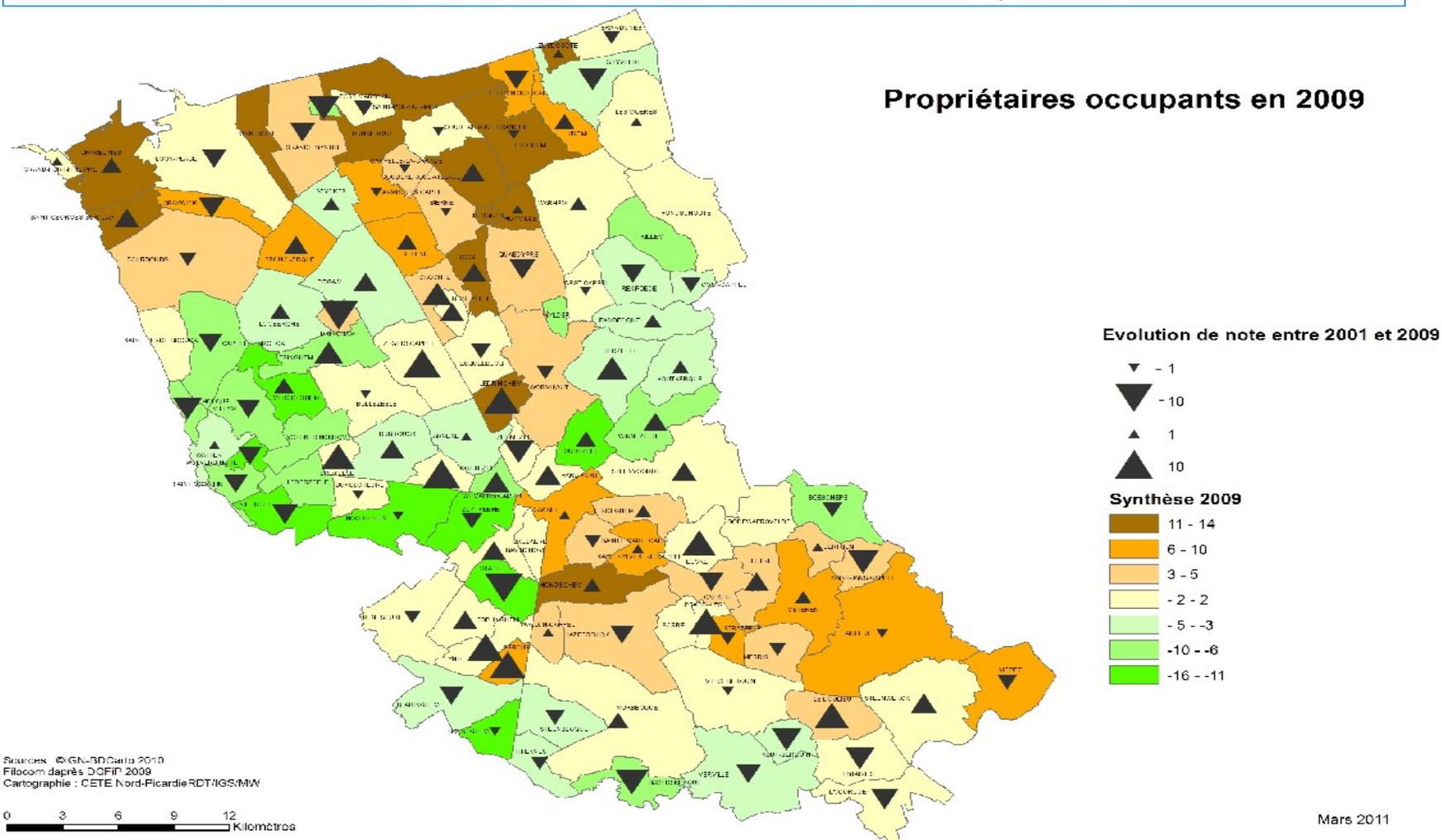
a) *En 2001*



b) *En 2009*

Habitat Habitants Arrondissement de Dunkerque

Propriétaires occupants en 2009



Pour le parc des propriétaires occupants, les communes qui cumulent le moins de facteurs défavorables (en marron sur la carte) et qui reçoivent une note positive se situent principalement au nord de l'arrondissement ainsi qu'à la périphérie d'Hazebrouck et de Bailleul.

Une partie de l'arrondissement située entre Bourbourg et Cassel concerne une zone où se concentrent les difficultés et qui reçoit des notes fortement négatives. D'autres communes sont également dans ce cas, notamment en 2009 les communes suivantes: Killem, Oudezeele, Winnezeele, Boescheppe, Haverskerque, Boesghem et Staple.

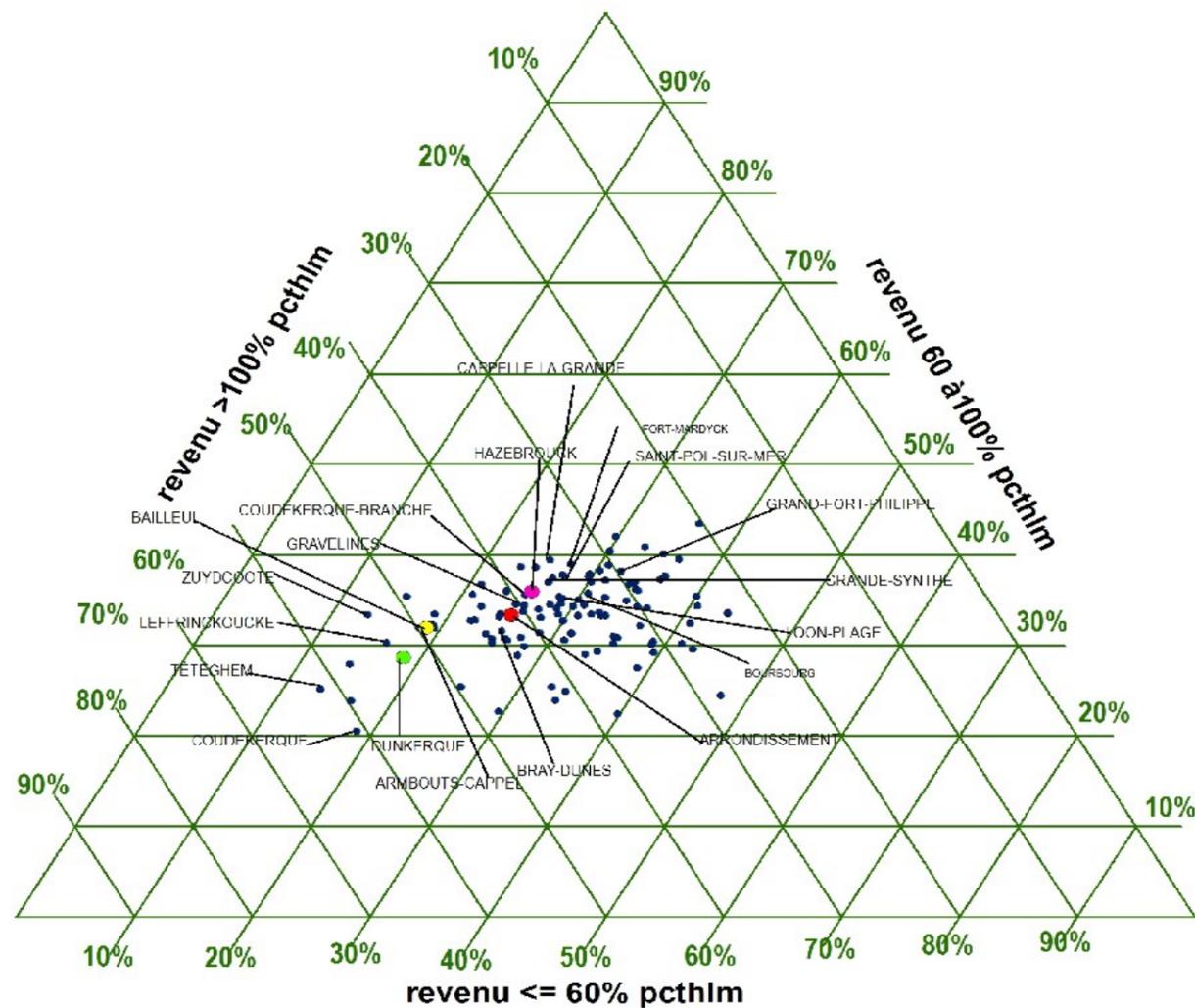
Bien qu'elles reçoivent une note positive en 2009, les communes de la CUD présentent une situation qui semble se dégrader entre 2001 et 2009 puisque la note attribuée baisse.

Les communes d'Hazebrouck et de Bailleul sont également dans le même cas: leur note baisse entre 2001 et 2009 alors que celle des communes qui se situent en périphérie augmente en majorité.

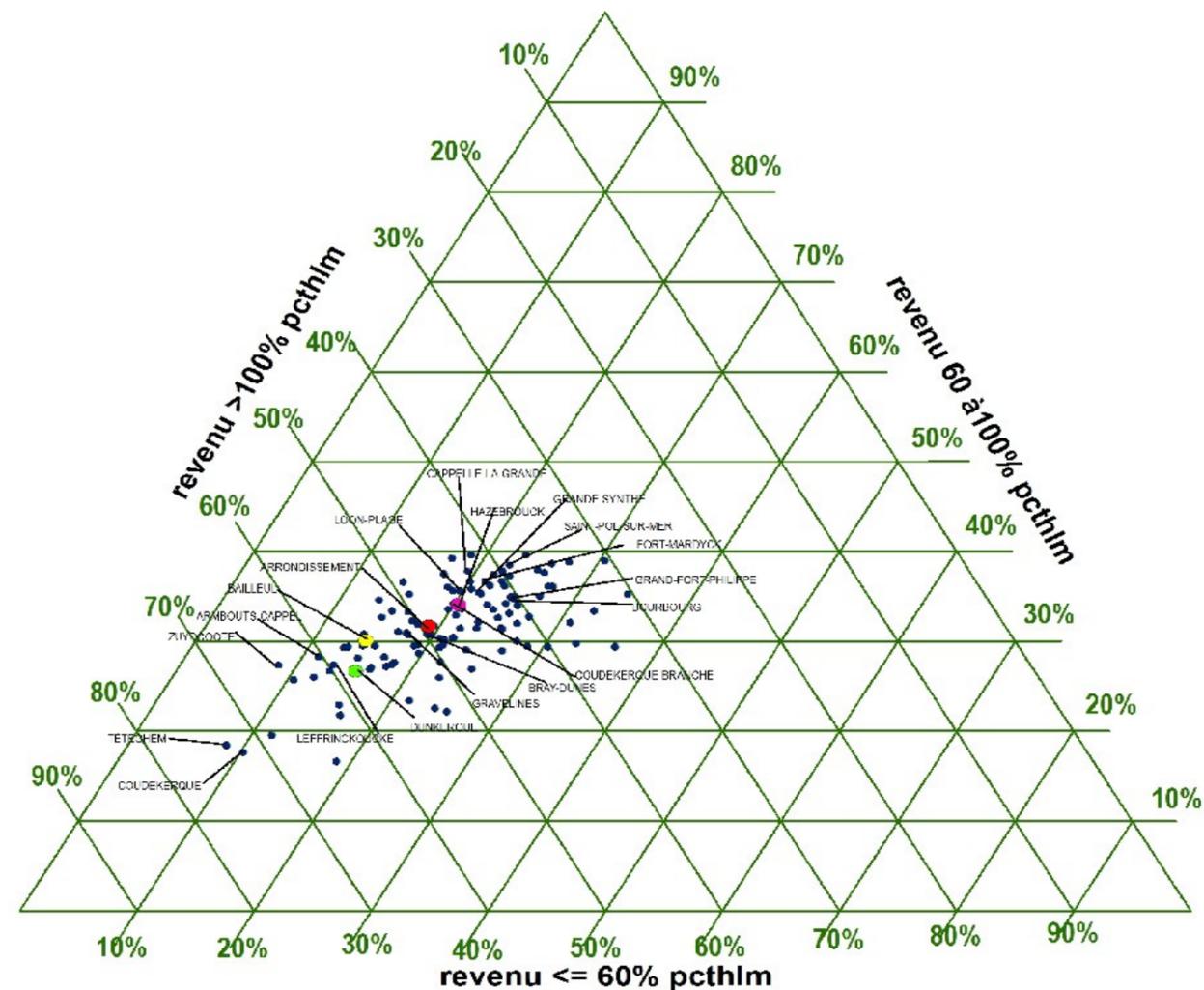
Parmi les communes situées entre Bourbourg et Cassel, la situation, déjà difficile en 2001 s'est aggravée en 2009 notamment sur l'extrême ouest de l'arrondissement (Nieurlet, Cappelle-brouck, Saint-momelin). Cependant les communes situées un peu plus à l'est de la zone (Arneke, Zegerscappel, Drincham, Pitgam) ont une situation qui s'est très légèrement améliorée.

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul Triangle des revenus

Propriétaires occupants en 2001



Propriétaires occupants en 2009



Sources : Filcom d'après DGFiP
Cartographie : CETE Nord-Picardie DRDT/CS/MW

Juin 2011

Globalement la situation entre 2001 et 2009 a légèrement évoluée.

En 2001 une majorité de commune se situait au niveau d'Hazebrouck et de l'arrondissement avec une part équivalente de revenus > 100% et de revenus intermédiaires.

Les bas revenus coupaient ce groupe de commune en deux: un groupe réparti autour des valeurs d'Hazebrouck et de l'arrondissement avec une part comprise entre 20 et 30% et un groupe de commune avec une part comprise entre 30 et 40%.

Les communes de Dunkerque et de Bailleul se détachaient du lot avec une part de bas revenus (15 à 20%) minoritaire par rapport aux deux autres tranches, la part de revenus >100% étant la plus importante des trois.

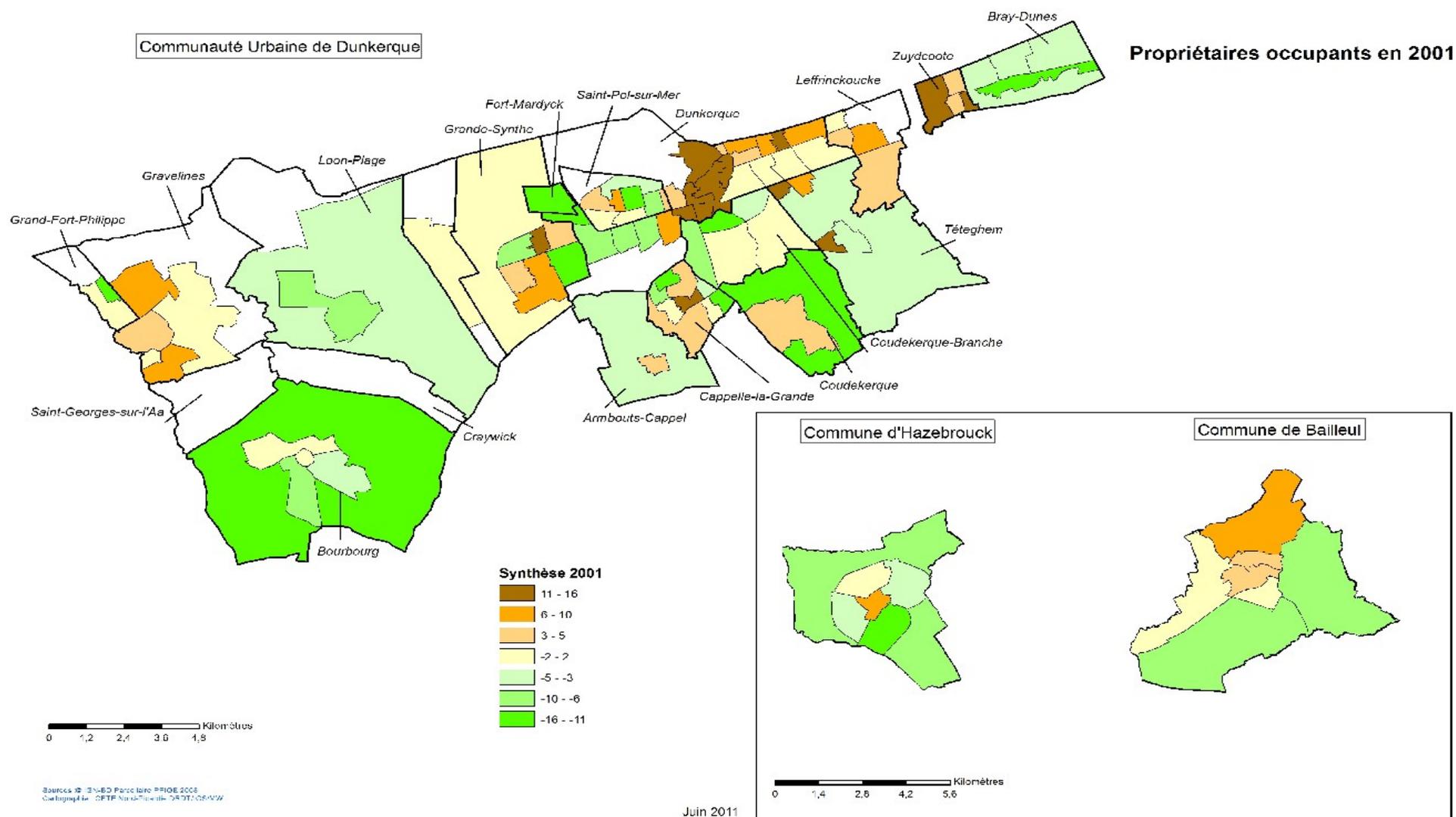
En 2009 Dunkerque et Bailleul se distinguent moins nettement. Pour ces communes, la part des revenus >100% a augmenté et avoisine maintenant les 60%.

En revanche certaines communes ont vu leur part de revenus > 100% augmenter au profit de celle des bas revenus notamment les communes de Coudekerque et de Teteghem. Zuydcoote et Teteghem se distinguent également puisque leur part de revenus >100% a augmenté de près de 10% sur la période.

II.3.2) Par quartier pour la Communauté Urbaine de Dunkerque

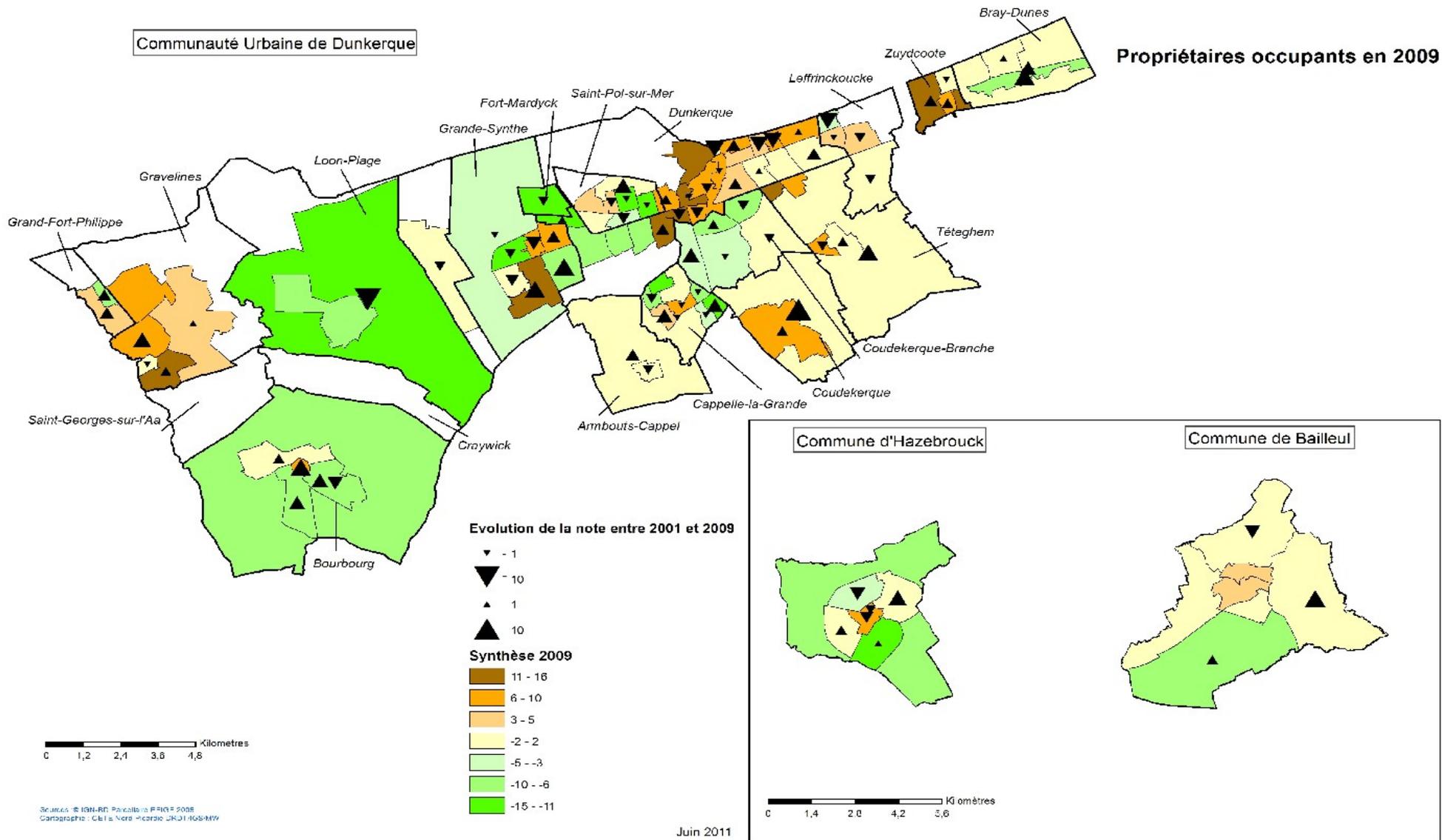
a) En 2001

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul



Sources : INSEE Parc de la Région 2006
Cartographie : CETE Nord-Picardie - DSDT/DSM/W

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul



Pour les propriétaires occupants, les quartiers les moins en difficulté se concentrent dans la partie centre et la partie Est de Dunkerque: les quartiers Malo Balnéaire et Malo Terminus ont une note positive comme l'ensemble de ceux des communes de Gravelines et de Zuydcoote.

D'autres quartiers, notamment le quartier Moulin de Grande-Synthe et le quartier Village de Coudekerque sont également bien notés et voient leur situation s'améliorer sur la période 2001-2009.

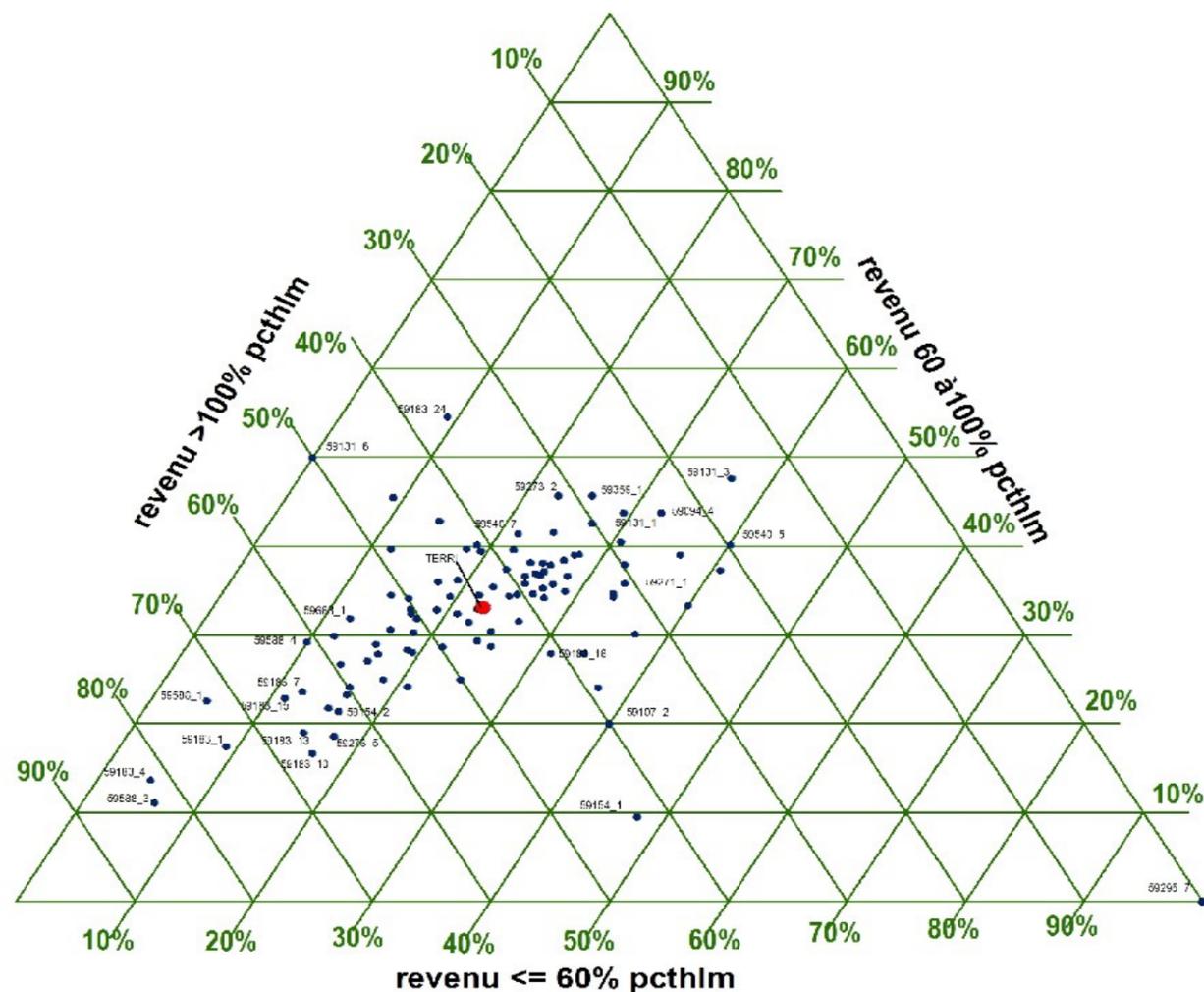
En revanche, les quartiers des communes de Loon-Plage et de Bourbourg semblent cumuler de nombreuses difficultés. Leur situation semble néanmoins légèrement s'améliorer sur la période.

Pour Hazebrouck et Bailleul, le constat est mitigé. Beaucoup de quartiers de la commune d'Hazebrouck cumulent un ensemble de difficultés et ont une note négative. Les quartiers Chappelle Vandamme, Tissage et Notre Dame-Hoflandt ont une situation qui s'améliore très légèrement sur la période alors que les quartiers du Centre et du Nouveau Monde voient celle-ci se dégrader.

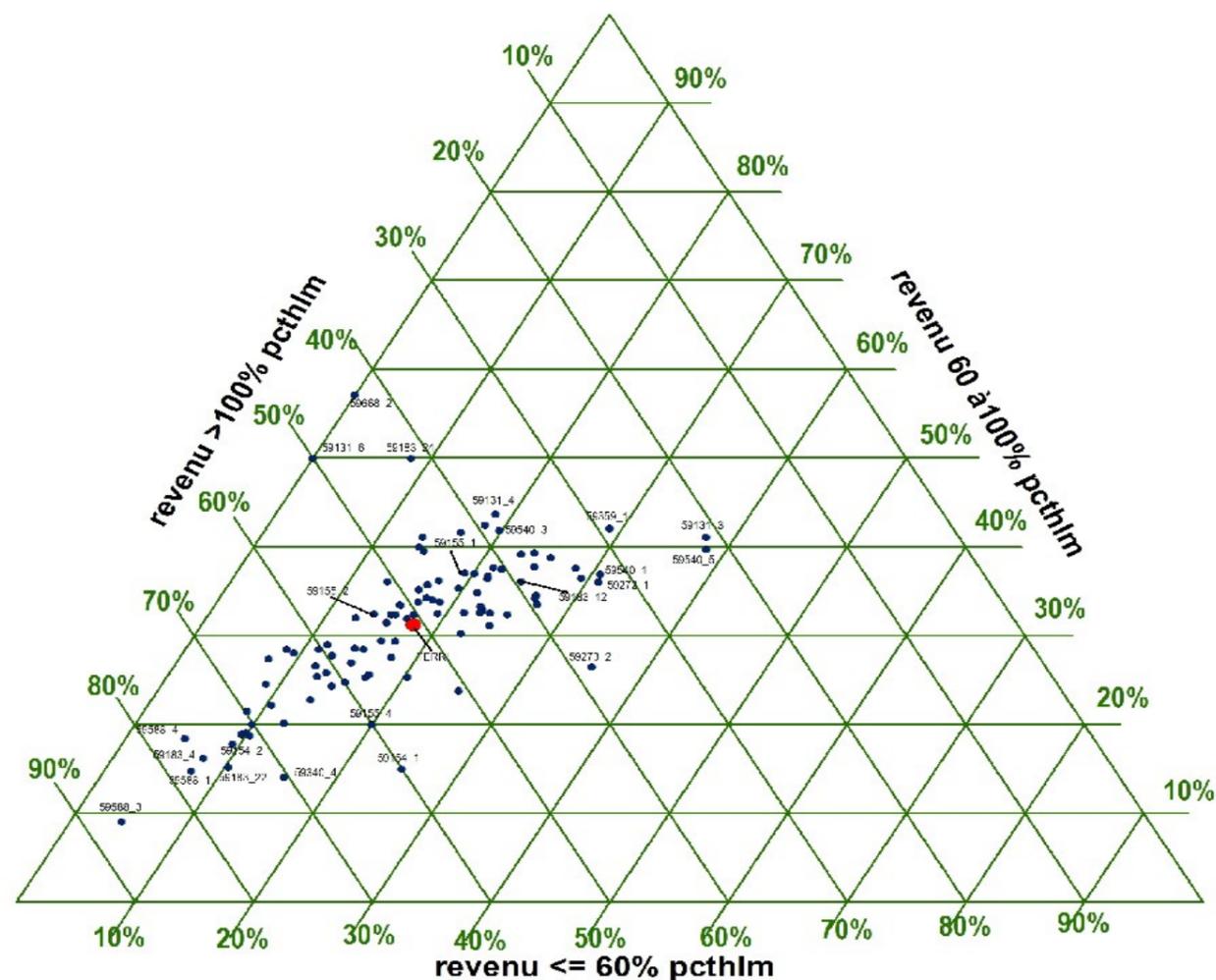
Pour Bailleul, la situation semble stable pour les quartiers centre ainsi que la zone d'activité. Les quartiers Sud et Ravensberg-Monts de Lille améliorent leur situation alors que celle du quartier Monts de Flandre se dégrade.

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul
Triangle des revenus

Propriétaires occupants en 2001



Propriétaires occupants en 2009



Source : Filocom d'après DDFip
Cartographie : CETE Nord-Picardie DRDT/IGS/MW

Juin 2011

On retrouve encore le même schéma d'évolution sur la période 2001-2009 à savoir un décalage du nuage de point vers la gauche au profit de revenus $> 100\%$ et au détriment de la tranche des revenus $< 60\%$.

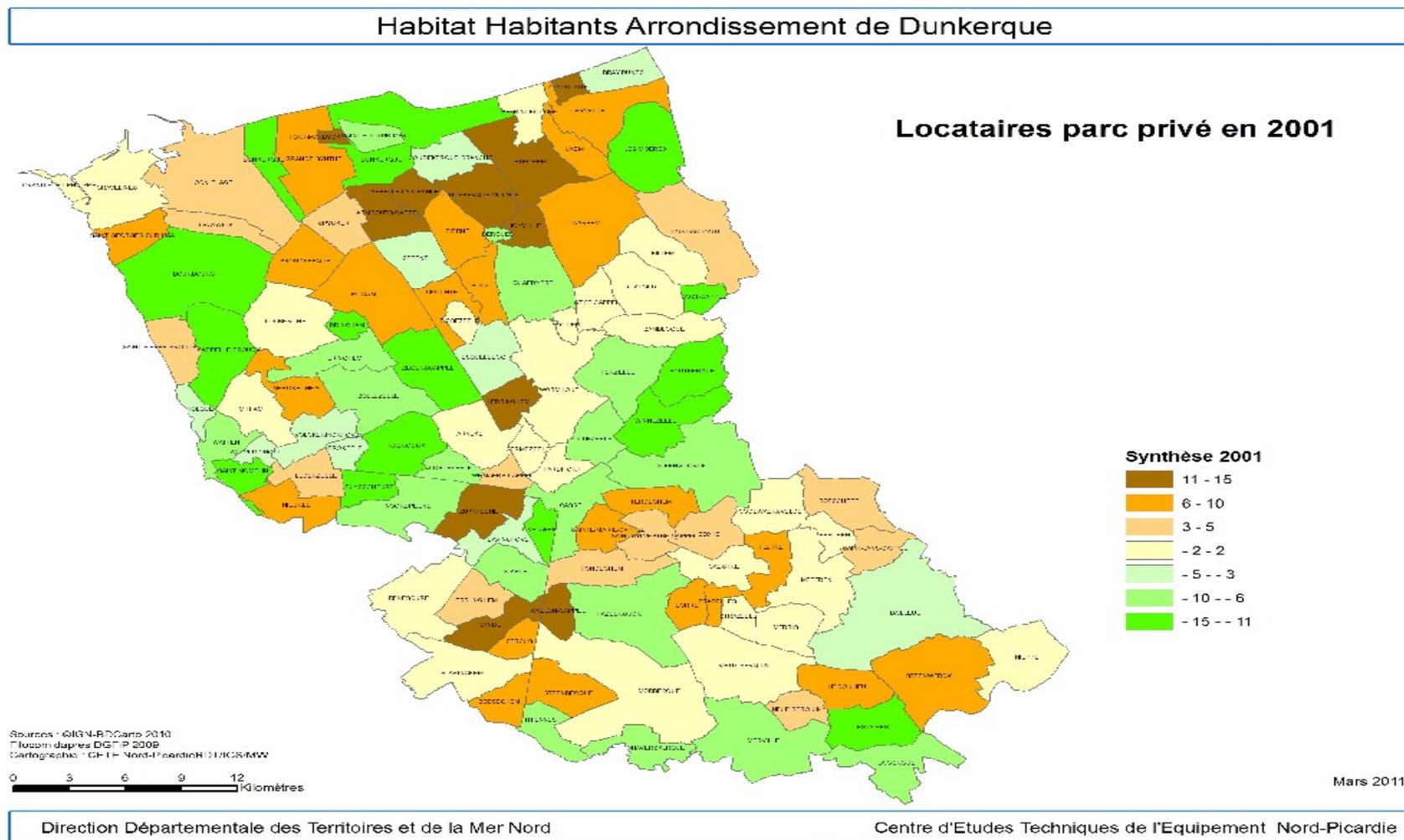
Certains quartiers montrent en 2009 une nette spécialisation dans les revenus $> 100\%$ avec une part qui dépasse 70% et une part de revenus $< 60\%$ située sous le seuil des 10% . c'est la cas des quartiers 59588_1 (Teteghem-Centre Ville côté Coudekerque), 59588_3 (Teteghem-Chapeau Rouge), 59588_4 (Teteghem-Degroote) et 59183_4 (Dunkerque-Citadelle).

La CUD confirme cette tendance puisque la part de revenus $> 100\%$ à augmenté au détriment de celle des revenus $< 60\%$.

II.4) LES LOCATAIRES DU PARC PRIVÉ

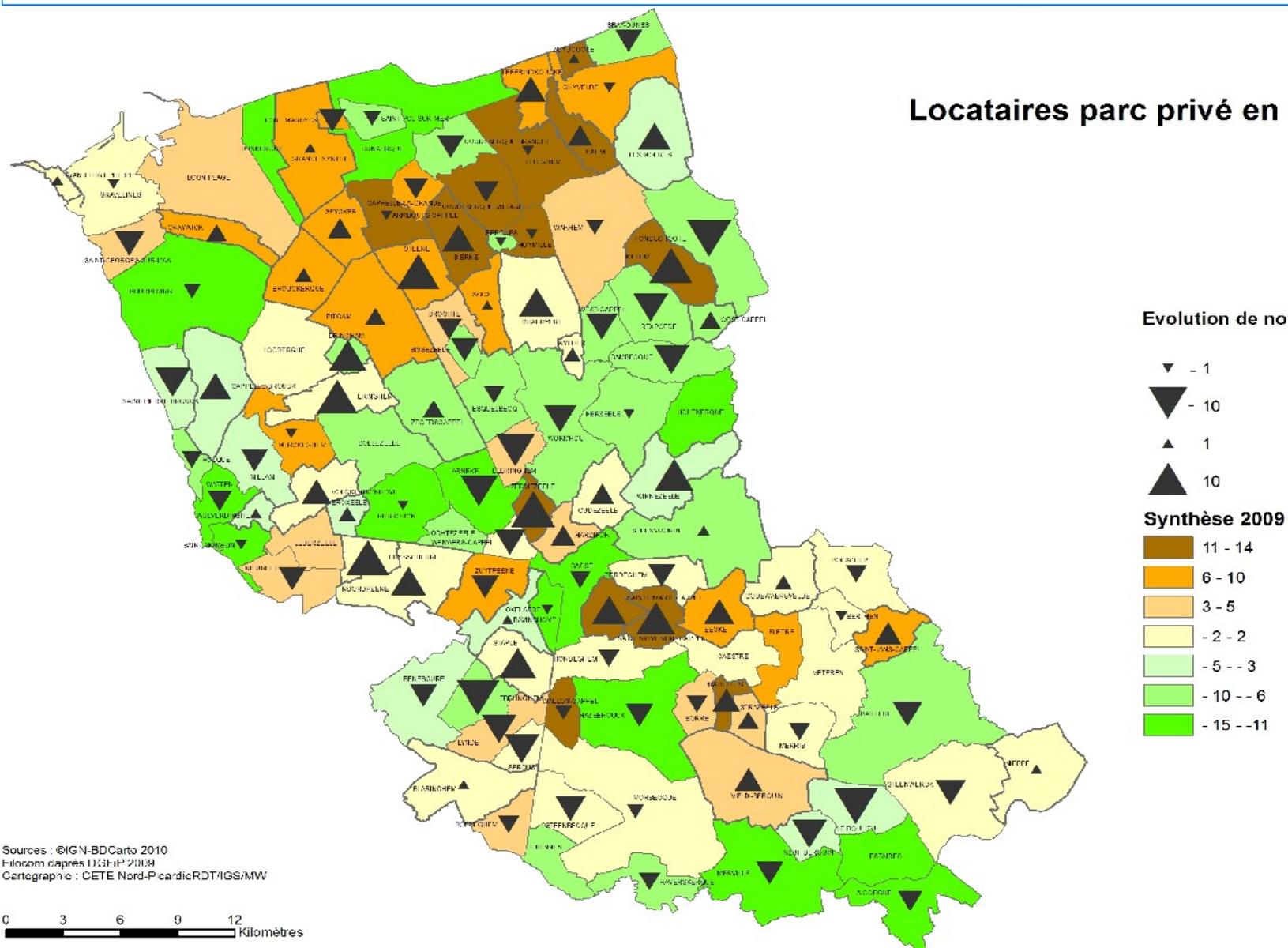
II.4.1) Par commune pour l'arrondissement de Dunkerque

a) *En 2001*



Habitat Habitants Arrondissement de Dunkerque

Locataires parc privé en 2009



Contrairement au parc des propriétaires occupants, la répartition des locataires du parc privé entre les communes qui cumulent beaucoup de facteurs défavorables et celles qui en cumulent peu n'est pas aussi sectorisée.

En effet, le littoral Dunkerquois compte des communes qui présentent un cumul de difficultés et donc une note négative (exemple: Dunkerque) et des communes qui présentent une note située dans la tranche haute maximale (exemple: Zuydcoote).

En 2009 parmi les communes qui ont la note la plus forte se trouvent Uxem, Teteghem, Coudekerque village, Berne, Arbouts-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Sainte-Marie-Cappel et Wallon-Cappel.

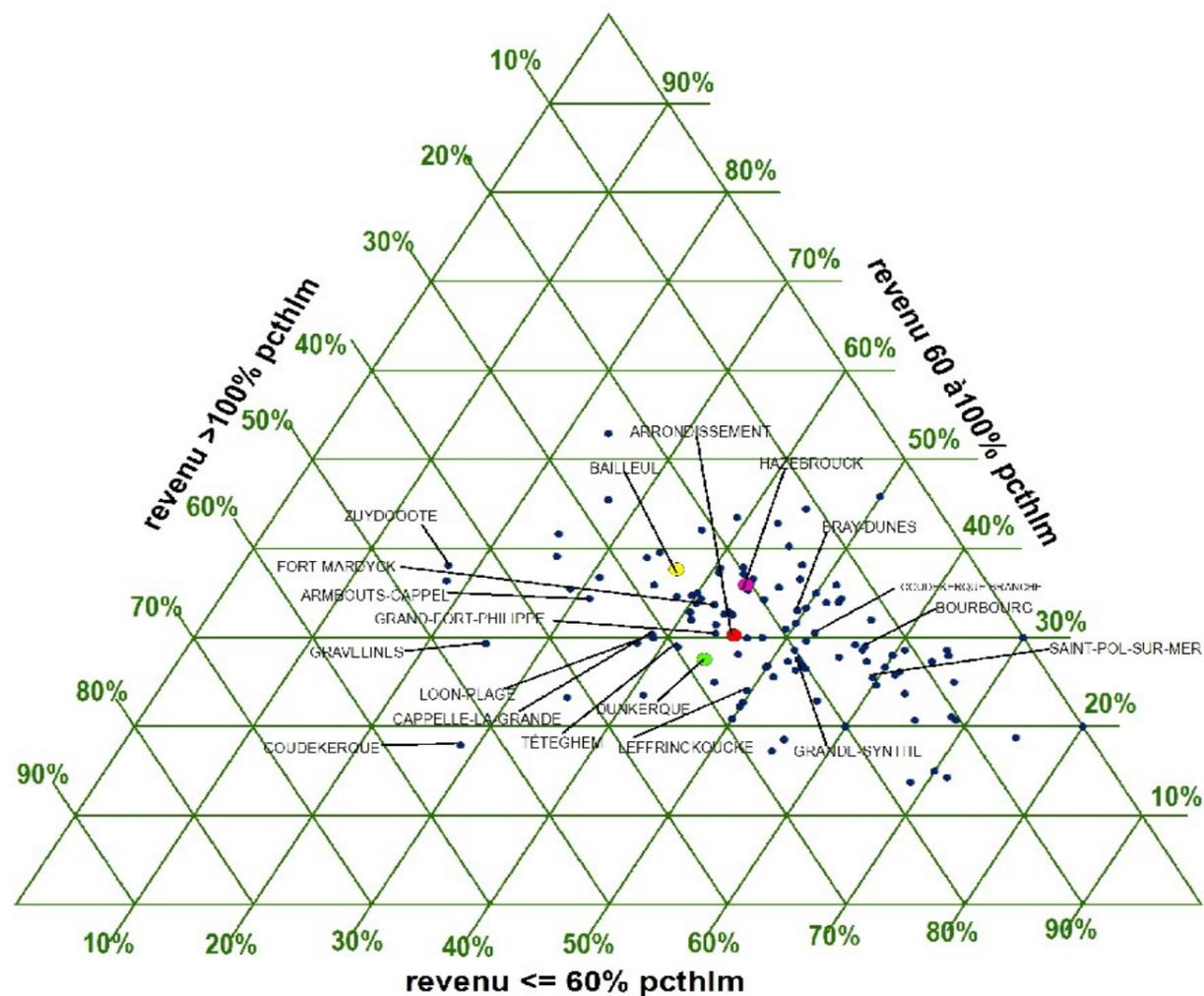
On retrouve, parmi celles qui sont le plus défavorisées: Bourbourg, Watten, Saint-Momelin, Houtkerque, Cassel, Hazebrouck, Bailleul, Merville, Estaires, La Gorgue.

Globalement les communes qui connaissent une note élevée en 2001 ont une situation qui s'est améliorée sur la période 2001-2009. A l'inverse, celles qui cumulaient beaucoup de facteurs défavorables en 2001 ont une situation qui s'est aggravée sur la période. Hazebrouck et Bailleul confirment cette tendance, alors que pour Dunkerque la note reste stable entre 2001 et 2009 (note attribuée:-12) .

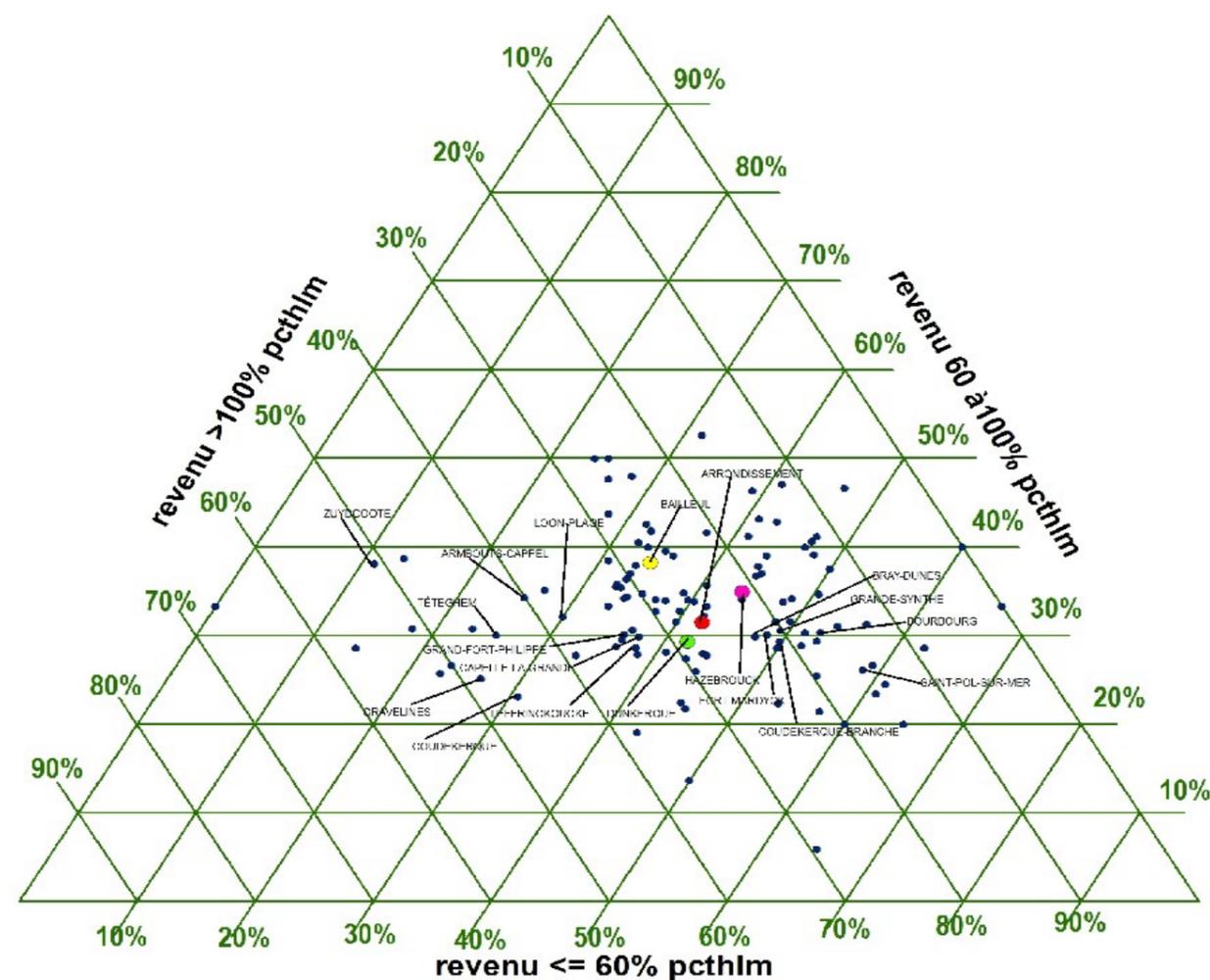
La lecture des deux cartes montre également que les locataires les plus aisés du parc privé ont tendance à se répartir dans les communes situées en périphérie des centres urbains.

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul Triangle des revenus

Locataires parc privé en 2001



Locataires parc privé en 2009



Source : F. Incom d'après DGFip
Cartographie : CETE Nord-Picardie DRDT/GS/MW

Juin 2011

Globalement pour les deux années, les valeurs de l'arrondissement de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul ont peu évolué. On constate, pour le parc des locataires privés une équivalence entre revenus < 60% et revenus intermédiaires. Les revenus > 100% représentent ici la part la plus faible des trois. Ceci explique que contrairement au parc des propriétaires occupants, le nuage de point est décalé vers la droite.

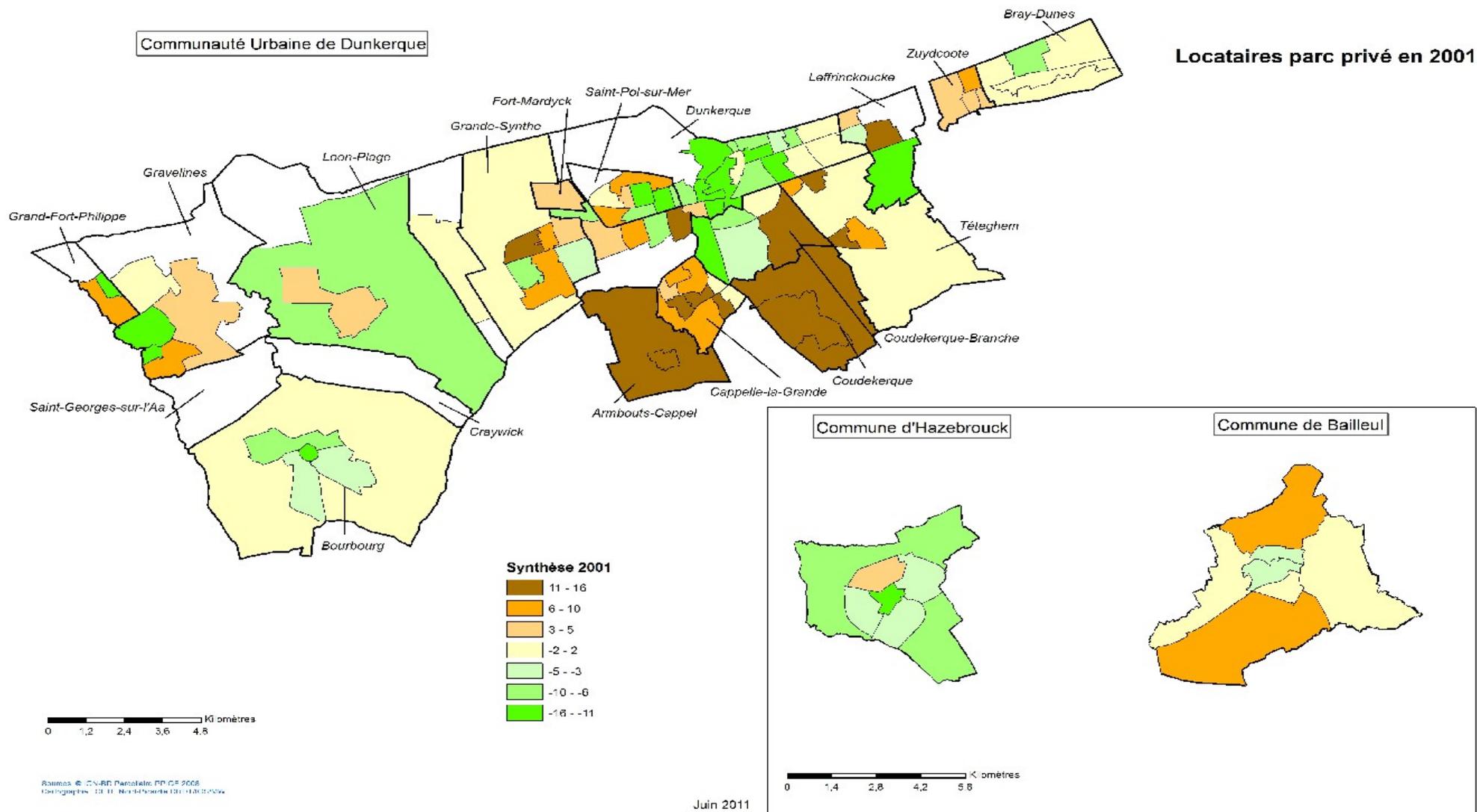
Cependant, on ne peut parler de spécialisation mais plutôt d'une relative mixité entre les trois tranches de revenus.

Certaines communes comme Zuydcoote ou Coudekerque ont une part de revenus <60% qui a baissée au profit de celle des revenus > 100%. L'observation est intéressante pour Coudekerque puisqu'en dépit d'une hausse globale du niveau de revenu sur la période, la note synthétique qui lui a été attribué a baissée.

II.4.2) Par quartier pour la Communauté Urbaine de Dunkerque

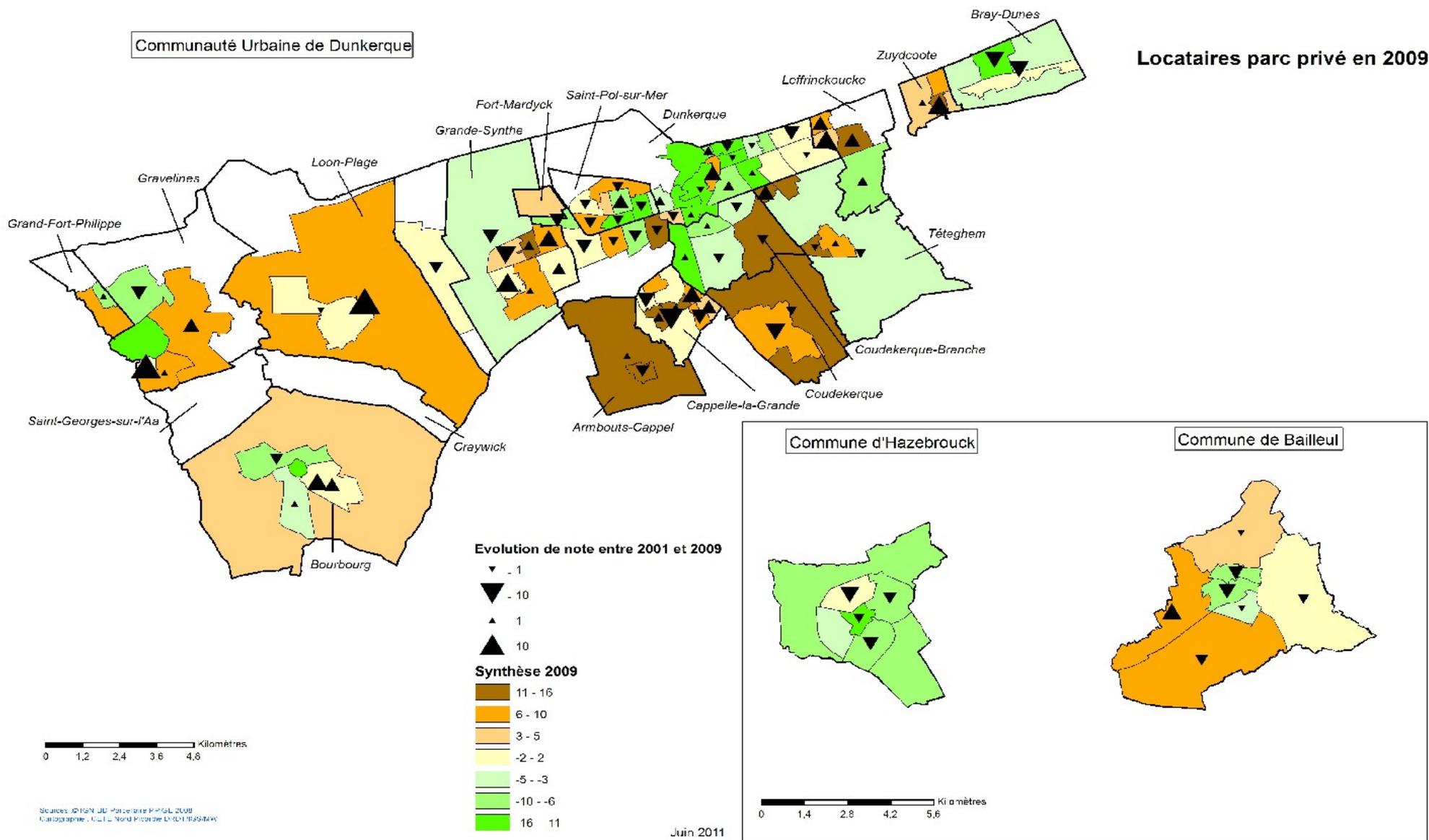
a) En 2001

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul



Atlas © C.N.R.D. Pascale, P.P. 2008
Géographie 12.11. Nord-Picardie 130.11.03.2008

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul



En 2009 , les quartiers qui cumulent le plus de facteurs défavorables sont ceux de la commune de Dunkerque, de Bray Dunes et de Bourbourg.

Les quartiers les moins en difficulté sont ceux de Loon-Plage, Armbouts-Cappel, Coudekerque et Coudekerque Branche.

Loon plage connait d'ailleurs une augmentation significative de sa note entre 2001 et 2009 puisqu'elle passe d'une valeur fortement négative à une valeur fortement positive.

En terme d'évolution le constat est plutôt mitigé: les quartiers qui avaient une note élevée en 2001 restent dans la même tranche en 2009 mais subissent néanmoins une légère régression.

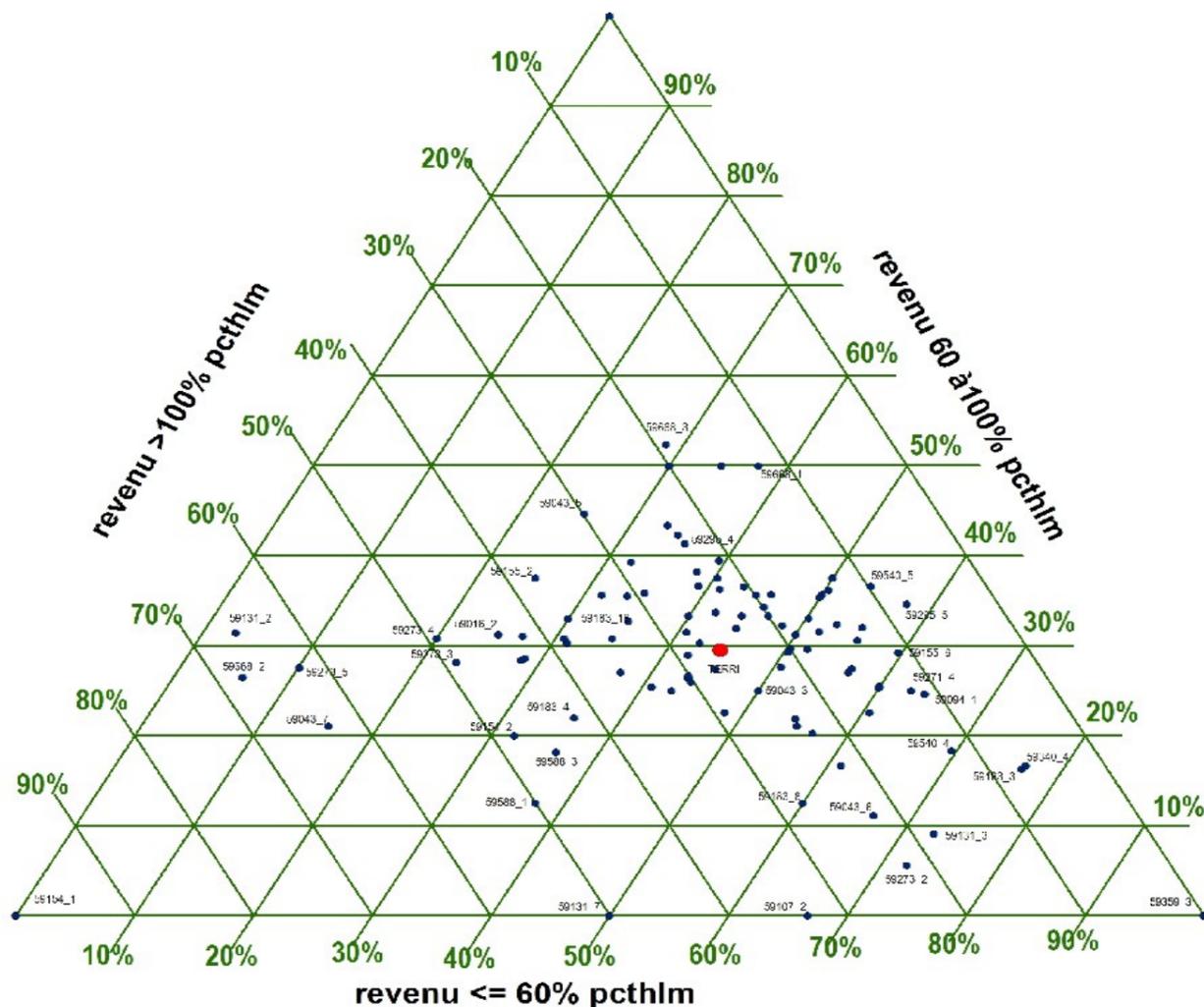
Les quartiers proches de la neutralité (en jaune sur les cartes) ont plutôt vu leur situation s'améliorer pour la partie Ouest de la CUD (entre Grand-Fort -Philippe et Loon-Plage) sur la période 2001-2009 . A l'inverse, ceux qui étaient proches de la neutralité en 2001 dans la partie Est de la CUD (à partir de Grande-Synthe) ont vu leur situation se dégrader légèrement sur la même période.

Pour la commune d'Hazebrouck, l'ensemble de ses quartiers a régressé entre 2001 et 2009. Toutes les notes attribuées en 2009 sont négatives.

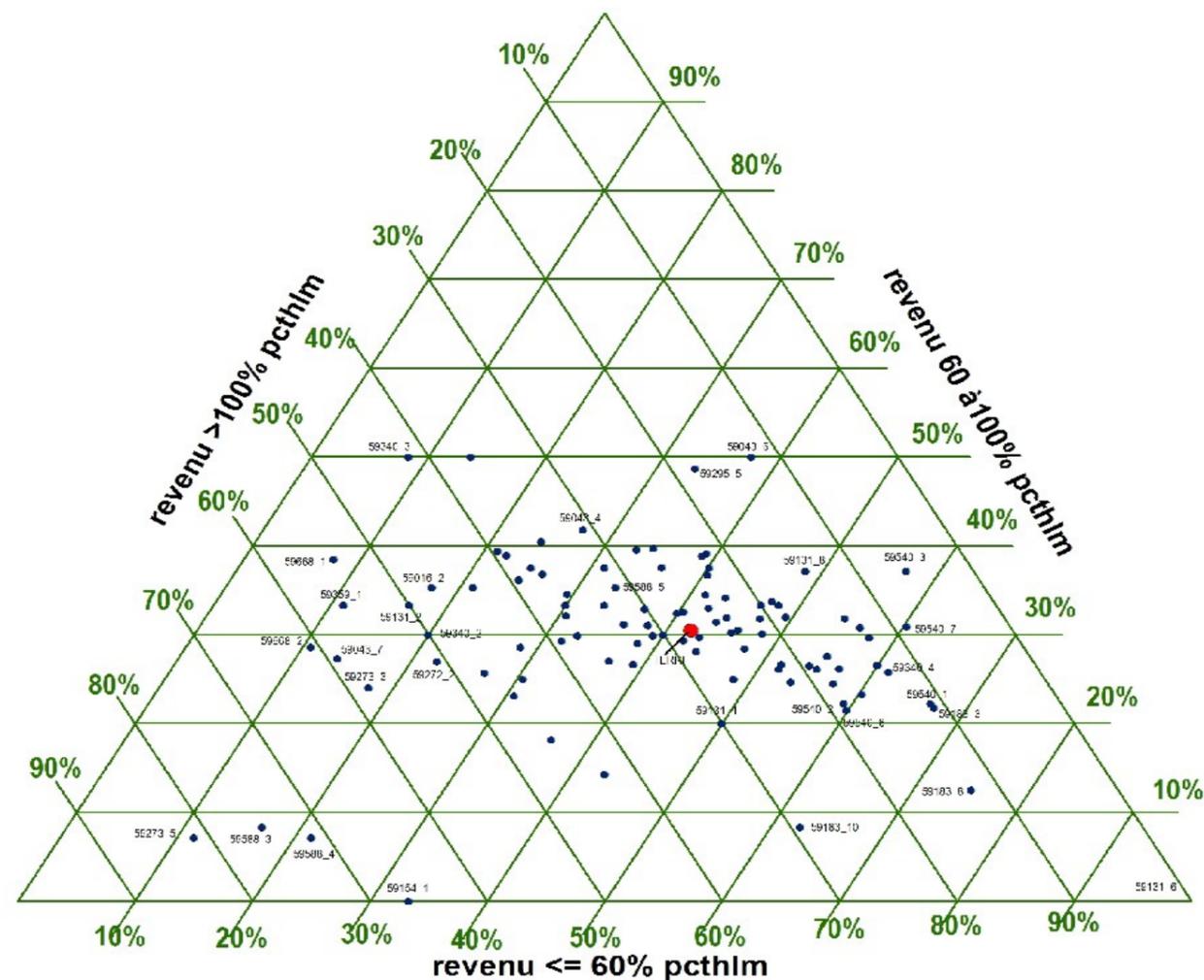
Pour la commune de Bailleul, seul le quartier Ouest connait une légère hausse de la note sur la période. Les quartiers centre de la commune (Centre1, Centre 2 et Zone d'activité) sont ceux qui cumulent le plus d'indices défavorables.

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul
Triangle des revenus

Locataires parc privé en 2001



Locataires parc privé en 2009



Sources : Filcom d'après DGFip
Cartographie : CETE Nord-Picardie DRD/ACS/MW

Juin 2011

Qu'il s'agisse de l'année 2001 ou de l'année 2009, les nuages de points sont ici très éclatés.

Certains quartiers témoignent en 2009 d'une nette spécialisation dans les revenus > 100% avec une part correspondante qui est supérieure à 60% :

-les quartiers de Teteghem 59588_3 (Chapeau Rouge) et 59588_4 (Degroote). Ces quartiers ont connu une forte hausse de la part des revenus >100% entre 2001 et 2009 et à l'inverse une forte baisse de la part des revenus < 60%.

-le quartier de Gravelines 59273_5 (Pont de Pierre): ce quartier connaît également une hausse importante de la part des revenus > 100%, mais ici au détriment des revenus intermédiaires qui baissent fortement sur la période.

D'autres quartiers n'ont pas subi d'évolution très significative sur la période mais témoignent quant à eux d'une spécialisation dans les bas revenus avec une part supérieure à 60%:

-le quartier Village de Leffrinckoucke (59340_4)

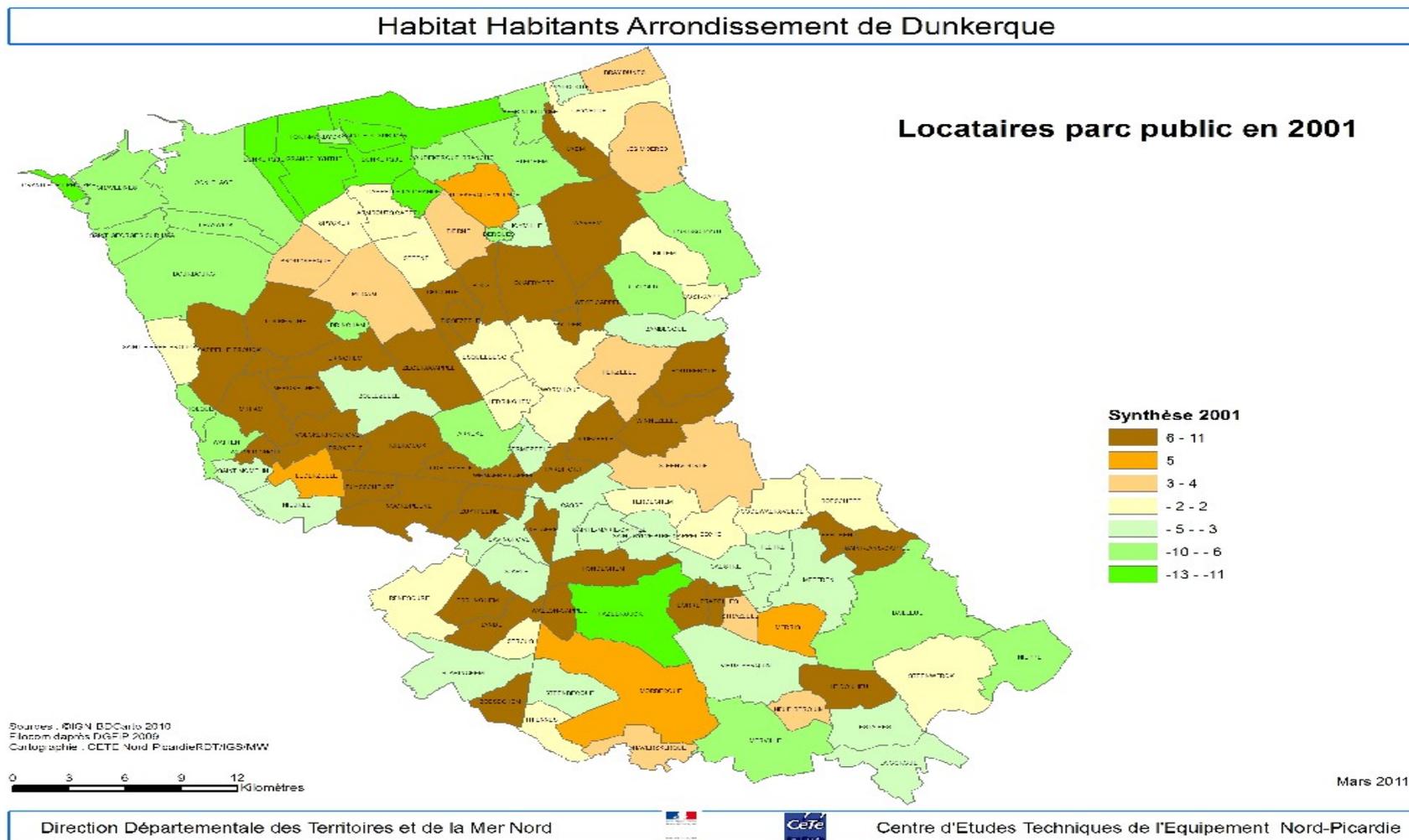
-les quartiers de Dunkerque 59183_3 (Base Ville) , 59183_8 (Ile Jeanty) et 59183_10 (Jeu de Maille-Carré de la Vieille).

Le territoire de la CUD a très peu évolué sur la période. Il se caractérise en 2009 par une part de bas revenus supérieure à 40%, une part de revenus intermédiaires proche de 30% et enfin, une part de revenus élevés située entre 25 et 30%.

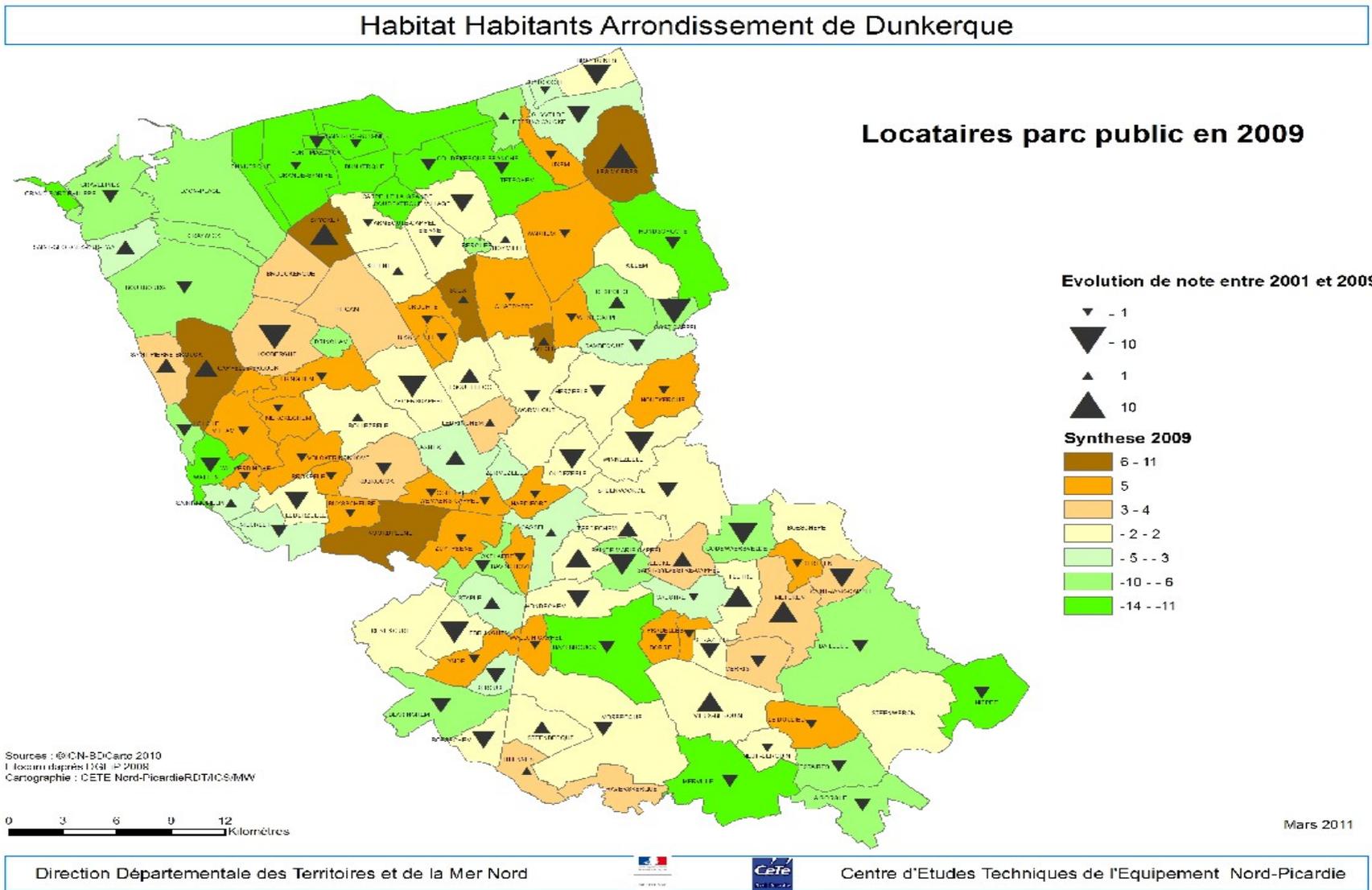
II.5) LES LOCATAIRES DU PARC SOCIAL

II.5.1) Par commune pour l'arrondissement de Dunkerque

a) *n* 2001



b) *En 2009*



Les communes qui cumulent le plus de facteurs défavorables et qui reçoivent une note négative se situent en grande majorité à l'arrière du littoral Dunkerquois ainsi qu'à la périphérie d'Hazebrouck et de Bailleul.

Cette répartition est exactement l'inverse de celle concernant le parc des propriétaires occupants.

Quelle que soit la note attribuée, l'évolution entre 2001 et 2009 témoigne en général d'une régression et donc d'une fragilisation du parc.

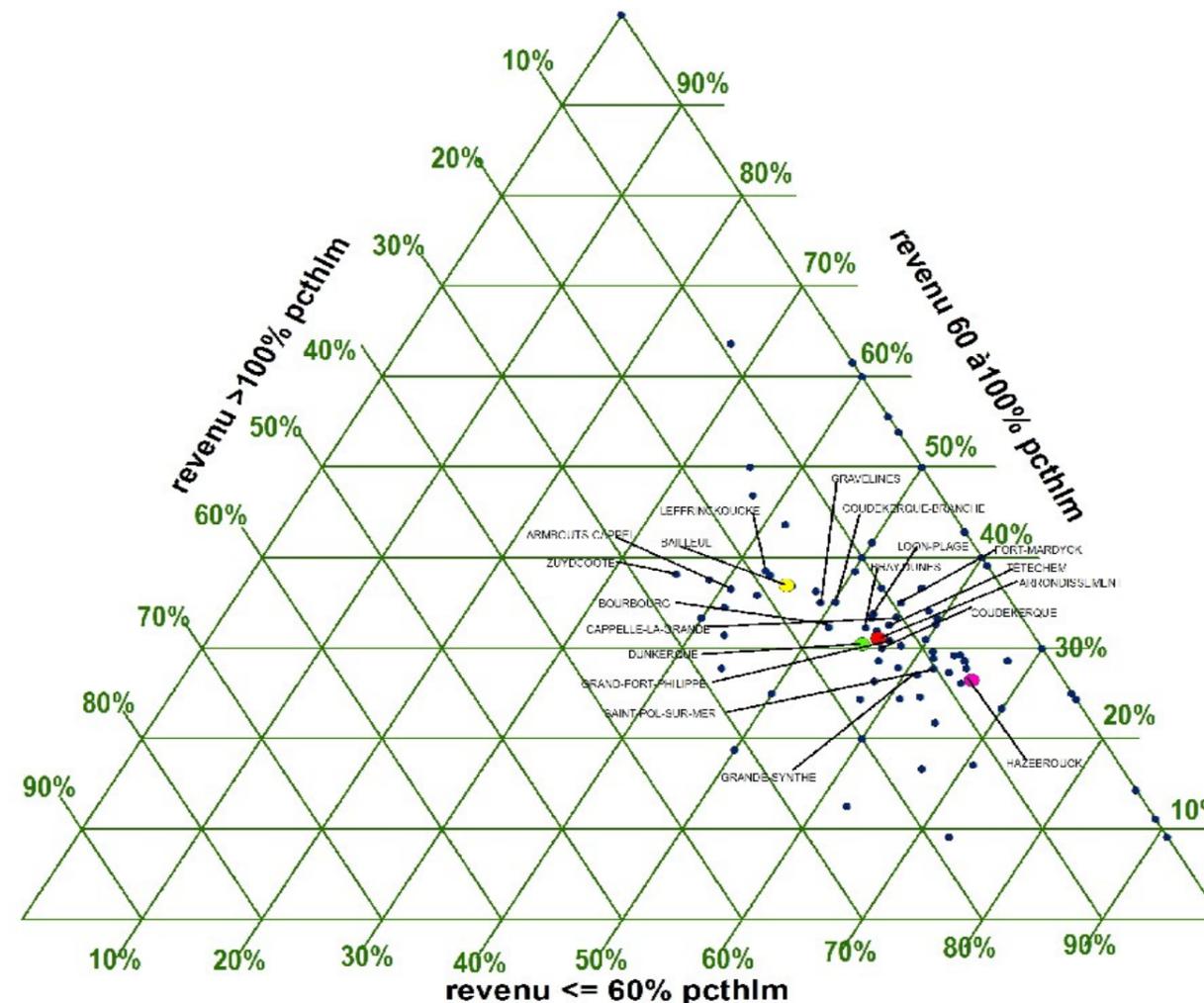
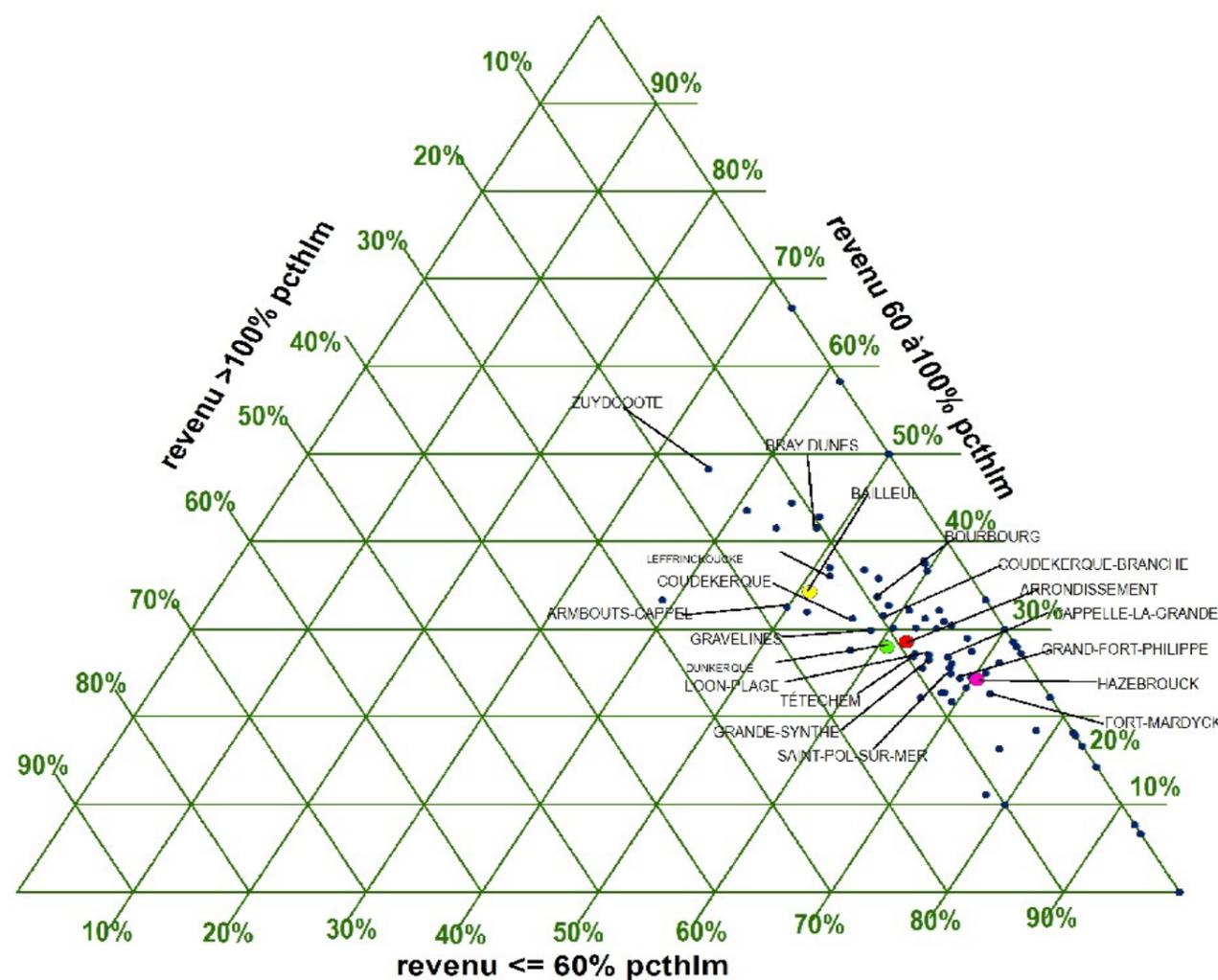
On constate une nette diminution du nombre de communes situées dans la tranche maximale (en marron foncé sur les cartes) sur la période.

Les communes dont la situation était déjà précaire en 2001 ont vu leur situation s'aggraver en 2009. Parmi ces communes on retrouve notamment les communes de la CUD ainsi qu'Hazebrouck et Bailleul.

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul
Triangle des revenus

Locataires parc public en 2001

Locataires parc public en 2009



Sources : Hilocom d'après UGhip
Cartographie : CETE Nord-Picardie DRDT/IGS/MW

Que ce soit en 2001 ou en 2009, le nuage de points caractérisant le parc social est nettement décalé vers le coin droit de la base du triangle. Ceci témoigne d'une nette dominance de la tranche des bas revenus (en général supérieure à 70%) et d'une faible part pour les revenus > 100% (10 à 20%).

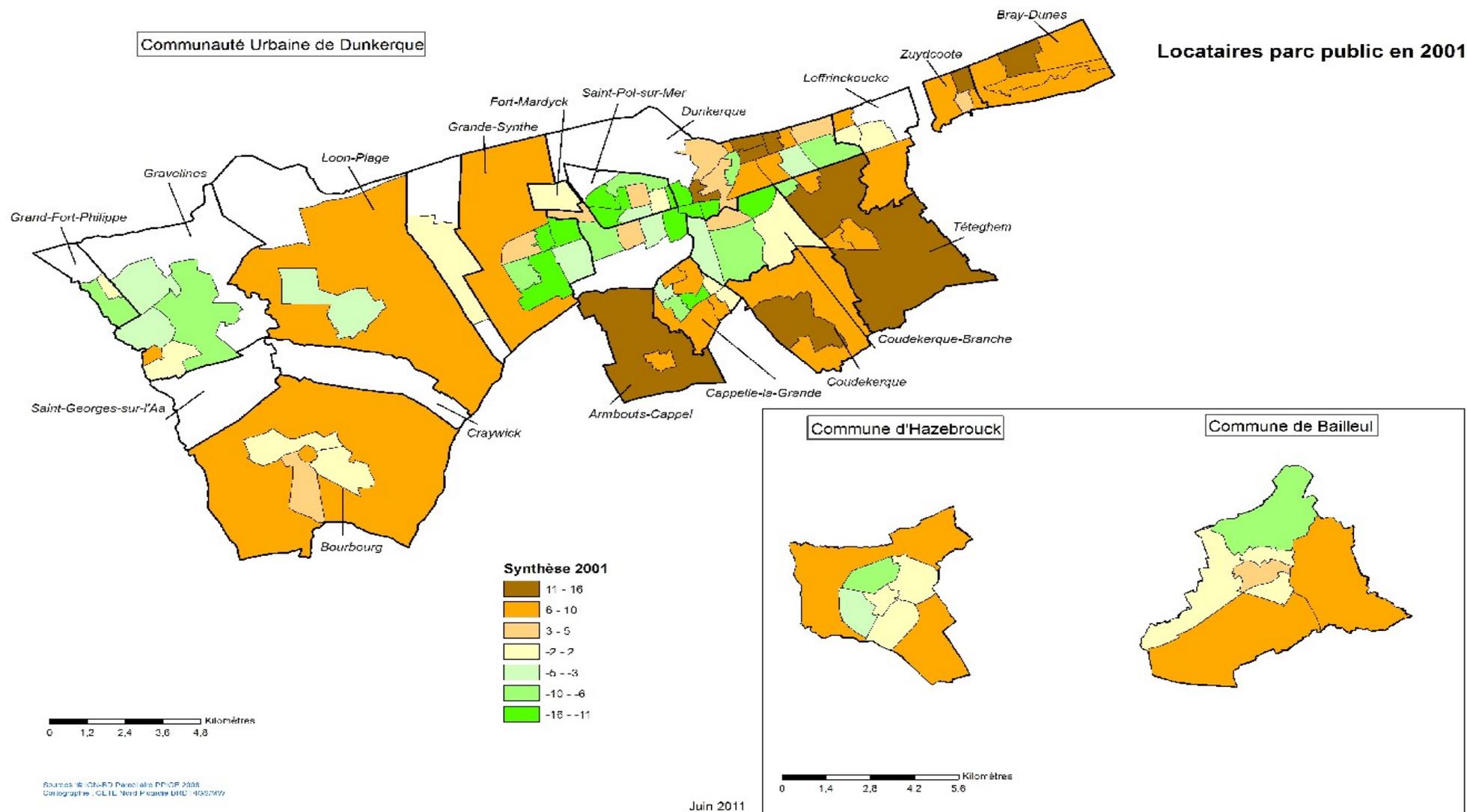
En revanche cette dernière part augmente sensiblement entre 2001 et 2009. D'une situation majoritairement inférieure à 10% en 2001, certaines communes se retrouvent en 2009 dans la tranche située entre 20 et 30%.

La part des revenus intermédiaires évolue peu sur la période.

II.5.2) Par quartier pour la Communauté Urbaine de Dunkerque

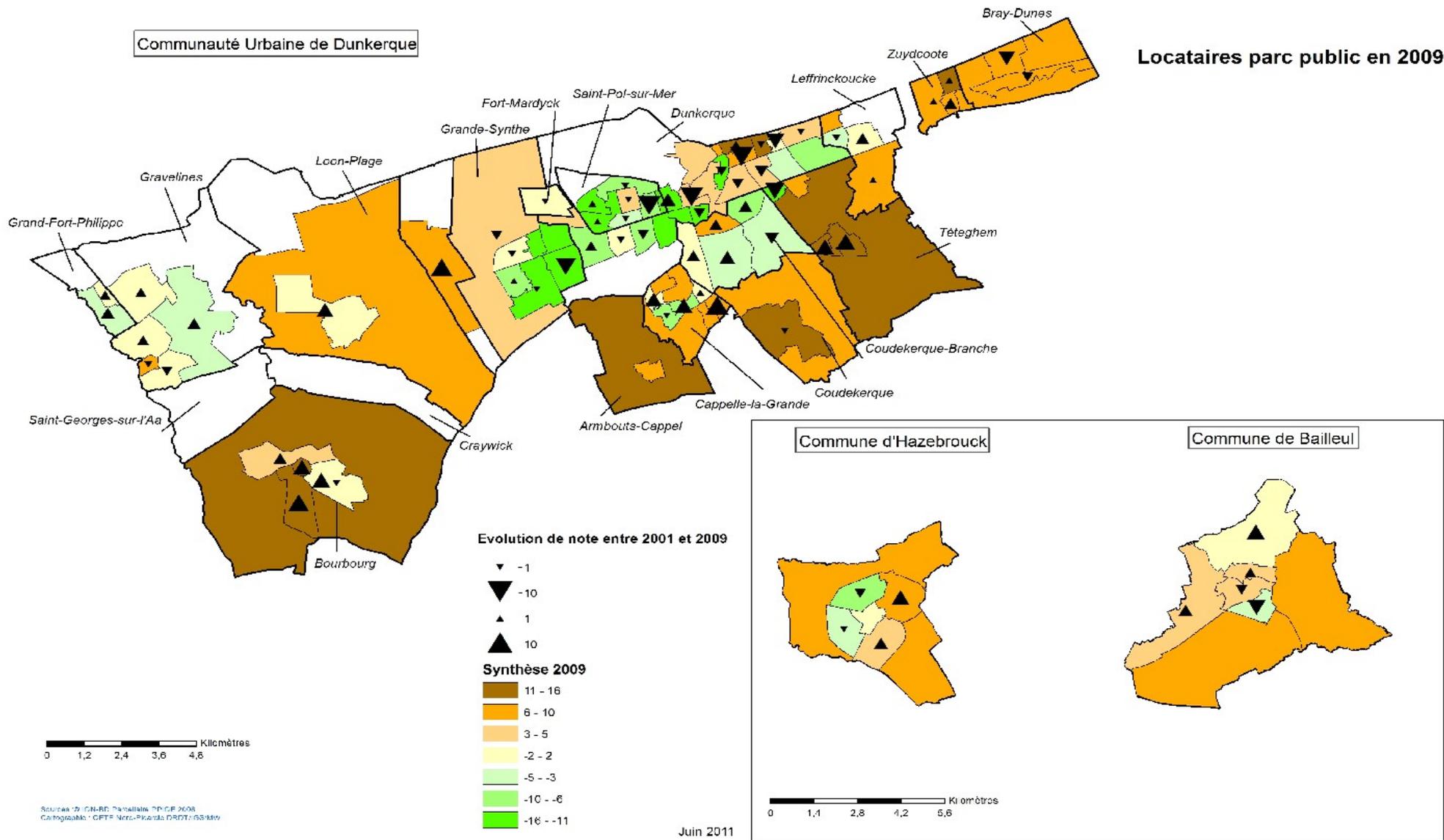
a) *En 2001*

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul



Source : CHUED Parc et P.C.E.P. 2008
Cartographie : CLIL Nord-Picardie DRU - 1992/09

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul



Au niveau de la CUD, les quartiers qui cumulent des difficultés et pour lesquels la note est négative sont principalement ceux de Grande-Synthe, de Saint-Pol-sur-Mer et de la partie sud de Dunkerque (quartiers Saint-Nicolas, Concorde, Louis XIV, Banc-Vert-Pont Déchiré, Jeu de Maille-Carré de la Vieille et Basseville). Certains quartiers dont la situation était déjà difficile en 2001 continuent de voir celle-ci se dégrader en 2009. Par exemple, la note a baissé de manière significative sur la période pour le quartier Basroch de Grande-Synthe, le quartier Est de Saint-Pol-sur-Mer.

Le quartier Soubise de Dunkerque connaît lui aussi une baisse significative de sa note entre 2001 et 2009 mais continue néanmoins de faire partie de ceux qui cumulent le moins de facteurs défavorables en 2009.

Les quartiers des communes de Bourbourg, Armbouts-Cappel, et Coudekerque sont parmi ceux qui reçoivent la note la plus forte en 2001 et en 2009 avec une amélioration de la situation sur la période.

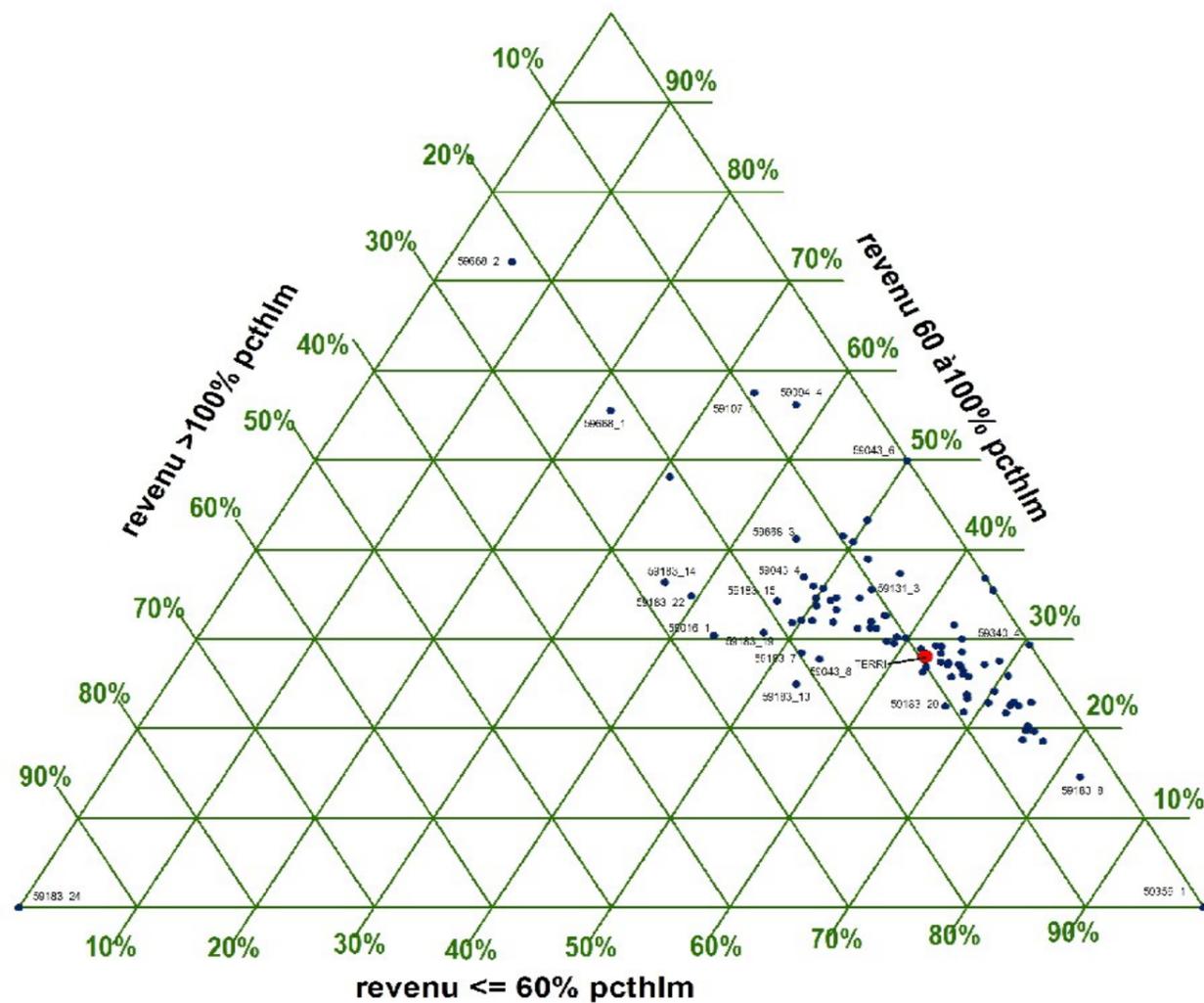
Pour la commune de Teteghem, le constat diffère légèrement puisque l'ensemble de ses quartiers reçoit une note positive et a une situation qui s'améliore entre 2001 et 2009 sauf pour le quartier Degroote qui connaît la situation inverse.

Pour Hazebrouck, la situation s'améliore sur la période 2001-2009 pour les quartiers Tissages et Notre Dame-Hoflandt reste stable pour le quartier Centre et se dégrade pour les quartiers Nouveau-Monde et Chappelle Vandamme.

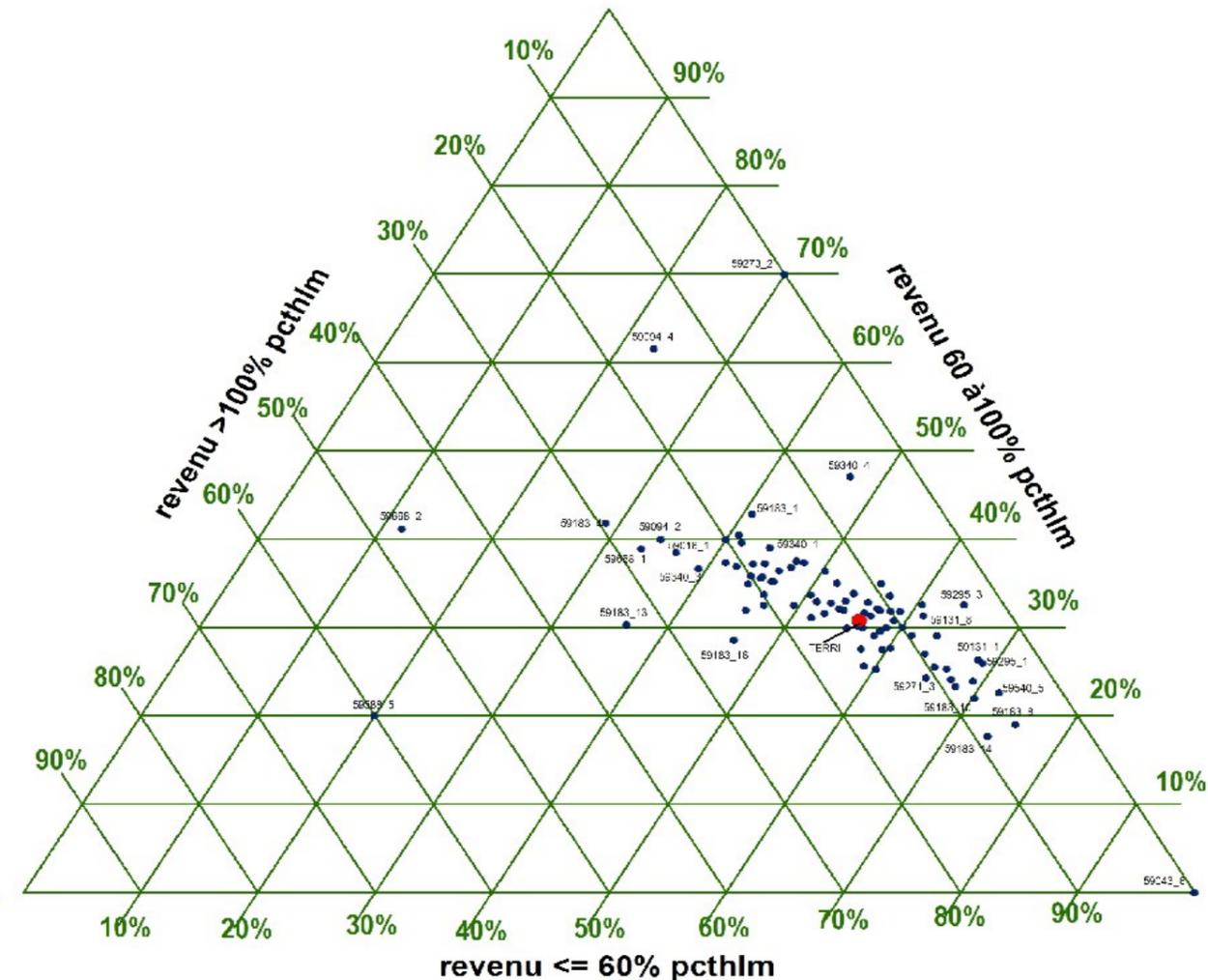
La commune de Bailleul connaît une évolution sensiblement comparable (une amélioration sur la période pour les quartiers Ouest, Centre 1 et Monts de Flandre et une légère baisse pour les quartiers Centre 2 et Zone d'activité).

Habitat Habitants : Analyse socio-économique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Bailleul
Triangle des revenus

Locataires parc public en 2001



Locataires parc public en 2009



Sources : Flocom d'après D3FP
Cartographie : CE - E Nord-Picardie DRD/IGS/MW

Juin 2011

Comme pour les communes de l'arrondissement de Dunkerque, le nuage de point est décalé vers le côté droit de la base du triangle ce qui témoigne d'une légère spécialisation en faveur des revenus <60% des plafonds HLM dont la part est en majorité supérieure à 50%. La part des revenus > 100% oscille entre 5 et 20% et celle des revenus intermédiaires entre 30 et 40%.

Sur la période 2001-2009, la tendance semble cependant être en faveur d'une hausse de la part des revenus < 60% au détriment des revenus intermédiaires.

La situation de la CUD a peu changé sur la période. En 2009, elle montre une légère spécialisation vers les bas revenus dont la part est supérieure à 55%.

Certains quartiers ont une part de bas revenus très importante (supérieure, en 2009, à 70%) à savoir les quartiers Ile Jeanty (59183_8), Jeu de Maille-Carré de la Vieille (59183_10) et Malo Centre (59183_14) de la commune de Dunkerque et le quartier Guynemer-Jean Bart de la commune de Saint-Pol-sur-Mer.

III] ANNEXE**Tableau de correspondance entre noms de quartiers et identifiants**

Identifiant de quartier	Nom de commune	Quartier
59016_1	ARMBOUTS-CAPPEL	Reste Ambouts-Cappel
59016_2	ARMBOUTS-CAPPEL	Ville
59043_1	BAILLEUL	Centre 1
59043_2	BAILLEUL	Centre 2
59043_3	BAILLEUL	Monts de Flandre
59043_4	BAILLEUL	Ouest
59043_5	BAILLEUL	Ravensberg-Monts de Lille
59043_6	BAILLEUL	Reste Bailleul
59043_7	BAILLEUL	Sud
59043_8	BAILLEUL	Zone activité
59094_1	BOURBOURG	Centre Ville
59094_2	BOURBOURG	Château
59094_3	BOURBOURG	Gare
59094_4	BOURBOURG	Reste Bourbourg
59094_5	BOURBOURG	Rue Verte
59107_1	BRAY-DUNES	Plage
59107_2	BRAY-DUNES	Reste Bray-dunes
59107_3	BRAY-DUNES	Village
59131_1	CAPPELLE-LA-GRANDE	CIL
59131_2	CAPPELLE-LA-GRANDE	Centre
59131_3	CAPPELLE-LA-GRANDE	Cheminots
59131_4	CAPPELLE-LA-GRANDE	GMF
59131_5	CAPPELLE-LA-GRANDE	Hooghe Porte
59131_6	CAPPELLE-LA-GRANDE	Reste Cappelle-la-Grande

Identifiant de quartier	Nom de commune	Quartier
59131_7	CAPPELLE-LA-GRANDE	Sept Planètes
59131_8	CAPPELLE-LA-GRANDE	Kroem Enouck
59154_1	Coudekerque	Reste Coudekerque
59154_2	Coudekerque	Village
59155_1	Coudekerque-BRANCHE	Centre Ville
59155_2	Coudekerque-BRANCHE	Grand Steendam
59155_3	Coudekerque-BRANCHE	Petit Steendam
59155_4	Coudekerque-BRANCHE	Reste Coudekerque-Branche
59155_5	Coudekerque-BRANCHE	Sainte Germaine
59155_6	Coudekerque-BRANCHE	Vieux Coudekerque
59183_1	DUNKERQUE	Bagatelle
59183_2	DUNKERQUE	Banc Vert-Pont Déchiré
59183_3	DUNKERQUE	Basse Ville
59183_4	DUNKERQUE	Citadelle
59183_5	DUNKERQUE	Concorde
59183_6	DUNKERQUE	Dessinguez-Lapin Blanc
59183_7	DUNKERQUE	Dunkerque Centre
59183_8	DUNKERQUE	Ile Jeanty
59183_9	DUNKERQUE	Ilot Bleu
59183_10	DUNKERQUE	Jeu de Maille-Carré de la Vieille
59183_11	DUNKERQUE	Les Glacis
59183_12	DUNKERQUE	Louis XIV
59183_13	DUNKERQUE	Malo Balnéaire
59183_14	DUNKERQUE	Malo Centre
59183_15	DUNKERQUE	Malo Terminus
59183_16	DUNKERQUE	Mardyck
59183_17	DUNKERQUE	Rosendaël Centre
59183_18	DUNKERQUE	Rosendaël Gare
59183_19	DUNKERQUE	Rosendaël Ouest

Identifiant de quartier	Nom de commune	Quartier
59183_20	DUNKERQUE	Rosendaël Terminus
59183_21	DUNKERQUE	Saint Nicolas
59183_22	DUNKERQUE	Soubise
59183_23	DUNKERQUE	quartier Meridien
59248_1	FORT-MARDYCK	Ville
59272_1	GRAND-FORT-PHILIPPE	Centre
59272_2	GRAND-FORT-PHILIPPE	Stade
59271_3	GRANDE-SYNTHÉ	Albeck
59271_6	GRANDE-SYNTHÉ	Basroch
59271_2	GRANDE-SYNTHÉ	Centre Ville
59271_4	GRANDE-SYNTHÉ	Courghain
59271_5	GRANDE-SYNTHÉ	Moulin
59271_7	GRANDE-SYNTHÉ	Reste Grande-Synthe
59271_1	GRANDE-SYNTHÉ	Saint Jacques
59273_1	GRAVELINES	Centre
59273_2	GRAVELINES	Gare Semeuse
59273_3	GRAVELINES	Les Huttes
59273_4	GRAVELINES	Petit Fort Philippe
59273_5	GRAVELINES	Pont de Pierre
59295_1	HAZEBROUCK	Centre Ville
59295_2	HAZEBROUCK	Chappelle Vandamme
59295_3	HAZEBROUCK	Notre Dame-Hoflandt
59295_4	HAZEBROUCK	Nouveau Monde
59295_5	HAZEBROUCK	Reste Hazebrouck
59295_6	HAZEBROUCK	Tissages
59340_1	LEFFRINCKOUCKE	Centre
59340_2	LEFFRINCKOUCKE	Plage
59340_3	LEFFRINCKOUCKE	Quartier des Dunes
59340_4	LEFFRINCKOUCKE	Village

Identifiant de quartier	Nom de commune	Quartier
59359_1	LOON-PLAGE	Reste Loon-Plage
59359_2	LOON-PLAGE	Ville Récente
59540_1	SAINT-POL-SUR-MER	59540__AL
59540_2	SAINT-POL-SUR-MER	Cheminots-Saint Gobain-Samaritaine
59540_3	SAINT-POL-SUR-MER	Egalité-Bazennes
59540_4	SAINT-POL-SUR-MER	Est
59540_5	SAINT-POL-SUR-MER	Guynemer-Jean Bart
59540_6	SAINT-POL-SUR-MER	Jardins
59540_7	SAINT-POL-SUR-MER	Liberté-Bayard
59540_8	SAINT-POL-SUR-MER	Saint-Benoît
59588_1	TÉTEGHEM	Centre Ville côté Coudekerque
59588_2	TÉTEGHEM	Centre Ville côté Leffrinckoucke
59588_3	TÉTEGHEM	Chapeau Rouge
59588_4	TÉTEGHEM	Degroote
59588_5	TÉTEGHEM	Reste Teteghem
59668_1	ZUYDCOOTE	Plage
59668_2	ZUYDCOOTE	Reste Zuydcoote